puf

Epistolae de ordine sacrae oblationis et de diversis charismatibus ecclesiae, Germano parisiensi episcopo adscriptae, introduction et texte latin par Philippe Bernard, Turnhout, Brepols (Corpus Christianorum : continuatio mediaevalis, 187), 2007, 380 p.

Stéphane Gioanni

Dans Revue historique **2008/4 n° 648** , pages 921f à 995f
Éditions Presses Universitaires de France

ISSN 0035-3264
ISBN 9782130568803
DOI 10.3917/rhis.084.0921f
Date de mise en ligne : 17/02/2009

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-historique-2008-4-page-921f?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

COMPTES RENDUS

Francis Oakley, *Kingship. The Politics of Enchantment*, Oxford, Blackwell, « New Perspectives on the Past », 2006, 193 p.

Cet essai prend place au sein de la collection éditée depuis une vingtaine d'années par Constantin Fasolt (Université de Chicago) qui se propose de renouveler notre approche de l'histoire, dans un monde contemporain en proie à de multiples remises en cause, en offrant des réflexions sur le sens du passé pour le présent au-delà du cercle restreint des spécialistes, dans un format court pouvant satisfaire un large public anglophone. L'auteur de cette synthèse sur la royauté est un spécialiste américain reconnu de la pensée politique médiévale, depuis ses fondements eusébien et augustinien jusqu'aux canonistes et conciliaristes, ce qui explique l'orientation de certains chapitres et l'excellente maîtrise des sources patristiques et philosophiques. Disons d'emblée que le résultat est tout à fait stimulant, même s'il serait nécessaire d'en préciser plus nettement le champ finalement plus restreint d'investigation : un monde méditerranéen antique et une Europe chrétienne médiévale, moderne et contemporaine, que les quelques allusions aux aires africaine et méso-américaine ou aux monarchies indienne, japonaise et chinoise des XIX^e^ et XX^e^ siècles ne peuvent suffire à élargir. Cette réflexion comprend, outre un prologue et un épilogue, six chapitres plus ou moins ordonnés chronologiquement avec quelques retours et entrecroisements des perspectives, de la royauté cosmique archaïque à la monarchie moderne en un monde désenchanté, naguère défini par Marcel Gauchet, ce qui a justifié le choix d'un sous-titre évoquant « une politique d'enchantement ». Dix-neuf pages de notes, trois pages d'orientations bibliographiques essentiellement en anglais (avec trois titres en français !) et huit pages d'index viennent clore ce travail illustré par huit références aux formes de souveraineté en divers lieux et à différentes époques (africaine, maya, égyptienne, byzantine et germanique), dont trois expressions du dernier siècle : le Japonais Hirohito, l'Anglaise Elizabeth II et le pape italien Paul VI.

Dans une mise en perspective introductive (p. 1-9), F. O. délimite sa recherche et en souligne l'actualité. Rappelant les définitions de « monocratie », « monarchie » et « royauté », il rejette la distinction opérée par Roland Mousnier

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

(1989) en ce qui concerne les deux derniers termes et propose de les ranger dans une même catégorie. Si l'histoire récente a pu suggérer une illusoire victoire de la démocratie occidentale comme modèle politique dominant, le XX^e^ siècle restant toutefois celui des totalitarismes, l'évolution millénaire des sociétés, de la révolution néolithique à la révolution industrielle, prouve la domination incontestable de la royauté comme forme de gouvernement. La pensée politique, de la philosophie grecque aux systèmes postmodernes, propose de nombreuses variations sur les modes de gouvernement et leur légitimité historique et transcendante. On pourra prolonger la réflexion en renvoyant à une leçon d'histoire des idées politiques proposée par Fergus Millar en 2002 à propos de la postérité de la République romaine en Occident, afin de mettre en balance à nouveaux frais oligarchie républicaine et *respublica* impériale à partir d'Auguste *(The Roman Republic in Political Thought)*. Toutefois, une des constantes des débats récents porte sur l'approche de la sacralité royale qu'il convient de confronter à un modèle contemporain supposé dominateur, celui d'une société laïque, sécularisée, pratiquant une séparation stricte du politique et du religieux, séparation qui s'avère finalement très limitée dans son acception contemporaine, liée au seul vocabulaire politique occidental, et contestée violemment dans le présent. Finalement, ce n'est pas à une succession de trois périodes (séculière, religieuse et séculière) que l'on doit postuler mais bien plutôt avec l'auteur à celle qui unit très largement Antiquité, Moyen Âge et période moderne, par deux phases « religieuses », avant une ultime phase séculière. Le devoir de l'historien étant en cette matière de rappeler ce que l'on souhaiterait oublier, les liens profonds entre l'héritage gréco-romain classique et la tradition judéo-chrétienne de nos sociétés méditerrano-européennes s'expriment par le biais de la réinterprétation chrétienne de la royauté classique durant les IV^e^ et V^e^ siècles de notre ère (notamment avec Eusèbe de Césarée). Il importe de souligner l'absence de limite infranchissable entre les mondes divin et humain, ce qui est qualifié par l'A. de véritable « mentalité archaïque ». Depuis l'Égypte pharaonique et le Proche-Orient ancien jusqu'aux monarchies hellénistiques et à l'Empire romain, la figure royale est donc celle d'un souverain proche des dieux, sinon formellement divinisé, véritable figure sacrée dont la légitimité repose sur sa position intermédiaire entre les deux communautés, divine et humaine. Un processus de désacralisation, de démythification et de délégitimation s'opère pourtant à partir de l'époque moderne, sous l'influence conjointe des évolutions techniques et économiques, des savoirs scientifiques, et d'un pluralisme religieux qui s'est imposé par la violence, enfin d'une stricte délimitation avec les monothéismes des catégories de Dieu, du divin et de la religion. C'est en quête des ressorts de cette mutation et des linéaments d'une progressive déprise de l'héritage antique que cet essai s'est engagé, en mettant notamment l'accent sur ce qui est nommé des arrangements avec l'approche antique de la royauté (chap. 3 et 4 : « The Eusebian accommodation » ; « The Carolingian accommodation »).

Retenons brièvement les six étapes de la démonstration de F. O., depuis « La porte des dieux » (chap. 1, p. 10-43) jusqu'aux « Nimbes décolorées » (chap. 6, p. 132-157), en passant par « Les sauveurs et bergers royaux » (chap. 2, p. 44-67), les deux arrangements que nous évoquions précédemment (chap. 3 et 4, p. 68-86 et 87-107) et la sacralité de la royauté médiévale et moderne en Europe (chap. 5, p. 108-131). L'exposé s'appuie tout à la fois sur quelques citations des sources et de passages commentés d'auteurs récents. L'héritage antique et ses reformulations nourrissent l'ensemble de l'étude et sont de nouveau récapitulés à la fin du dernier chapitre et dans l'épilogue (p. 142-163). Si la démarche est prudemment chronologique, ce qui en facilite la lecture, le premier chapitre offre un aperçu diachro-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

nique qui souligne par exemple, au travers des cérémonies d'avènement, les héritages multiples, du modèle japonais impérial à la royauté maya, ou aux monarchies celtique et germanique. La figure sacrée du roi africain vient en contrepoint des conceptions égyptienne et proche-orientale d'une responsabilité du souverain dans l'ordre cosmique. En traitant simultanément des approches hellénistique, romaine, biblique et islamique de la royauté, l'A. propose de retenir l'essentiel d'une conception commune des liens entre le politique et le religieux et des formes de commémoration dans l'espace et le temps d'un souverain-prêtre. Dans son troisième chapitre, l'A. réussit à rendre au mieux la proximité de la conception de l'autorité sacrale au sein des modèles impérial romain et chrétien. Une analyse des destins parallèles de l'Empire et de l'Église chrétienne permet ainsi de rendre compte de la solidarité des approches et d'un destin entrecroisé que des auteurs constantiniens comme Eusèbe ont assumé, en soulignant la coïncidence entre le règne d'Auguste et la naissance du Christ (ce qui donne un sens renouvelé à la *pax Augusti*). Il serait en cette matière judicieux de dépasser une lecture caricaturale et datée du IIIe siècle impérial (p. 69, à propos du despotisme militaire et de la monarchie absolue). Des pages importantes établissent les premiers fondements d'une distinction stricte entre pouvoir et autorité religieuse, à partir de Gélase, avec un usage désormais modifié des termes de *potestas* et *auctoritas* (fin Ve s.). Les prolongements byzantin et russe de ces conceptions sont tout à fait intéressants à suivre jusqu'aux modèles des confins, mongol ou tatar. On peut également confronter les données collectées dans les quatrième et cinquième chapitres et suivre ainsi les enjeux des affrontements entre monarchies et papauté, depuis la séparation définitive de l'Empire romain en deux entités jusqu'aux conséquences des affrontements religieux de l'époque moderne. Signalons l'importance des Pères latins de l'Église dans la définition de l'autorité politique, d'Ambroise et Augustin à Grégoire le Grand, mais également la formulation d'une royauté par la grâce de Dieu (carolingienne, anglo-saxonne et ottonienne), en prenant la mesure des rites de l'onction et de la sacralité thaumaturgique. Les essais de distinction entre royauté théocratique et royauté liturgique, au cours des Xe et XIe s., sont fondamentaux pour l'évolution en cours en mentionnant tout particulièrement les *tractates* de l'anonyme de York. Face à ces revendications de la sacralité royale (cf. par exemple Frédéric Ier et Frédéric II), l'affirmation d'une monarchie papale, de son infaillibilité et de sa souveraineté, est destinée à limiter les effets de l'onction royale et à encadrer les prétentions à une monarchie de droit divin, que les exemples français et anglais soulignent (le modèle « national » de Bossuet). Le terme de cette histoire, aux XVIIe-XIXe siècles, conduit à une progressive délégitimation de la monarchie, que la mort des rois Charles Ier d'Angleterre ou Louis XVI en France vient illustrer, mais qui ne fait que concrétiser une perte de croyance à l'égard du sacré et une nouvelle force de la revendication républicaine d'une *vox populi, vox Dei*. Les effets conjugués des Lumières et du parti janséniste en France sont fort bien mis en exergue. De la sorte, les conclusions de cet essai riche et stimulant pour la réflexion se posent en termes de consentement, d'individualisme et de volontarisme. On pourrait toutefois considérer que le consentement était déjà nécessaire à l'époque romaine pour rendre la divinité des princes acceptable, qu'elle soit en germe en attendant leur *consecratio* ou qu'elle prenne les expressions plus immédiates d'une sacralité renforcée. La légitimité était affaire de contrat, l'enchantement prenant forme au cœur d'une conception *hic et nunc* de la présence divine. C'est tout l'intérêt de ce type de synthèse que de donner au lecteur matière à repenser certaines catégories et à prolonger l'enquête, à partir d'un vaste panorama fort bien maîtrisé et mis en œuvre, que les spécialistes de toute période peu-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

vent agréer. Espérons que la collection poursuivra dans cette voie de nouvelles « perspectives » en accord avec un projet éditorial stimulant, même si le présent essai n'a été suivi, quelques mois plus tard, que d'un seul nouvel opus consacré aux « nations et nationalisme » (E. Gellner).

Stéphane BENOIST.

Jacqueline Christien, Françoise Ruzé, *Sparte. Géographie, mythe et histoire,* Paris, Armand Colin, coll. « U », 2007, 430 p.

Pendant longtemps, on n'a pu recommander aux étudiants, en guise de manuel en Français sur Sparte, que le petit livre de Pierre Roussel (1939). Il en existe maintenant deux, celui d'Edmond Lévy (2003) et le présent ouvrage.

Les dimensions du volume permettent aux auteurs de donner des présentations équilibrées à la fois de la société et des institutions de Sparte (« Le tableau »), et de l'histoire de la cité des origines jusqu'aux environs de 180 (« Le récit »). Les problèmes les plus complexes et les plus discutés ne sont pas esquivés : ainsi, la Rhétra, égalité et inégalités, le système de la propriété, le statut des Hilotes, le rôle des femmes, la question de l'identité messénienne donnent lieu à des exposés lucides et bien à jour. La bibliographie est solide et au courant des travaux récents, qui se multiplient ; tout au plus pourrait-on ajouter sur les prétendus « villages » de Sparte (p. 16), Lupi (2006) ; sur le *kléros* (p. 77), Figueira (2004), tenant de la thèse traditionnelle ; sur la démographie (p. 80-83), Figueira (1986) ; sur le mariage (p. 86-88 et 108), Lupi (2000) ; sur la scytale (p. 138, n. 1), Kelly (1985).

Pour le point d'insertion du « tableau » dans le « récit », les auteurs ont fait un choix contestable. Il intervient très tôt, aussitôt après ce qui est appelé « l'arrivée des Spartiates » et la conquête de la Messénie. Il est donc censé être un portrait de Sparte à la haute époque archaïque, ce que confirme le patronage de Lycurgue, et le fait qu'il commence par la Rhétra, dont la discussion tient lieu d'exposé sur l'articulation des pouvoirs publics. Or cela ne peut être qu'une fiction, puisque toute la documentation date de l'époque classique ; le fait qu'on ne trouve pas d'autre tableau par la suite le confirme. On est ainsi conduit à penser que Sparte n'a pas évolué, ce qui ne va d'ailleurs pas sans contradictions : par exemple, le *syssition* est décrit à l'époque archaïque (p. 90-97), mais on apprend p. 207 qu'il n'a été mis en place que vers 460 (ce qui est d'ailleurs peu probable). À ce tableau manquent des exposés sur la religion (incluant les fêtes décrites p. 14-16, 17-21 et 132-134) et sur l'armée. En outre, ce qui est dit p. 28-30 sur son origine ne saurait tenir lieu de chapitre sur le statut des Périèques ; cette absence est d'autant plus gênante qu'on ne trouve pas dans le livre une image claire de ce qu'était l'entité lacédémonienne (voir par ex. p. 29). Une phrase comme, p. 206 : « en excluant les Périèques de la citoyenneté spartiate », n'arrange pas les choses.

Dans le détail, les auteurs ne me paraissent pas avoir toujours fait les meilleurs choix. – L'image donnée de la formation de la cité de Sparte reste trop tributaire des idées de migration et de conquête (ainsi, p. 13, les Périèques « refoulés vers l'extérieur ou à la périphérie »). – Le développement sur la Rhétra (p. 53-58) est raisonnable dans son contenu et dans sa dimension, mais il aurait au moins fallu marquer un doute sur la date réelle de ce « document », qualifié de « charte de fondation » (une des choses qu'il prétend être, c'est sûr). – Les auteurs tiennent absolument à ce que la société spartiate ait été « aristocratique » ; mais, là où on attend une analyse

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

de la distinction entre l'aristocratie et le menu peuple, on ne trouve que des formules comme « les aristocrates qui constituent le *démos* spartiate » (p. 57), ou « les Spartiates représentent une aristocratie » (p. 98 ; par rapport à quoi ? aux Hilotes ? C'est ce que semble dire la p. 144). – Sur l'éducation (p. 114-129), quelques points seraient à rectifier. Xénophon ne dit pas que les enfants étaient « coupés du foyer paternel » (p. 116 ; voir *LP,* VI, 1-2 ; le contraire est d'ailleurs affirmé p. 119). Les *paidiskoi* ne sont pas la même chose que les irènes, et il n'est pas vrai qu'ils avaient un « comportement surprenant » (p. 117 ; il était, au contraire, très convenu). Dire que l'*hébon* « n'est pas maître de son foyer » (p. 117) n'a pas grand sens, puisqu'il n'est normalement pas marié. L'éducation à Sparte des fils de Xénophon (p. 118 et 208) a bien des chances de n'être qu'une légende (cf. Humble, 2004). – Comme attendu, les *mothakes* figurent dans l'exposé sur la société archaïque (p. 129), mais ils sont présentés plus loin (p. 297) comme une création du IV^e^ s. ; la n. 1, p. 129, donne à penser que sur ce point l'accord n'a pas été réalisé entre les auteurs. – Hilotes : rien n'autorise à mettre en doute (p. 141) le caractère servile de leur statut, et le terme « dépendants », qui nourrit l'équivoque, est à proscrire. L'idée de l'acceptation par les dominés eux-mêmes de l'idéologie qui les fait tels n'a rien de particulièrement « marxiste » (p. 144) ; c'est une idée banale en sociologie et qui, par exemple, tient une place centrale dans le concept bourdieusien d' « habitus ». L'appellation d'*oikétai* n'est pas réservée aux Hilotes « de maison » (p. 145) ; leurs familles ne sont pas véritablement « reconnues » (p. 147). – *Néodamodes* (p. 235) : rien n'autorise à affirmer qu'il y a eu une époque où ils pouvaient devenir citoyens ; de même pour le caractère héréditaire de leur statut. – Cinadon (p. 253-254) : il y a de nombreuses inexactitudes dans cette transcription du récit de Xénophon, en particulier sur la nature et la composition du « complot » ; parler d'un « jour du complot » n'a pas de sens. – L'organisation de la Messénie après 369 (p. 279-287) : les auteurs ont une conception très extensive des changements intervenus, notamment en ce qui concernent la rive est du golfe ; non seulement C. Grandjean, mais aussi G. Shipley (2000, p. 385) voient les choses autrement. Tout cet exposé, topographique et allusif, est passablement obscur, et on aimerait savoir quelle était la nature de ce qui est appelé (p. 286) « un ensemble de cités » autour de Messène. – Les auteurs ont eu tout à fait raison de souligner ce que j'appelle la « résilience » de Sparte après Leuctres et l'invasion de la Laconie, et de se demander quelles mesures permirent à la cité de repartir de l'avant. Malheureusement, aucun des quatre points de la réponse proposée (p. 293-300) ne résiste à l'examen. L'hypothèse que Sparte aurait fait citoyens de nombreux ex-Hilotes repose sur une traduction d'une phrase de Xénophon (VII, 1, 25) que la grammaire et le bon sens obligent à rejeter : Géranor est un Spartiate qui est devenu polémarque, non un « polémarque qui avait été fait Spartiate ». On ne voit pas pourquoi les Spartiates auraient eu à repeupler les cités périèques. L'idée que le statut des *mothakes* aurait été créé alors est d'autant plus difficile à accepter que cela obligerait à rejeter le témoignage de Phylarchos à propos de Lysandre, alors que c'est de loin notre meilleure source. Enfin, la théorie selon laquelle les cryptes seraient devenus alors un « corps d'espions » ne s'appuie sur aucun argument ; Platon, en particulier, les présente autrement. – Le questionnement (p. 328-331) sur la date des premières fortifications de Sparte est plein d'intérêt, mais mettre leur construction en rapport avec les problèmes relationnels d'Akrotatos apparaît comme une hypothèse gratuite. – On peut également discuter la date proposée (p. 347, cf. p. 373) pour la prise de possession par Argos, au III^e^ s., de la côte est de la Laconie.

Quelques menus détails. P. 6, dans le vers célèbre : « Ce siècle avait deux ans. Rome remplaçait Sparte », Hugo n'a pas voulu dire qu'après 1802 on cessa de

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

« s'intéresser à Sparte » au profit du modèle romain. P. 9, n. 1 : il s'agit de Pharis, en Laconie. P. 39, la date de Tyrtée est trop haute du point de vue littéraire. P. 173, la phrase de Thucydide sur Cythère (IV, 53, 2) est traduite bizarrement ainsi : « Les Lacédémoniens y sont des Périèques. » P. 207, n. 1, il est douteux que ces *Méthanioi* soient à identifier avec les Messéniens (cf. Hall, 2003, p. 152-155). P. 304, lire « Sparte » et non « Delphes », *Hell.* VI et non IV, et supprimer « pour la reconstruction ». P. 320, je doute fort que la façon négative dont Aristote parle parfois de Sparte soit à expliquer par la politique antimacédonienne de la cité. P. 353, une formule surprenante : Sparte n'a jamais eu beaucoup de citoyens « car le système ne pouvait entretenir trop d'improductifs ». Corriger « sur le trône » p. 372. Je ne vois pas pourquoi Asinè de Laconie est qualifiée, p. 374, de « cité inconnue », et il est un peu impropre de nommer le Lagide, p. 384, l' « évergète » de Sparte. À quoi renvoie, p. 389, la mention de « l'abandon de certains rituels, en particulier ceux qui liaient la Périoikis à Sparte » ? Le « récit » se termine si abruptement que le lecteur non averti peut croire que c'est réellement, pour Sparte, la fin de l'Histoire. Dans la carte, p. 397, mettre Kyphanta nettement plus au nord.

Il y a peu de fautes caractérisées (« frustre », p. 327 ; « s'est dissout », p. 347 ; « envoit », p. 380 ; corriger aussi « Le Ridder », p. 310, n. 2, 327 et bibliogr. ; la graphie « Macchanidas » est curieuse), mais le style est souvent négligé, avec des expressions de type oral, et la suite des idées n'est pas toujours claire. La phase finale de la rédaction semble s'être déroulée dans l'urgence, et, pour la deuxième édition, une sérieuse révision sera nécessaire.

Pour conclure, je soulignerai l'intérêt (dans la perspective qui est celle des auteurs, combattre le mythe) de deux de leurs idées principales. La première est l'ouverture de Sparte sur le monde méditerranéen, que ce soit vers l'est (la Cyrénaïque) ou vers l'ouest (la Sicile et, surtout, Tarente) ; en particulier, j'approuve leur présentation des chefs spartiates agissant à l'extérieur, à l'époque hellénistique, non comme des « condottieri », mais comme des hommes contribuant à leur manière à l'exécution de la politique de leur cité. Deuxième idée : Sparte s'est, en permanence, adaptée (quoique, peut-être, pas assez). On ne peut comprendre autrement ce que j'ai appelé sa résilience, qui est si frappante à l'époque hellénistique. Elle s'est prolongée au-delà de la limite chronologique du livre, par sa complète transformation à l'époque romaine, probablement dans la seconde moitié du II^e^ s.

Jean DUCAT.

Jeannine Boëldieu-Trevet, *Commander dans le monde grec au V^e^ siècle avant notre ère,* Besançon, Université de Franche-Comté, Presses universitaires de Franche-Comté, Institut des sciences et techniques de l'Antiquité, 2007, 294 p.

Commander dans le monde grec au V^e^ siècle avant notre ère constitue la version remaniée d'une thèse soutenue en 1997 à l'Université de Haute-Bretagne (Rennes II), sous la direction d'Yvon Garlan. Il ne s'agit pas, cependant, d'une simple mise à jour mais du prolongement de la réflexion initiale – *Exercice et art du commandement durant la guerre du Péloponnèse* – appliquée dorénavant à l'ensemble du V^e^ siècle. Le propos est précisément de montrer que, de Marathon à Aegos Potamoi, de profondes mutations modifient l'exercice du commandement militaire. Le

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

plan en deux parties (« De Marathon à Potidée : des citoyens courageux et habiles » puis « La guerre du Péloponnèse : des généraux expérimentés ») fournit l'opportunité d'évaluer la nature et de mesurer l'ampleur des changements intervenus à l'occasion de la guerre du Péloponnèse. L'ouvrage s'organise en six chapitres qui permettent, grâce à un découpage périodique et thématique, de sillonner un siècle fertile en guerres et d'offrir une synthèse dans un domaine de recherche bien connu de l'auteur et parcouru depuis de nombreuses années – ainsi qu'en témoignent les articles publiés jusqu'à ce jour.

Après avoir présenté les héritages dans un premier chapitre – l'imaginaire peuplé des héros épiques et les pratiques procédant des règles et de l'éthique du combat hoplitique –, l'auteur aborde le sujet proprement dit dans le deuxième, consacré aux substrats de l'*archè* détenue par les commandants, rois, stratèges, archontes ou navarques des cités du V^e^ siècle. Nommés, affectés et contrôlés par des corps civiques souverains, les citoyens en charge du commandement sont généralement des magistrats disposant d'un pouvoir collégial ou individuel, limité dans le temps. Quels que soient les régimes et les institutions poliades, l'unité entre les qualifications militaires et politiques constitue l'essence du commandement grec et révèle une véritable originalité. Au reste, cette unité entre commander et gouverner contribue à établir des rapports d'égalité plus que de hiérarchie entre les généraux-hoplites et les citoyens-soldats qu'ils conduisent. Il n'en reste pas moins que ces commandants sont des hommes dont le comportement, la conduite et les qualités sont insignes ; le troisième chapitre explore les attendus de la valeur guerrière d'un chef : courage, discernement et, de plus en plus, habileté tactique illustrée par le recours à des stratagèmes ou à des ruses. En dépit d'une évidente inflexion et de l'importance grandissante accordée au jugement, à l'évaluation des circonstances, à la manœuvre, les représentations des historiens ou des poètes convergent, au moins jusqu'au début de la guerre du Péloponnèse, pour transmettre une image du commandant toujours conforme à l'idéal aristocratique du « bien combattre ».

Les changements introduits entre 433 et 404 sont d'ordre théorique et pratique. Le chapitre 4 présente les nouvelles conceptions qui inspirent l'exercice efficace du commandement : guidée par Thucydide et Xénophon, l'auteur montre que l'expérience nourrie de connaissances, le métier militaire, particulièrement dans le combat naval, prennent le pas sur la bravoure. Dans l'action comme dans les représentations, c'est l'intelligence des situations, unie à l'*andreia* du commandant naturellement, qui conditionne désormais la victoire. Ces nouvelles aptitudes personnelles participent à part entière de l'art de vaincre abordé dans le cinquième chapitre. Pressés par les difficultés et l'intensité de la guerre, les commandants mettent en œuvre des stratégies inédites, en termes de moyens et d'hommes, pour s'assurer du bon fonctionnement de leurs armées : attention portée au recrutement des citoyens-soldats, cavaliers, troupes légères ou même d'élite, quête d'argent, les généraux eux-mêmes s'emploient à préparer le terrain. Le moment venu, ils n'hésitent pas à adapter leurs méthodes d'attaque ou à ajuster leurs tactiques de combat en vue de l'abaissement ou de l'anéantissement des forces de l'ennemi. Ces compétences élargies ont-elles modifié les rapports qu'ils entretiennent avec leurs cités et ses institutions ? Dans le dernier chapitre, l'auteur répond de manière positive. Les cités durent s'adapter, surtout dans la seconde phase de la guerre, et innover dans les formes (stratèges *autocratores* à Athènes, navarques à Sparte, par exemple) comme dans l'exercice du commandement (attribution de pouvoirs exceptionnels, durée des charges, ébauche de spécialisation, surveillance et contrôles renforcés). Parallèlement, quelques généraux, forts de leurs exploits, tentèrent

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

de s'affranchir des contraintes institutionnelles. Artisans de la victoire, réalisant sur leur personne l'unité de l'armée et symbolisant la valeur et la puissance de la communauté civique, ils ont gagé que « l'art de commander pourrait être l'assise de l'art de gouverner » (p. 267). Lysandre ou Hermocrate en ont fait le pari, sans succès il est vrai, mais l'idée en germe allait, quant à elle, faire son chemin. Nonobstant, la complexité et la longueur de la guerre du Péloponnèse ont précipité les transformations et contribué à l'invention et à l'amorce d'un art de commander. Des cités comme Sparte ou même Syracuse furent en la matière, et dans l'adversité, beaucoup plus novatrices et inventives qu'Athènes.

Tributaire des sources disponibles, littéraires principalement, l'auteur fait la part belle aux grandes figures de commandants dont les rôles furent déterminants, les Miltiade, Léonidas, Thémistocle, Cimon, Périclès, Nicias, Brasidas, Phormion, Démosthénès, Alcibiade ou Lysandre, non sans s'efforcer de rompre la bipolarité entre Athènes et Sparte en analysant l'action de personnages moins bien connus comme le Syracusain Hermocrate. Ces exemples lui permettent de dégager des expériences, des modalités d'exécution du commandement et de mettre en lumière ce moment de basculement où les compétences militaires le disputent à la valeur individuelle, où commander devient un enjeu primordial de la vie publique, une source de tensions qui affecte les rapports sociaux.

Inscrite dans des contours géographiques et chronologiques bien circonscrits, exclusivement dédiée au haut commandement, cette enquête minutieuse dépasse le champ de l'histoire militaire et participe pleinement de l'histoire politique et culturelle. Se refusant à un énième examen des magistratures de la guerre, bien étudiées à présent, Jeannine Boëldieu-Trevet privilégie en effet l'analyse de la pratique du commandement : façons d'être et façons d'agir des généraux, telles qu'elles sont exposées par les sources au fil des récits et des réflexions des contemporains, historiens, orateurs ou poètes. Ce renversement de perspective n'est pas le moindre des mérites de cet ouvrage dense, clair et ramassé. L'économie de notes de bas de page, les bibliographies thématiques des travaux et articles spécialisés placées en fin de chapitres, facilitent une lecture suivie et aisée. S'il convient d'approuver l'existence d'un index des noms de lieux et de personnes qui conclut l'entreprise, on regrettera l'absence d'un index des sources en fin de volume en vue de faciliter l'accès au matériel utilisé, aussi diversifié qu'éparpillé. Somme toute, le travail proposé par Jeannine Boëldieu-Trevet permet d'appréhender les traits constitutifs du « bien commander » tels qu'ils se manifestent à la fin du V^e^ siècle sous l'impulsion des généraux, avant que cet exercice pratique et empirique ne se convertisse en art du commandement, codifié et didactique, sous la plume des penseurs du IV^e^ siècle.

Nadine BERNARD.

Danièle et Yves Roman, *Aux miroirs de la Ville. Images et discours identitaires romains (III^e^ s. avant J.-C. - III^e^ s. après J.-C.)*, Bruxelles (coll. Latomus, 303), 2007, 442 p.

Les auteurs de cet ouvrage sont tous deux historiens, tous deux spécialisés dans l'étude des structures sociales antiques (Gaule, Italie). L'une enseigne l'histoire ancienne à l'Université Paul-Valéry - Montpellier III, l'autre à l'Université Louis-Lumière - Lyon II. L'une se dit responsable ici, en particulier, des développements

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

sur *fides,* sur la citoyenneté romaine ; l'autre, de l'historiographie, des analyses de mots. Ils enquêtent sur la façon dont les Romains perçoivent et affirment leur identité dans leur discours et leur comportement. Le titre : *Aux miroirs de la Ville,* énigmatique, permet de distinguer cette étude de celles, nombreuses, qui ont plus ou moins le même objet. Dès les tout premiers mots de l'introduction, les auteurs se réfèrent à une forme de divination plutôt rare, la catoptromancie ou analyse des images qui se forment sur un miroir (jouant le même rôle sans doute que la boule de cristal des extralucides). Ainsi se trahit la principale ambition de ce livre : il se doit d'être brillant, de refléter une recherche un peu sophistiquée, en s'appuyant d'ailleurs sur une très vaste bibliographie que nos auteurs ont le très grand mérite de maîtriser. Malicieusement il arrive que cette ambition se retourne contre eux à qui l'on pourra reprocher, parfois, l'aspect discontinu de leur enquête (surtout dans la seconde partie) : des études, par ailleurs pleines d'intérêt, qui, si elles traitaient un seul sujet, feraient (ont fait ?) d'excellentes conférences, sont rattachées les unes aux autres de manière quelque peu aléatoire, à la façon des pièces d'un « patchwork » ; et la « couture », bien visible, n'en est pas toujours vraiment justifiée. Le dédoublement de certaines études est parfois dénoncé : *« Encore les Romains et les Grecs »* (annexe IV, p. 265), *« Encore l'avarice grecque » (*p. 286) ; l'annexe VI p. 367, complète le chapitre VI sans qu'on voie pour quelle raison on les a séparés, si ce n'est pour des raisons de symétrie... Il est clair que l'intérêt porté à tel ou tel fait pittoresque ou frappant suffit souvent à légitimer une insertion un peu forcée : d'où la place accordée par exemple à la lettre si intéressante (p. 127) où Cicéron parle de ses « affaires » en mots à double sens ; elle n'a pourtant guère de rapport avec « l'excellence des grands », titre du chapitre ; ou encore, *ibid.,* ce « caleçon » de Caton (p. 105), qui est inséré ici surtout à cause de sa cocasserie ; ou le mariage d'Hortensius avec la femme de Caton (p. 6, 107, 172) ; un *excursus* développe sur trois pages (p. 195-198) les habitudes culinaires des Romains, etc. Fréquemment les sujets traités ne doivent leur insertion qu'à la curiosité insatiable des auteurs. Se plaindra-t-on du procédé ? Il offre des avantages certains. D'abord ce qui les a intéressés nous intéresse aussi. Par ailleurs, ce qui, dans des ouvrages plus rigoureusement construits, est traité de manière conventionnelle se trouve ici rajeuni, revigoré par la richesse effervescente des sujets abordés. Mais on peine quelquefois à suivre une pensée vagabonde dont la rigueur n'est pas la principale exigence. C'est la fonction des « annexes », associées systématiquement à chaque chapitre, de débarrasser le texte principal de ce qui fait digression : on trouve des annexes sur la taxinomie, la géographie, l'urbanisme... Elles auraient dû être bien plus nombreuses, d'ailleurs, si l'on avait eu à cœur de préserver avant tout la solidité de l'ouvrage, en contenant le bouillonnement des idées et la tentation de l'érudition. Mais cela aurait déséquilibré le plan : il est dommage que la composition du livre obéisse aux préceptes rigides de la rhétorique (deux parties d'importance presque égale, de 194 et 162 pages, avec chacune trois chapitres, de longueur équivalente, de 60-70 pages), soulignant une impression d'artifice et faisant regretter l'absence d'une organisation plus naturelle et plus significative des éléments. Car cette étude est très riche : développements sur le concept de barbarie, la *fides,* l'urbanisme au service du pouvoir impérial, le mariage, l'homosexualité passive, le dur et le mou, l'alimentation à Rome, la taxinomie, le mythe d'Europe, le secret sur les sites des mines d'étain, la cartographie ancienne, les colonies, la fondation de Rome, la constitution de Caracalla... Rendons hommage à l'effort de présentation : sont reproduits en petit corps les citations un peu longues, les commentaires qui pourraient faire digression et rompraient l'unité de l'exposé... Les auteurs s'en expliquent p. 10. Parfois le lecteur a un peu de mal à justifier cette présentation sur deux registres et l'on fera à ces paragraphes privilégiés le même

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

reproche que nous faisons à la composition du livre en général. Mais l'effet en est une sorte d'aération du texte, un rythme, qui en facilite la lecture et en réveille l'intérêt. Certains points offrent cependant matière à discussion : les magistrats romains sont tous « élus » (p. 98), *lecti* ; sauf le dictateur, qui est *creatus,* « nommé », sans élection, par le Sénat ou par un magistrat (les écrivains anciens ne sont pas toujours très attentifs au vocabulaire technique) – non, le caleçon de Caton ne fait pas « débraillé » (p. 106) ; c'est une référence au *mos maiorum* : Caton affecte de s'habiller comme les grands personnages du passé, qui ne portaient que la toge, avec un pagne ou un cache-sexe, sans tunique : il prétend imiter les rois de Rome qui, ainsi vêtus, avaient leurs statues au Capitole (Pline). – La guerre est un *pium et iustum bellum* si elle est déclarée non pas dans le respect du droit international (p. 56, 60), mais dans celui des rituels de guerre anciens et jamais abolis, mis au point, selon la tradition, par Ancus Marcius : ils ne concernaient à l'origine que les relations de Rome avec les *Prisci Latini* (Tite-Live), membres, comme Rome, de la Ligue latine : triple revendication officielle auprès du Sénat ou du roi ennemi, moratoires, consultation du Sénat, lancer du javelot de cornouiller... ; ces formalités devaient être respectées scrupuleusement car la guerre entre Latins violait le serment de non-belligérance prêté par les cités latines (Rome incluse) qui observaient les mêmes cultes. Elles furent élargies plus tard aux peuples non Latins. – Marius et Cicéron sont tous deux des citoyens romains nés à Arpinum. Mais Arpinum est un ancien municipe qui n'est entré dans la *ciuitas Romana* qu'à la fin de la République. Leurs ancêtres étaient certainement très respectés à Arpinum ; mais, n'étant pas citoyens romains, ils n'avaient jamais eu à exercer le consulat à Rome ; de ce fait, Marius et Cicéron n'appartiennent pas à la *nobilitas* romaine, qui est bel et bien héréditaire (p. 76) : d'où cette qualification d'*homines noui* (p. 110, 168), qui ne signifie pas « vrais plébéiens ». – Le texte d'Appien (p. 123) confond « comices centuriates » et « comices tributes » : vaut-il vraiment la peine qu'on le cite ? – À ma connaissance, *Respublica* ne doit pratiquement jamais être traduit par « République » (p. 236) : c'est la « chose publique », l' « État » ou le gouvernement, qu'il soit « monarchique », « républicain », « oligarchique », « impérial ». – La censure (p. 273) n'a pas une fréquence régulière, contrairement à une opinion très répandue et fausse : de sa création à la fin de la République on ne compte que onze censures qui se soient succédé à un intervalle de cinq ans, les Fastes en témoignent. Ce sont là, nous le reconnaissons bien volontiers, des points de détail qui ne sauraient mettre en cause l'intérêt de ce livre très bien informé : nourri de lectures très diverses et très récentes, il offre un vaste panorama, une réflexion philosophique des plus utiles sur l'histoire de Rome et fait bénéficier le lecteur des mises au point de ces dernières années. C'est d'autre part un ouvrage facile à consulter, puisque les auteurs nous proposent, outre une bibliographie de quelque trente pages, plusieurs *indices* : index des textes cités, noms de personnes et de divinités, noms de peuples anciens, noms géographiques, noms d'auteurs modernes, table des matières très détaillée...

Bernadette LIOU-GILLE.

Mireille Corbier, *Donner à voir, donner à lire. Mémoire et communication dans la Rome ancienne,* Paris, CNRS Éditions, 2006, 292 p.

Deux voies sont envisageables quant à la mise en œuvre de *scripta minora* : une publication d'une sélection d'articles, le plus souvent en reproduction anastatique,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

avec d'éventuels ajouts à la fin de chaque chapitre ou des *corrigenda* en fin de volume et des *indices* conséquents, parfois un avant-propos permettant à l'auteur d'exprimer quelques repentirs ou d'esquisser des prolongements à ses propres recherches afin de conférer à l'ensemble une cohérence en le situant au sein d'une démarche plus ou moins renouvelée – c'est la solution retenue à la fin des années 1970 par Sir Ronald Syme avec son éditeur Ernst Badian pour les deux premiers volumes de ses *Roman Papers* (1979) ou pour l'*Afrique romaine : études épigraphiques* d'Hans-Georg Pflaum (1978), pour ne retenir que deux exemples dans les domaines de l'épigraphie et de la prosopographie fréquentés par l'auteur en recension –, ou bien la composition d'un livre à partir d'articles plus ou moins remaniés dans le dessein de proposer une véritable synthèse thématique – on songe en dernier lieu à *L'Empire gréco-romain* de Paul Veyne (2005), ce dernier soulignant en introduction sa volonté de dépasser désormais les études originales dont les références sont de fait nulle part mentionnées, cas extrême de *scripta varia* qui ne se présentent plus comme tels. Mireille Corbier (M. C.) a choisi la deuxième possibilité et propose à ses lecteurs sous le titre de *Donner à voir, donner à lire* un ensemble recomposé à partir de dix études, partageant un même intérêt pour une histoire de Rome au travers de ses diverses pratiques de l'écrit, de l'affichage pour la diffusion des informations, des modes de lecture et de leurs contextes, du statut de l'écriture exposée et de la conception d'une société qui en découle. Les textes à la base de ce recueil s'échelonnent sur une trentaine d'années, de l'article de *Ktèma* (1977) sur l'inscription de Banasa (chap. 8, p. 197-213) à l'introduction inédite (p. 9-50) portant le titre « Le monument et la mémoire » ; ils font suite à la publication de la thèse de III[e] cycle de l'A. dans la collection de l'École française de Rome sur *L'Aerarium Saturni et l'Aerarium militare* (1974). La part conséquente accordée à l'illustration (137 reproductions tant en couleur qu'en noir et blanc) et le soin de la composition du volume (grand format, deux colonnes de texte par page) en font un livre qui remplit pleinement son objectif permettant une plus large diffusion à des enquêtes plus ou moins dispersées, même si l'on peut regretter qu'aucun index (des sources, des noms et des sujets) ne vienne compléter pour l'utilisateur l'intérêt d'un tel regroupement thématique de *scripta* plus ou moins accessibles.

Quatre parties permettent de regrouper les dix articles sélectionnés, même si l'on peut discuter de l'opportunité de la sélection, et en particulier de la pertinence de la dernière section au regard des thèmes développés tant dans le mémoire de présentation inédit que dans les huit premiers chapitres. Dans un premier temps, c'est à « l'écriture exposée : usages publics, usages privés » que s'attachent les trois articles sélectionnés, publiés entre 1987 et 1995 : en premier lieu, l'*écriture dans l'espace public romain,* premier inventaire établi à l'occasion d'une rencontre organisée par l'École française en 1985 (p. 53-75, colloque *Urbs,* 1987) ; puis *l'écriture en quête de lecteurs* qui prenait place dans le cadre d'une réponse collective à l'ouvrage de William Harris (p. 77-90, *Literacy in the Roman World,* 1991) ; enfin, l'*écriture dans l'image,* nouvelle recension d'un aspect particulier des liens tissés entre écrit et image par les pratiques romaines des architectes, peintres et mosaïstes (p. 91-128, colloque de l'AIEGL à Helsinki, 1995). Puis une deuxième section se penche sur « Affichage et espace public. La référence spatiale », avec de nouveau trois études retenues : *In Capitolio,* à propos de l'affichage des constitutions impériales en faveur des vétérans (p. 131-146, *L'Aerarium militare,* 1984) ; *Ad statuam loricatam diui Iulii,* concernant les honneurs votés pour l'affranchi Pallas et la statue de César (p. 147-162, *Revue numismatique,* 1997) ; *In Palatio,* étudiant la « curie » du Palatin comme lieu de mémoire (p. 163-179, *MEFRA,* 1992). La troisième partie de l'ouvrage qui comprend deux chapitres s'interroge sur les pratiques d'affichage et de communi-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

cation, « Informer et commémorer » : dans un premier temps, c'est le dossier concernant les hommages rendus au fils adoptif du prince qui est exploité dans *Germanicus « qui n'aurait jamais dû mourir » : le partage d'une connaissance commune* (p. 183-195, *Mélanges Ducrey,* 2001) ; puis vient un thème de prédilection de M. C. auquel elle souhaitait naguère consacrer un livre, l'*indulgentia principis,* avec *le discours du Prince, d'après une inscription de Banasa* (p. 197-213, *Ktèma,* 1977). La quatrième et dernière partie de ce livre rappelle l'intérêt porté par l'A. à l'économie et ses pratiques (cf. ses récentes contributions à la nouvelle édition du volume de la *Cambridge Ancient History,* XII², *The Crisis of Empire (AD 193-337),* A. K. Bowman, P. Garnsey et A. Cameron (éds), Cambridge, Cambridge University Press, 2005) ; elle porte le titre de « Stratégies d'affichage, les dossiers administratifs ». Deux études abordent successivement les *écritures affichées sur les chemins de transhumance* (p. 217-232, *La romanisation du Samnium,* 1991) puis *les mesures et les hommes : les naviculaires d'Arles et leurs « règles de fer »* (p. 233-256, *Cahiers de métrologie,* 1984). Si l'ouvrage ne contient aucun index, la bibliographie a néanmoins été regroupée en fin de volume (p. 257-282), ce qui permet d'alléger notablement les notes en bas de page. Deux tables des figures et des matières (p. 283-288 ; 289-292) fournissent les références aux illustrations et le plan détaillé du livre dont la lecture suivie est facilitée par de nombreux titres et sous-titres (certains ajoutés pour la présente publication), ce qui devrait rendre son accès plus aisé aux étudiants désireux de travailler sur certains dossiers documentaires, même si ces derniers ne sont pas identifiables immédiatement.

Les ambitions affichées par les propos liminaires de l'ample présentation méthodologique visent à aborder à nouveaux frais la discipline épigraphique, en s'interrogeant, au-delà des textes (datation, contenu, données prosopographiques et institutionnelles, sociales et religieuses), sur les lecteurs, les modes de lecture, les lieux et contextes des inscriptions, jusqu'aux finalités de l'affichage, durable ou provisoire, avec les problèmes spécifiques de sa lisibilité (cf. p. 49-50, l'approche de la méthode par l'A.). Il est dès lors justifié de partir (dans la première étude, p. 53) des catégorisations de Jack Goody pour mieux les amender dans le contexte romain et rendre plus sensibles les problèmes de perception, compréhension et utilisation de l'écrit dans l'espace urbain et impérial (société sans écriture, à alphabétisation restreinte et de masse). Toutefois, s'il est légitime et judicieux de se poser, au-delà de l'étude « classique » des documents, des questions concernant le fonctionnement de la production et de la signification de ces sources textuelles dans la société romaine, qu'il importe de replacer naturellement au sein de la littérature contemporaine d'expression gréco-latine, les réflexions introductives soulignant à juste titre l'importance du *monumentum,* des *tituli* qui l'accompagnent le plus souvent, et de la conception de la *memoria,* il est loisible de s'étonner du rapport entre cette introduction, véritable perspective programmatique de recherche, et les chapitres qui suivent et ne peuvent en aucun cas à eux seuls répondre aux problèmes évoqués dans ces pages de synthèse. Certes, la preuve est faite que la somme des *scripta* proposés – à savoir, les articles sélectionnés – rend compte d'une dimension de la société romaine qui justifierait un essai autonome dont l'essentiel du contenu et des enjeux est esquissé dans les pages intitulées « Le monument et la mémoire ». Il s'agit là, sur la langue, l'écriture et la réception, les formes de communication, avec la notion d'écriture d'appareil, et la constitution d'une mémoire et de ses ressorts sociaux, politiques et idéologiques, d'entreprendre une vaste enquête que l'A. serait à même de mener à bien. Les dernières décennies ont effectivement mis l'accent en histoire ancienne, grecque et romaine, sur l'importance d'une prise en compte de toutes les données textuelles pour traduire les préoccupations des contemporains, même s'il ne faut pas négliger les inflexions réelles en ces domaines sur le plus long terme, les perceptions que nous

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

avons des comportements sociaux et culturels étant, pour le monde romain, fortement dépendantes d'une période finalement assez courte, le principat des trois premiers siècles de notre ère, comme le souligne la notion d'*epigraphic habit* proposée par R. Mac Mullen voilà près de trente ans. Le monde augustinien apparaît en tout cas très différent à cet égard et marque ce tournant proto-médiéval qu'il est possible de suivre, par exemple en retenant les productions artistiques combinant texte et image. On peut, à ce propos, mentionner l'étude récente de Glen Bowersock, *Mosaics as History* (2006), qui souligne par son sous-titre l'ambition de jeter un pont par-delà les périodisations traditionnelles : « Le Proche-Orient de l'Antiquité tardive à l'Islam ».

Il n'est pas possible de mener la discussion des différentes études réunies dans ce volume de manière détaillée, nous nous contenterons ainsi *in fine* des quelques remarques qui suivent avec certains compléments envisageables pour les réflexions développées par l'A. depuis trois décennies. Si dans l'ensemble la bibliographie est satisfaisante malgré quelques oublis, l'on pourra s'étonner du ton de certaines remarques infrapaginales, prolongeant plus que nécessaire les « disputes » propres au débat intellectuel : il peut être légitime de souligner la validité des résultats obtenus lors de certaines enquêtes, voire d'en mesurer l'accueil avec le recul des années (cf. p. 173, n. 67), mais il n'est pas toujours opportun d'entretenir les conflits d'école, ou plus simplement d'individualités (par ex. chap. 8). Quelques références complémentaires peuvent être suggérées : on se reportera désormais à l'édition de John Scheid (CUF, 2007) pour le texte des *Res Gestae diui Augusti* (p. 56, n. 30) que l'on hésitera à qualifier d'autobiographie (p. 165) ; quant à la définition de la *domus Augusta* et aux formations de la parenté à Rome (cf. chap. 7), on dispose maintenant de l'étude de Philippe Moreau, complétant ses travaux antérieurs (*Cahiers Glotz,* 2005, p. 7-23) ; pour tout ce qui concerne la notion de *monumentum* (*moneo,* « avertir »), les conceptions de la *memoria* à Rome et les effets de sa condamnation, renvoyons au livre d'Harriet Flower (*The Art of Forgetting,* 2006) et aux publications du programme « Les victimes de la *damnatio memoriae* » (*Mémoire et histoire,* 2007 ; *Un discours en images de la condamnation de mémoire,* 2008). D'une manière générale, de nombreuses remarques concernant la titulature impériale, sa signification et son usage, peuvent être prolongées par une réflexion portant sur la nature du *nouus status* augustéen et son fonctionnement institutionnel, débouchant aux I^er^ et II^e^ siècles sur les pratiques idéologiques d'un pouvoir impérial, objet d'une définition progressive. On accordera volontiers à l'A. l'importance du règne de Tibère, bien au-delà d'ailleurs du dossier exceptionnel lié aux hommages rendus à Germanicus (chap. 7, p. 194), tant pour l'approfondissement du modèle hérité d'Auguste que pour les difficultés éprouvées à l'égard de l'antique *respublica.* Dans la prise en compte de l'écrit dans l'espace urbain, il est judicieux d'accorder une place significative à la déambulation : la procession était de nature à mettre en scène, littéralement en mouvement, les informations fournies par un réseau très dense d'images et de textes (chap. 1, p. 56-58). En ce qui concerne la rhétorique impériale en usage à l'époque de Caracalla (chap. 8, p. 210-213), l'importance du style et les rapports entre discours et fonctions du politique, la formule de ces « jeux du réel et du rituel dans les relations entre le Prince et les provinciaux » apparaît fort judicieuse et est susceptible de prolongements féconds dans la redéfinition des mécanismes à l'œuvre au sein de l'*imperium Romanum.* Les quelques brèves remarques qui précèdent montrent tout l'intérêt d'un tel recueil d'articles dont on peut louer l'élégance de l'édition et la fonction indiscutable d'aiguillon pour des recherches ultérieures sur les modalités de mise en forme, diffusion et réception de l'information dans une société qui pratique encore une certaine forme d'équilibre,

de relais comme de substitut, entre oralité stricte et pratique de l'écrit, entre société humaine et conception d'une présence divine, entre pratique détournée de la *respublica* et pouvoir personnel. Les travaux de M. C., nourris pour une fréquentation régulière des documents épigraphiques, témoignent de la richesse des recherches entreprises par toute une génération d'historiens de Rome, aux confins de l'histoire politique et institutionnelle, de l'anthropologie sociale et de la sociologie des médias, l'image faisant ainsi une entrée remarquée au centre des préoccupations de l'historien du monde méditerranéen antique.

Stéphane BENOIST.

Epistolae de ordine sacrae oblationis et de diversis charismatibus ecclesiae, Germano parisiensi episcopo adscriptae, introduction et texte latin par Philippe Bernard, Turnhout, Brepols (*Corpus Christianorum : continuatio mediaevalis*, 187), 2007, 380 p.

Le *Corpus Christianorum* publie dans sa *continuatio mediaevalis* un texte important de la liturgie médiévale, dont les Mauristes avaient proposé une première édition au début du XVIII[e] siècle. Découvert par Dom E. Martène et son confrère U. Durand en septembre 1709 dans un manuscrit du IX[e] siècle qui se trouvait à l'abbaye Saint-Martin d'Autun et qui est conservé, depuis 1909, à la Bibliothèque municipale d'Autun sous la cote S 184 (G III), cet ouvrage très court est attribué, d'après une note marginale du manuscrit, à un évêque Germain de Paris que Dom Martène identifia avec l'évêque Germain de Paris mort en 576. Suivant cette interprétation, ce document du VI[e] siècle constituerait donc un des plus anciens témoins de la liturgie gallicane. Les premiers doutes sur cette attribution furent exprimés en 1924 dans le *DACL* par dom Wilmart qui apporta une contribution décisive à l'établissement du texte dont il situa l'origine durant la seconde moitié du VII[e] siècle. La nouvelle édition et le commentaire de P. Bernard s'appliquent à démontrer que ces deux lettres ont été faussement attribuées à Germain de Paris et qu'elles ont été rédigées en Gaule, par un clerc séculier anonyme, à la fin du VIII[e] siècle. Le volume du *Corpus Christianorum* (introduction et texte latin) représente la première partie de cette recherche qu'il faut nécessairement compléter par une seconde publication comprenant la traduction des lettres et leur commentaire historique (P. Bernard, *Transitions liturgiques en Gaule carolingienne. Une traduction commentée des deux « lettres » faussement attribuées à l'évêque Germain de Paris*, Paris, Hora Decima, 2008, 654 p.).

Inspiré du *De ecclesiasticis officiis* d'Isidore de Séville, ce commentaire de la liturgie constitue « un dossier liturgico-canonique muni de compléments à l'enseignement patristique et (...) à l'histoire sainte » qui est « représentatif des manuscrits carolingiens destinés à la formation des futurs prêtres » (p. 40). Conçu comme un manuel élémentaire, ce recueil composite mais thématiquement cohérent vise en effet à enseigner aux futurs clercs l'origine et la signification allégorique des rituels de la messe et du baptême, ainsi que celles des chants sacrés et des divers éléments du costume ecclésiastique, liturgique ou non, que portent l'évêque et le diacre. L'origine précise des deux lettres a donné lieu à des interprétations divergentes. Alors que B. Bischoff situait la copie du texte vers 870 dans « le voisinage assez lointain de Tours » (« weiterer Umkreis von Tours »), P. Bernard se fonde sur divers indices pour avancer la date vers le second tiers

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

du IXe siècle et celle de la rédaction aux dernières années du VIIIe siècle. Par son origine, sa langue relativement correcte et sa fonction, ce petit ouvrage serait donc une sorte de « brouillon hâtivement écrit, et laissé inachevé, d'un ouvrage étroitement inspiré d'Isidore » (p. 215) qui anticiperait sur les grands traités carolingiens d'Amalaire, Raban Maur, Walafrid Strabon et Florus de Lyon. Véritable médiation entre Isidore et les savants carolingiens, il contribue à « démontrer, une fois de plus, que les grandes réalisations de la première moitié du IXe siècle ne sont pas surgies du néant, mais qu'elles ont été anticipées par des travaux plus modestes, certes, mais dont l'intérêt historique, à plus d'un égard, n'est pas négligeable » (p. 216).

On ne peut exprimer que son admiration devant la précision et l'efficacité de la démonstration dont l'introduction du *Corpus Christianorum* donne, à elle seule, une vision précise. P. Bernard s'appuie sur les travaux de ses prédécesseurs, notamment Dom Wilmart, pour proposer une description codicologique et paléographique sans doute définitive du manuscrit d'Autun ainsi qu'une étude détaillée de la langue du document qui porte la marque des normalisations carolingiennes mais qui trahit aussi, selon P. Bernard, une rédaction hâtive et inachevée. L'analyse exhaustive des sources compilées, qui ne se limitent pas aux citations d'Isidore, révèle que l'auteur a utilisé « des ouvrages très répandus et d'une lecture relativement aisée » (p. 152). C'est probablement sur ce point que porteront les principales critiques. Dans une conférence récente (Paris, « atelier médiolatin » de J. Fontaine, F. Dolbeau et M. Perrin, le 7 juin 2008), J.-P. Bouhot a montré que l'auteur des deux lettres avait probablement puisé ses sources dans un florilège composé vers 865 au plus tôt dans le cadre des discussions entre Paschase Radbert et Ratramne de Corbie. Il constate en particulier que les sources sont reprises dans leur intégralité et dans le même ordre. La découverte de cet intermédiaire, si elle se confirmait, redonnerait du crédit à l'hypothèse de B. Bischoff, qui situait le manuscrit vers 870, et remettrait en cause l'interprétation de P. Bernard. Mais il faut attendre, pour en juger, la publication des savants travaux de J.-P. Bouhot qui aura sans doute l'occasion d'exposer lui-même ses arguments sur les sources et l'attribution à Germain. En attendant, on ne peut que saluer l'ampleur et l'érudition de l'ouvrage de P. Bernard. L'établissement du texte, agrémenté d'un triple appareil (scripturaires, patristiques et critiques), constitue désormais l'édition de référence des deux « lettres » et le commentaire apporte, y compris par les questions qu'il soulève, une contribution majeure à l'histoire de la liturgie médiévale.

Stéphane GIOANNI.

Le Livre des papes. Liber Pontificalis *(492-891)*, traduit et présenté par Michel Aubrun, Turnhout, Brepols, coll. « Miroir du Moyen Âge », 2007, 327 p.

La collection « Miroir du Moyen Âge » propose la première traduction française d'une grande partie du *Liber Pontificalis* (il existait déjà une traduction anglaise de l'intégralité du *Liber Pontificalis*, par R. Davis, dans la collection *Translated Texts for Historians*, Liverpool, vol. 6 et 20, publiés en 2000 et 1995). Cette chronique, qui rassemble les biographies latines des évêques de Rome dans l'ordre chronologique des origines au pape Étienne V (885-891), est une source majeure sur l'Insti-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

tution pontificale. Elle représente aussi le prototype des chroniques épiscopales en Occident. La présente traduction commence avec le règne de Gélase (492-496) dont la notice et celles de ses successeurs présentent une plus grande fiabilité historique. Cette publication, comme le précise l'auteur, est dépourvue de « présentation savante pour la bonne raison qu'elle existe déjà » (p. 5). Il est donc nécessaire, pour tout renseignement sur le texte, le genre ou les fonctions du *Liber Pontificalis*, de se reporter aux travaux de Louis Duchesne dont l'édition et les commentaires, à la fin du XIX^e^ siècle, ont marqué le début des recherches modernes sur ce texte fondateur (L. Duchesne, *Le* Liber Pontificalis. Texte, introduction et commentaires, réed. C. Vogel, 3 vol., Rome, 1955-1957).

La traduction des notices biographiques est précédée d'une introduction générale (p. 5-15) sur la difficulté de traduire et d'interpréter un texte rédigé par une multitude d'auteurs « portés à la louange le plus souvent sans réserve des pontifes et à la défense sans faille de l'institution apostolique » (p. 6). M. Aubrun évoque aussi quelques grands thèmes du *Livre des Papes* dont la grande affaire demeure la succession pontificale qui donna lieu à de si nombreux conflits et qui révéla les ingérences du pouvoir politique (« oriental d'abord, carolingien ensuite »). S'il est difficile de dresser un « portrait type correspondant aux pontifes des VI^e^-IX^e^ siècles », il apparaît que les rédacteurs des notices accordent une grande importance à l'organisation de la ville de Rome, aux constructions pontificales et à la volonté, chez les successeurs de saint Pierre, de « maintenir les lieux de culte dans un état architectural sans cesse amélioré et dotés de richesses toujours accrues » (p. 12-13). L'intérêt de cette remarque est néanmoins limité par le choix de ne traduire ni les listes de restaurations des églises (par ex., p. 26 à propos du pape Symmaque) ni les dons destinés aux églises romaines provenant de l'empereur (par ex., p. 33 à propos du pape Hormisdas), etc. On peut regretter aussi que la brève introduction ne rende pas compte, même schématiquement, des avancées considérables qui ont été accomplies par les philologues et les historiens depuis les travaux de L. Duchesne. Certaines formules générales sur la composition feraient oublier que le *Liber Pontificalis* comporte un noyau primitif, rédigé dans la première moitié du VI^e^ siècle et poursuivi par des contemporains des papes défunts jusqu'à la fin du IX^e^ siècle. La « même tournure d'esprit » (p. 6) des rédacteurs ne doit pas dissimuler que les notices, à partir du VIII^e^ siècle, prennent de l'ampleur jusqu'à devenir de véritables mémoires, comme celle du pape Léon III, qui a couronné Charlemagne en 800, ou celle d'Étienne V qui contient des extraits de sermons. Enfin, il ne serait pas inutile de rappeler que le *Liber Pontificalis* connut plusieurs continuations jusqu'à la fin du XV^e^ siècle et qu'il fut à l'origine d'un genre historiographique (les *Gesta episcoporum*) dont témoignent les nombreuses chroniques épiscopales en Occident. La bibliographie sélective (p. 17-24) illustre l'abondance des recherches effectuées depuis plus d'un siècle sur ces différentes pistes qui éclairent la complexité et l'intérêt de cette œuvre monumentale.

La traduction, qui est amputée des listes de dons et de restaurations, est agrémentée de quelques notes historiques et bibliographiques qui facilitent la lecture. Mais, compte tenu de la densité du *Liber*, ces rares indications apparaîtront insuffisantes et arbitraires (par ex., p. 31, pourquoi expliquer l'hérésie monophysite et ne rien dire sur le schisme acacien qui marqua profondément le règne d'Hormisdas ?). D'autres notes paraîtront obscures (par ex., la note 2, p. 29, probablement mal placée, ne permet pas de comprendre ce qu'est le *Constitutum Silvestri*). Le texte est suivi d'une série d'annexes utiles : un glossaire, une carte de l'Italie (VII^e^-IX^e^ siècle), divers plans (Rome, Basilique Saint-Pierre, Palais du Latran), une chronologie

en relation avec le texte et, enfin, trois indices (personnes, lieux et index analytiques). Par sa présentation simplifiée et ses compléments, cette publication, qui n'avait aucune ambition scientifique, rendra de précieux services à tous ceux qui abordent cette source majeure de l'histoire pontificale.

Stéphane GIOANNI.

Yoshikic Morimoto, *Études sur l'économie rurale du haut Moyen Âge. Historiographie, régime domanial, polyptyques carolingiens*, Bruxelles, De Boeck Université (« Bibliothèque du Moyen Âge », 25), 2008, 1 vol. in-8°, 472 p.

Le vingt-cinquième volume de la « Bibliothèque du Moyen Âge », prestigieuse collection adossée à la revue *Le Moyen Âge*, se présente en quinze chapitres comme un récapitulatif des articles majeurs en français du médiéviste japonais, professeur à l'Université de Kyushu. Les diverses contributions qui le composent sont parues entre 1986 et 2000 dans des revues, actes de colloques ou mélanges, et cette publication, que la préface de Pierre Toubert assimile à des « Collected Studies », est une compilation très utile pour embrasser l'essentiel des travaux de Yoshiki Morimoto sans avoir à rechercher une à une les publications d'origine ; on retrouve ainsi la cohérence scientifique de l'auteur, sa progression avec la mise en place de ses hypothèses et son évolution, ainsi d'ailleurs qu'une introduction où il revient sur sa démarche, présentant d'abord les points importants de ses articles et une postface qui ouvre le débat sur les recherches à poursuivre, tout en rendant compte des travaux récents qui sont venus confirmer ou infirmer ses hypothèses. L'ouvrage comprend trois sections, avec d'abord une série de cinq mises au point historiographiques sur les polyptyques et les grands domaines, ensuite six chapitres sur le polyptyque de Prüm dont l'auteur est un des meilleurs connaisseurs, enfin quatre contributions qui portent sur la critique où l'utilisation d'autres polyptyques carolingiens.

Les cinq premiers chapitres de mise au point historiographique sont des outils pratiques au service des médiévistes, mais on apprécie particulièrement la longue enquête en trois temps sur l'histoire rurale carolingienne, débutée en 1988 dans les *Annales de l'Est* (chap. 1), poursuivie en 1994 dans un ouvrage codirigé avec Adriaan Verhulst (chap. 2) et complétée jusqu'en 2004 avec le chapitre 3 rédigé spécialement pour cet ouvrage et dont la consultation est indispensable pour qui veut se pencher sur ces questions, car chacun de ces articles offre une bibliographie des travaux analysés, avec respectivement 97, 170 et 243 références. On voit que la production historique en la matière a crû régulièrement depuis une bonne vingtaine d'années à tel point que Yoshiki Morimoto et Pierre Toubert pensent qu'on est arrivé à l'apogée des études rurales tournées vers les aspects socio-économiques, et que désormais les historiens s'orienteront plutôt vers les aspects sociopolitiques. Attendons de voir si l'avenir leur donnera raison, même s'il est vrai que les études entreprises ces dernières années, en se polarisant sur les conflits ou les modes de régulation de ces sociétés, vont plutôt dans ce sens. Dans cette première partie, les deux chapitres suivants (4 et 5) sont aussi des mises au point historiographiques sur la croissance économique et les rapports entre villes et campagnes. Le chapitre 4 paru en 1994 reprend la question à la suite de l'ouvrage de Guy Bois sur la mutation de l'an mil et du débat qu'il

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

avait suscité, mais réaffirme clairement sa préférence pour un modèle domanial qui privilégie les continuités sur le long terme, par rapport à un modèle allodial qui est plus enclin aux ruptures ; le chapitre suivant synthétise divers travaux sur Gand et les zones hors du monde franc que sont l'Angleterre, la Scandinavie, l'Europe de l'Est et dans une moindre mesure l'Italie, pour appeler à une synthèse européenne de ces questions.

La deuxième section (chapitres 6 à 11) sur l'exploitation et la critique du polyptyque de Prüm regroupe six articles parus entre 1986 et 2000 dont la lecture est indispensable pour tout utilisateur de cette source. On apprécie en outre la constante comparaison de l'auteur entre son propos et l'historiographie allemande, car nos collègues d'outre-Rhin se sont naturellement penchés avec force érudition sur ce texte qui est le grand polyptyque de l'espace germanique, comme peut l'être celui de Saint-Germain-des-Prés en France. Les problèmes de critique textuelle, avec l'étude de l'édition récente de Ingo Schwab, des interpolations et de la valeur du commentaire de Césaire, sont minutieusement analysés. Le savant japonais n'hésite pas à contredire la thèse de l'éditeur qui penche pour une rédaction en une seule fois vers 893 et s'attache justement à montrer le caractère composite du texte, remanié et même commenté encore au XIII^e^ siècle. C'est justement ce qui lui permet de proposer en 1989 (chap. 9) une utilisation dynamique du polyptyque pour laquelle de nombreux historiens plaident depuis longtemps. Il rejoint ainsi les travaux d'historiens belges qu'il a fréquentés en insistant sur les rapports entre villes et campagnes ou en enquêtant sur les manses fractionnaires à Prüm (chap. 10 et 11).

D'autres polyptyques ont aussi retenu son attention pour traiter de l'assolement triennal (chap. 12) qui permet de pénétrer très avant dans les complexités du terroir du haut Moyen Âge carolingien où la rotation des cultures et les champs en lanière, qui annoncent déjà l'agriculture des XII^e^-XIII^e^ siècles, voisinent encore avec un déséquilibre patent entre céréales d'hiver et de printemps ; ou l'étude de la corvée (chap. 13) pour laquelle on revient encore à Prüm en comparaison avec Saint-Germain-des-Prés. Il exerce aussi ses talents de critique sur les textes de Saint-Bertin et de Montier-en-Der. Son étude sur Saint-Bertin (chap. 14) pose le problème de l'interprétation du texte à propos des petits tenanciers et de leur intégration dans le domaine de l'abbaye, montrant ainsi le décalage qu'il peut y avoir entre le texte normalisé par les moines et la réalité du terrain. Le volontarisme du rédacteur est-il le reflet d'une réalité socio-économique ? C'est là une question fondamentale pour tous les polyptyques. Sa critique s'exerce aussi sur le texte de Montier-en-Der (chap. 15) dont il précise les règles d'utilisation et signale les divergences d'interprétation entre ses divers utilisateurs.

Enfin, l'ouvrage se conclut par une postface de l'auteur où il rappelle son cheminement mais signale aussi, ouvrant ainsi des nouvelles perspectives sur les polyptyques, les travaux récents qui n'étaient pas encore accessibles lors de la première rédaction de ses articles, y compris ceux qui refusent parfois ses propres hypothèses. Dans l'ensemble, l'ouvrage s'inscrit dans l'optique de la *Grundherrschaft* allemande qui fait du grand domaine un élément moteur de la croissance carolingienne et de la vitalité des siècles suivants plus que dans la logique des concepts français qui, en distinguant artificiellement parfois le banal et le foncier, ont encouragé les définitions théoriques et les débats oiseux. Le mérite de l'ouvrage, c'est aussi qu'il contribue, comme nombre de bons auteurs, à effacer toute notion de rupture féodale brutale.

Olivier BRUAND.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Laurent Feller, *Paysans et seigneurs au Moyen Âge, VIIIe-XVe siècle,* Paris, Armand Colin, coll. « U », 2007, 304 p., 6 tableaux et graphiques.

La seigneurie est l'un des piliers de la société médiévale et la paysannerie la composante majeure de la population à cette époque, d'où, évidence, l'importance majeure du thème traité dans ce manuel. Depuis *L'économie rurale et la vie des campagnes* (1963) et *Seigneurs et paysans* (1979) de Georges Duby, depuis les manuels de Robert Fossier (1984) et de Guy Fourquin (1989) consacrés au paysan, depuis les volumes de l'*Histoire rurale française* (1975), les manuels d'histoire rurale du Moyen Âge faisaient singulièrement défaut. Or, et ce n'est pas un hasard, au cours de ces toutes dernières années sont parus, à côté de celui dont nous parlons ici, l'ouvrage de Samuel Leturcq : *La vie rurale,* celui de Laure Verdon : *La terre et les hommes,* ainsi que celui de Jean-Pierre Devroey concernant uniquement le haut Moyen Âge. De fait, si l'histoire rurale telle qu'elle se faisait dans les années 1950-1960 est aujourd'hui largement délaissée, sa substance a été, au cours de ces vingt-cinq dernières années, considérablement enrichie, à la fois par de nouvelles problématiques, comme le village, les paysages, les élites, les rapports avec le marché, et par de nouvelles méthodes, telles que l'archéologie et les achéosciences ou encore l'anthropologie. Et c'est le grand mérite de Laurent Feller que de s'être concentré sur ces aspects – la démarche anthropologique notamment est très présente tout au long de l'ouvrage – en intégrant très largement les apports des historiographies étrangères, notamment anglo-saxonnes.

Le découpage chronologique de l'ouvrage reflète à la fois les tendances de cette historiographie récente et aussi le champ de recherche de l'auteur lui-même. Sur 260 pages de développement, la période allant du IXe au début du XIIe siècle en couvre 136, le Moyen Âge central, 82, et le bas Moyen Âge, qui en France du moins est un peu le parent pauvre de l'historiographie récente, seulement 56. Pour chaque période, des thèmes sont privilégiés : la place du grand domaine, l'habitat et l'esclavage pour les IXe-XIe siècles ; les logiques économiques de la seigneurie, le problème du servage, la place des communautés rurales pour les XIIe-XIVe siècles ; enfin, les formes de l'adaptation de la seigneurie et de l'exploitation paysanne à la conjoncture, ainsi que la question des résistances et des révoltes rurales pour la courte partie consacrée aux XIVe et XVe siècles. Systématiquement, suivant le principe de la collection, des exemples sont développés et intégrés à la réflexion générale. Présentés sous forme d'encart, ils sont empruntés à l'espace français mais aussi, et très largement, italien, anglais et, dans une moindre mesure, ibérique et germanique.

Dans sa démarche, Laurent Feller se réserve aussi un large droit d'inventaire sur l'apport des « monstres sacrés » de la médiévistique française. Marc Bloch, Georges Duby, Pierre Bonnassie, Pierre Toubert sont repris, commentés et critiqués. L'ouvrage est donc largement ouvert aux débats historiographiques de ces dernières décennies, notamment ceux qui conduisent à des changements de paradigme. Ainsi, quant aux transformations des campagnes après les temps carolingiens, et malgré un paragraphe intitulé « Une société en mutation », l'auteur considère comme acquise la remise en cause de l'idée de « mutation-révolution de l'an mil » lancée par Georges Duby. Pour lui, la seigneurie existe bel et bien au VIIIe siècle dans le cadre du grand domaine, les Xe-XIe siècles ne représentant pour elle « qu'un saut qualitatif ». De même nuance-t-il, en s'appuyant notamment sur Paul Freedman, pour la Catalogne, et sur Chris Wickam et Gérard Rippe pour

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'Italie, les conclusions pessimistes de Pierre Bonnassie sur l'asservissement brutal et complet de la paysannerie au cours du XI^e^ siècle ; une seigneurie dont il ne nie pas pour autant le caractère éminemment coercitif. Enfin, la vieille typologie française distinguant seigneuries foncière, banale et domestique est définitivement abandonnée au profit d'une vision moins juridique et plus spatiale et en partie empruntée à l'Italie, opposant la seigneurie « domaniale » ou « locale » à la « seigneurie immuniste » et à la « seigneurie territoriale », cette dernière apparaissant seulement au XI^e^ siècle. Ce qu'il nous donne à voir finalement, au travers des recherches récentes, c'est une seigneurie souple et en adaptation permanente, et non pas une institution passant, de rupture en rupture, par une succession de phases stables.

Ce bel effort de synthèse et de réflexion, qui intègre la substance des travaux les plus récents, aboutit en fait à proposer, près de quarante-cinq ans après *L'économie rurale et la vie des campagnes,* rien moins qu'un nouveau modèle d'interprétation de l'histoire rurale du Moyen Âge.

Fabrice MOUTHON.

Jean Tricard, *Livres de raison, chroniques, terriers... Les passions d'un médiéviste,* Limoges, PULIM, coll. « Rencontres des historiens du Limousin », 2007, 314 p.

À travers 16 articles, sont présentées les recherches entreprises par Jean Tricard depuis 1975. Son travail brille par sa diversité, puisqu'il s'est aussi bien tourné vers l'histoire des campagnes que vers l'historiographie, l'histoire des femmes ou la diplomatique. Si le titre de l'ouvrage récapitule ses principaux champs d'intérêt, l'auteur manifeste une véritable prédilection pour les livres de raison.

Son parcours d'historien est présenté à travers trois parties thématiques. Dans la première *(Autour de la reconstruction rurale du XV^e^ siècle),* ont été rassemblés quatre articles sur le monde rural et la reconstruction de la fin du Moyen âge (« Villages, villageois et terroirs du XV^e^ siècle. Nouvelles sources, nouvelles perspectives » ; « Crise et renaissance rurale en Poitou. La seigneurie de Vaussais et Montjean au XV^e^ siècle » ; « La seigneurie capitulaire de Vaussais et Montjean » ; « La reconstruction rurale du XV^e^ siècle des chroniqueurs du temps aux historiens d'aujourd'hui ») ; la deuxième partie *(Annales, chroniques, histoire XII^e^-XVII^e^ siècles),* plus hétérogène, se tourne vers l'historiographie médiévale (« La Touraine d'un Tourangeau au XII^e^ siècle » ; « Jean le Bon, duc de Normandie et héritier de France, un double échec ? » ; « Images de la "Femme du Moyen Âge" dans les *Annales manuscrites de Limoges de 1638* » ; « Le livre du seigneur de la Tour-Landry et ses lecteurs, hypothèses sur un succès » ; « Les "Anglais" et le Limousin. Profils de routiers de la Guerre de Cent ans » ; « Limoges, *secunda Roma.* Histoire et amour du pays dans les *Annales manuscrites de Limoges (1638)* »). Enfin, la dernière partie est consacrée aux livres de raison (« Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens pour relancer une enquête » ; « L'affrontement ou le mariage. Stratégie de conquête du pouvoir à Limoges au XV^e^ siècle » ; « Vie religieuse et attentes familiales particulières dans les livres de raison limousins de la fin du Moyen Âge » ; « Les formules de notoriété et d'honneur dans les livres de raison limousins à la fin du Moyen Âge. Emploi et bornes » ; « La mémoire des morts dans les livres de raison limousins du XV^e^ siècle et ses limites » ; « Louis Guibert, inventeur et éditeur

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

des livres de raison limousins. Engagement et choix » ; « Des secrets politiques et religieux aux secrets intimes : expressions de l'aveu dans les livres de raison (XIVe-XVIIe siècles) »).

Cette partie ouvre les plus grandes perspectives, en particulier le premier article. Il a pour objectif de comparer les livres de raison français aux livres de famille italiens ; il montre le fossé scientifique séparant ces deux sources voisines. Du côté italien, ils sont reconnus et respectés ; du côté français, ils restent méconnus et parfois méprisés. Les livres français ont été découverts et commentés à la fin du XIXe siècle par une école historique réactionnaire. La recherche universitaire plutôt républicaine s'en est donc détournée. Jean Tricard, pour mener à bien sa réflexion, s'appuie sur le fichier de l'IRHT et rappelle la nécessité de fouiller les archives privées pour exhumer des recueils oubliés. Pour lui, ils associent la comptabilité des biens avec celle des hommes de la famille en donnant la primauté à la mémoire familiale. En France, quelques régions sont riches de ces documents, principalement le Limousin, le Périgord et la Provence ; ils sont apparus au XIVe siècle, mais leur grand siècle est le XVIIe. Leurs auteurs sont des bourgeois, des marchands, des propriétaires et des hommes de loi, des « lisants-écrivants » plutôt catholiques. Rares sont les livres de raison écrits par des femmes ou des aristocrates. Ce genre s'efface au XVIIIe siècle pour disparaître au cours du siècle suivant.

Ces articles rassemblés ont l'avantage de montrer qu'un historien n'est pas l'homme d'un seul objet, et que son enthousiasme devant des documents parfois austères est nécessaire pour modifier les approches scientifiques.

Marlène HÉLIAS-BARON.

Jean Froissart, *Chroniques*, livre III. *Le manuscrit Saint-Vincent de Besançon*, édité par Peter F. Ainsworth avec une étude codicologique par Godfried Croenen, t. 1, Paris, Droz, 2007, 505 p.

Dans les *Chroniques de France, d'Angleterre et des païs voisins*, Jean Froissart fait le récit des guerres qui se sont déroulées depuis l'avènement d'Édouard III en 1327 jusqu'à la mort de Richard II en 1400. L'écriture de ces chroniques monumentales constitua une œuvre de longue haleine qui tint l'historien hennuyer à sa « forge » de 1365 à sa mort survenue en 1404. La genèse de ce texte, fort complexe, n'a pas manqué, depuis bientôt deux siècles, de susciter chez les éditeurs comme chez les érudits nombre d'études et de débats.

Des quatre livres qui composent les *Chroniques*, le livre III est considéré comme le plus brillant. Délaissant le récit du passé, les *Chroniques* rejoignent alors l'actualité depuis la paix de Tournai (1385) jusqu'aux préparatifs de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris en 1389. Détournant son regard des contrées septentrionales où l'histoire s'essoufflait du fait de la paix, Froissart choisit de s'intéresser aux faits d'armes contemporains survenus en Castille, au Portugal et dans le sud de la France. Son travail d'historien passera dorénavant par un investissement personnel et des enquêtes réalisées sur place. Le voyage en Béarn entrepris dans les derniers mois de l'année 1388 est donc au cœur de la matière et de l'organisation de ce livre III, rythmé par les récits d'Espan de Lion, les rencontres et les souvenirs de l'auteur. Rentré chez lui, à Valenciennes, Froissart aurait ensuite « chronisé » ses notes de voyage juste avant de consigner après coup des suppléments d'informa-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

tion recueillis lors de ses entretiens avec le chevalier portugais João Fernandes Pacheco rencontré en 1390 à Middelburg, en Zélande.

Peter F. Ainsworth, auteur d'une vingtaine de contributions sur Froissart, et Godfried Croenen, spécialiste des manuscrits, livrent donc ici le premier volet d'une édition renouvelée du livre III, édition établie à partir du manuscrit dit de « Saint-Vincent de Besançon » (cote 864-865). Leur objectif est double : d'une part, établir un texte complet et fiable de la première version de ce livre, en partant d'un témoin qui figure parmi les plus anciens manuscrits connus ; de l'autre, poser les premiers jalons d'un champ de recherche sur l'ensemble des manuscrits du livre III (23 témoins connus à ce jour), à la croisée de la philologie, de l'histoire de l'art et de la codicologie, l'édition du livre III constituant un « étalon » pour des comparaisons à venir.

Le livre III ayant déjà fait l'objet de nombreuses études – toutes recensées dans la bibliographie exhaustive et actualisée qui clôt l'introduction –, les éditeurs ont choisi de centrer leur présentation sur la question des manuscrits. Outre l'inventaire et les descriptions codicologiques, on retiendra les pages fort intéressantes consacrées aux conditions de la production du manuscrit de Besançon. La confection de ce manuscrit fut en effet réalisée entre 1411 et 1418 à Paris par le libraire Pierre Liffol. On peut rapprocher le manuscrit des *Chroniques* contenues dans l'exemplaire de Besançon (864-865) de deux autres exemplaires offerts par le seigneur breton Tanguy du Châtel à Jean de Derval (BnF, 2663-2664). Ces manuscrits jumeaux témoignent du souci des libraires parisiens de recourir à des modes de production moins onéreux en réemployant un manuscrit de base, la « maquette » d'un cycle d'illustrations ou encore une même équipe de travail (en l'occurrence, le Maître du Boèce français et l'atelier du Maître des Grandes Heures de Rohan).

À la suite de l'édition qui, dans ce volume, va jusqu'au récit de la bataille d'Aljubarrota, ont été ajoutés des cartes (itinéraire de Froissart de Pamiers à Orthez), deux plans de la bataille d'Ajubarrota, et des compléments généalogiques. Figurent en outre un inventaire des rubriques du manuscrit 865, un précieux glossaire établi à partir des meilleures études linguistiques réalisées sur l'œuvre de Froissart et des planches sélectionnant quelques images du manuscrit et les commentant.

Isabelle GUYOT-BACHY.

Bernard Guenée, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008, 237 p.

Qu'ont en commun Bertrand Du Guesclin et Jean Froissart, si ce n'est d'avoir vécu l'un et l'autre dans cette France de la seconde moitié du XIV^e^ siècle dont Bernard Guenée connaît si bien la société politique ? Ni l'origine géographique ni le parcours professionnel, mais bien plutôt la même volonté – partagée avec d'autres de leurs contemporains – de « se faire un nom ».

C'est en effet autour de la notion de « renommée » et ses mécanismes de fabrication que l'auteur a réuni l'historien hennuyer et le connétable breton. Les études entreprises depuis une vingtaine d'années ont souligné qu'il y avait là un élément essentiel à notre compréhension de la société médiévale. Et tel est bien le postulat que pose Bernard Guenée dans ce nouveau livre : la société médiévale que l'on verrait volontiers hiérarchisée et figée, divisée entre, d'un côté, une mino-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

rité de privilégiés par la naissance et, de l'autre, une masse anonyme de gens obscurs, n'est pas marquée par le déterminisme. La renommée, qui fait connaître dans l'opinion les mérites de certains, peut corriger les insuffisances de leur naissance et leur permettre de gravir les échelons de la hiérarchie sociale.

La démonstration se joue d'abord sur le terrain lexical. Partant de l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* de Guillaume de Tyr pour aboutir à la *Chronique de Charles VI* du Religieux de Saint-Denis, Bernard Guenée explore les textes des historiens en quête des mots qui disent la renommée ou, plus largement, la position sociale d'un individu. En les comparant avec ceux empruntés par les grands auteurs païens et chrétiens de l'Antiquité classique et tardive qui ont inspiré, forgé la pensée et les modes d'écriture médiévaux, il dégage un stock de mots en usage au long de ces trois siècles dont il se sert pour cerner les fondements de la *fama* (le terme s'impose dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle). Celle-ci se construit finalement sur le mérite, sur des compétences. Pour les nobles, ce sont celles de la vaillance et de la prouesse (*strenuitas* et *probitas*) ; pour les clercs, celles de la science. Mais la renommée a besoin de relais pour se diffuser et pour durer. Les institutions de l'Église, la construction de l'État et l'émergence de l'opinion publique les lui offrent dans un cadre plus ou moins élargi, dont les limites sont d'abord celles du royaume. Elle est portée par la vitalité de la tradition orale, en revanche peu servie par l'image et l'écrit. À moins que l'écrit n'aille au-devant des lecteurs sous la forme du livre, seul support à être véritablement porteur de la mémoire. C'est là que s'exerce la redoutable responsabilité de l'historien, lui qui est chargé de consigner les faits et les noms dignes de mémoire.

Cette première partie s'achève sur l'étude d'un destin particulier, celui de Bertrand Du Guesclin, issu d'un modeste lignage, pauvre et peu instruit. Bernard Guenée oppose d'emblée cet exemple de réussite sociale et de renommée à un autre qui lui est antérieur de deux siècles, celui de Guillaume Le Maréchal. Si les mêmes mots disent la renommée de l'un et de l'autre, les choses ont bien changé. Il est désormais acquis que, si la prouesse est la condition nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante : elle doit être portée par d'autres – amis, hérault, ménestrels – autant de « medias » que le preux doit se gagner s'il veut connaître la renommée, voire la popularité. C'est bien ce que manifeste l'acclamation des bourgeois de Paris le 2 octobre 1370 : le nom de Du Guesclin, pourtant *homo novus,* s'impose pour la fonction de connétable et marque « l'éclatant triomphe de la renommée... sur la naissance ».

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'émergence d'une renommée propre aux historiens. Le point de départ est la figure de Sigebert de Gembloux et le témoignage qu'il donne sur l'état de l'histoire à l'aube du XII^e^ siècle. L'examen de son *Libellus de viris illustribus* dit assez que l'histoire a bien sa place dans la culture de l'Occident chrétien. Une place certes modeste, car l'histoire n'est pas enseignée dans les écoles et demeure un genre littéraire mineur, dont la diffusion dépasse rarement le cadre des monastères. Ces conditions ne permettent aucunement l'affirmation d'une renommée à laquelle d'ailleurs les historiens du XII^e^ siècle ne semblent pas prétendre. L'augmentation considérable de la production d'œuvres historiques que l'on constate aux XIII^e^-XIV^e^ siècles va de pair avec la constance de l'anonymat des auteurs. Ce phénomène relève avant tout d'une exigence qui s'impose aux auteurs, celle de la règle monastique qui voit dans l'œuvre historique un travail collectif et veille à ce que le moine compilateur ne soit pas tenté par la recherche d'une vaine gloire. Elle est aussi la conséquence d'un état « vivant » du texte médiéval qui, loin d'être figé par l'auteur, se modifie sous la plume du copiste ou du traducteur.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

L'historien médiéval entretient une certain ambiguïté entre les autorités, souvent anciennes, derrière lesquelles il s'abrite car elles sont gages d'authenticité, et les sources qu'il utilise vraiment, parce que, à ses yeux, les « modernes » sont incontestablement mieux informés que les « anciens ». Ainsi la conscience se forme-t-elle peu à peu chez les historiens d'une chaîne d'auteurs, à la suite de laquelle ils s'inscrivent volontiers afin que l'on se souvienne d'eux. Cette conscience qu'ils ont de leur art (la compilation) dans ce qu'il peut avoir de sérieux et d'innovant, s'exprime dans les prologues où ils énoncent : « Ego, je ». De Sigebert de Gembloux à Guillaume de Nangis, on note les attentes d'abord timides puis progressivement revendiquées de gagner un public. Mais le succès est inexorablement dépendant des moyens de diffusion. Or, au XIII^e^ siècle, tout s'accélère et s'amplifie : déplacements facilités, réseau dense des couvents mendiants, mise au point d'un système de production « de masse », multiplication des courriers, rôle des libraires... Il reste que la diffusion n'entraîne pas toujours la notoriété. Celle-ci dépend beaucoup de la capacité de l'auteur à prendre en compte les attentes de son public, c'est-à-dire finalement à développer des préoccupations éditoriales. Jean Froissart a « passionnément travaillé au succès de ses œuvres », en allant constamment à la rencontre du public qu'il s'était choisi, non plus le monde des clercs et des érudits, mais celui des seigneurs et des chevaliers, avides eux-mêmes de renommée et capables de porter la renommée de l'historien. Froissart a si bien réussi que sa réputation a précédé la diffusion de son œuvre. Mais il a retravaillé celle-ci jusqu'à la fin, avec la ferme certitude que le succès viendrait et qu'il perpétuerait la mémoire de l'auteur.

La richesse de l'étude de Bernard Guenée tient à ce qu'elle a été construite sur la longue durée et à la convergence de plusieurs champs de recherche : le questionnement sur la renommée déjà évoqué, les nombreux travaux récents suscités par l'œuvre de Froissart mais surtout la réflexion lancée il y a une trentaine d'années par l'auteur lui-même sur ses « collègues » médiévaux. La familiarité qu'il entretient avec leurs œuvres lui permet d'illustrer son propos de très nombreux exemples, et les études antérieures menées à des échelles variées sur la culture historique, les prologues, l'opinion publique ou encore le Religieux de Saint-Denis – comme autant de pierres d'attente – sont ici assemblées en un ensemble fort convaincant et mis avec bonheur à la portée d'un public élargi.

Isabelle GUYOT-BACHY.

Jacques Chiffoleau, Claude Gauvard, Andrea Zorzi (études réunies par), *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge,* Rome, École française de Rome (« Collection de l'École française de Rome », 385), 2007, 767 p.

Ce gros volume rassemble les actes du colloque international tenu à Avignon du 29 novembre au 1^er^ décembre 2001. La dense introduction d'Andrea Zorzi, après un rappel des historiographies nationales sur les justices du bas Moyen Âge, place au cœur des débats qui traversent les contributions au colloque le lien entre l'exercice de la justice en ville et les régimes urbains d'autonomie. Le principe *iustitia est anima civitatis* énoncé par le juriste italien Alberico da Rosciate au début du XIV^e^ siècle et qui fait de la justice une composante essentielle du gouvernement

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

citadin est observé dans l'ensemble de la « ceinture urbaine » européenne entre le XII^e^ et le XV^e^ siècle.

En témoigne d'abord la structure de la documentation urbaine disponible. Dans les villes du nord du royaume de France, Claude Gauvard identifie ainsi les étapes de la constitution du droit urbain, des chartes de franchises aux cartulaires urbains qui définissent un espace juridictionnel, fondent une mémoire juridique et élaborent un code de savoir-vivre personnel et collectif citadin. La chronologie et la typologie de la production de la mémoire judiciaire sont-elles par elles-mêmes des indicateurs directs du type de gouvernement urbain ? Walter Prévenier relève la coïncidence entre la multiplication des systèmes d'enregistrement judiciaire et l'amélioration de l'*isonomia* en Flandre entre 1300 et 1500. Andrea Zorzi voit également un lien entre le développement d'un enregistrement spécialisé des affaires judiciaires et la participation croissante des citoyens au régime florentin à partir du début du XIV^e^ siècle. Mais il invite à considérer aussi les enseignements, tirés des livres de famille et des actes notariés de paix, sur le recours à la justice et sur les usages de la vengeance dans les groupes familiaux citadins.

À une époque où le pouvoir communal est vu comme étant de nature essentiellement judiciaire, les hommes qui maîtrisent la langue du droit conquièrent en ville une dignité nouvelle. Sara Menzinger montre que les *iurisperiti* locaux ne se voient pas relégués dans les villes italiennes qui se dotent de magistrats *forestieri,* puisque, dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, c'est à leurs conseils éclairés sur les statuts citadins que recourent ces officiers forains investis de l'exercice de la justice urbaine. Ils interviennent également comme ambassadeurs et comme arbitres dans les querelles qui opposent ces cités et l'empereur, le pape ou les localités voisines. Eberhard Isenmann conduit une étude similaire, dans les villes de l'Empire, sur ce groupe de « docteurs de la ville » qui se distingue dès la fin du XIII^e^ siècle à Lübeck, mais qui s'observe surtout au XV^e^ siècle dans la plupart des villes allemandes. Formés à l'Université, favorisant la réception du droit romano-canonique dans l'empire, ses membres conseillent le gouvernement municipal, lui servent de procureurs et de diplomates et contribuent au renforcement du *regimen* urbain. L'affirmation du pouvoir juridictionnel de la ville est donc aussi affaire de statut social.

Jean-Marie Carbasse souligne que la montée en puissance de ce groupe ne saurait être vue comme le remplacement d'une justice populaire par une justice savante. Dans les consulats de la France méridionale, le renforcement de la présence de spécialistes de droit civil s'est amorcé dès le XII^e^ siècle, mais les consuls n'ont jamais déserté l'exercice effectif de la justice à leur profit et les pratiques judiciaires des cours consulaires ne diffèrent pas selon qu'elles se sont ou non dotées de juges professionnels permanents. Jean-Luc Bonnaud rappelle que la montée de l' « État de justice » n'est pas une spécificité du gouvernement urbain ni de la morphologie sociale urbaine, par une étude systématique des quatre centaines de juges locaux du comte de Provence au XIV^e^ siècle. Provençaux et citadins d'origine, passés pour la plupart par l'Université, présents jusque dans les petits villages, ils se mettent au service de l'État comtal sans exclusive et ils y gagnent un titre nobiliaire. Pour sa part, Isabelle Paquay présente le collège échevinal de Namur, en charge de la justice de la ville, qui passe sous un contrôle princier de plus en plus étroit au cours du XV^e^ siècle, comme un milieu marqué par l'hérédité des charges et l'endogamie.

Cette dignité des hommes du droit en ville repose sur leur maîtrise de formes processuelles nouvelles, dont la contribution de Mario Sbriccoli évoque l'émergence en Italie aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Cette émergence a peu à voir avec l'évolutionnisme sous-jacent de bien des études qui retracent un remplacement de la pro-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

cédure accusatoire par la procédure inquisitoire et y voient l'émergence de l' « État » comme acteur judiciaire public. C'est dans l'élargissement de l'usage de l'*accusatio*, dans le recours à des institutions comme la *compulsio ad accusandum* (obligation d'accuser), que s'affirme l'intérêt de la chose publique urbaine à réagir devant un nombre croissant d'infractions. Les gouvernements urbains revendiquent la nécessité de libérer la ville des malfaiteurs, les juristes comme Alberto da Gandino celle de punir chaque méfait comme une offense faite à la ville, ouvrant la voie à un ordre pénal public urbain et à ce que Mario Sbriccoli appelle la « justice hégémonique ». Massimo Vallerani conforte la démonstration de Sbriccoli, concentrant sa réflexion en particulier sur les élaborations processuelles du *Tractatus de maleficiis* d'Alberto da Gandino, le premier à insérer la procédure d'office dans les modèles ordinaires du procès communal. L'analyse processuelle révèle donc que ce serait au cœur de la justice urbaine médiévale, en son foyer italien, que serait né « le pénal public ».

Si certaines contributions, qu'elles se focalisent sur le niveau doctrinal de l'analyse processuelle (Massimo Meccarelli) ou sur les spécificités institutionnelles de contextes locaux (Nicole Gonthier), semblent offrir peu de prise à une mise en perspective plus générale, la question de la *chronologie* globale des évolutions du système pénal traverse plusieurs contributions du volume. Dans les villes italiennes, les XIII^e^-XIV^e^ siècles seraient donc le théâtre d'une mutation majeure qui consisterait dans l'avènement du pénal public. Cette chronologie de l'évolution processuelle générale se vérifie dans celle d'incriminations spécifiques. En considérant une infraction et une sanction spécifiques, le bannissement politique, et en croisant les enseignements d'un dossier de questions disputées par des professeurs dans des écoles de droit, d'un ensemble de *consilia* de juristes à des tribunaux communaux et d'une série de plus de 200 sentences du tribunal du capitaine du *popolo* de Bologne, Giuliano Milani parvient à dégager les lignes de force de l'évolution de la punition du crime politique dans les villes d'Italie au cours du XIII^e^ siècle. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, celui qui refuse de partager la ligne politique du gouvernement citadin s'expose bien à l'exclusion, mais le bannissement est toujours motivé par d'autres causes. En revanche, au début du XIV^e^ siècle, la rébellion commence à apparaître comme une justification du bannissement de l'ennemi politique et une répression des dissidents se dessine alors de manière autonome.

Selon Xavier Rousseaux, la mutation du processus pénal citadin dans le nord de l'Europe serait plus tardive. C'est aux XV^e^ et XVI^e^ siècles que l'on y serait passé d'une justice de paix utilisant l'amende à une justice de répression recourant plus fréquemment à des peines corporelles ou infamantes. Prolongeant cette vision du système pénal urbain septentrional, deux contributions (Peter Schuster et Uwe Israel) s'intéressent à l'usage croissant et aux formes nouvelles de la peine capitale dans les villes allemandes du XV^e^ siècle.

Si ces vues cavalières sur l'évolution des justices urbaines au bas Moyen Âge (avènement d'une justice hégémonique, d'une justice de répression) dessinent des perspectives de recherche stimulantes, deux contributions invitent à se prémunir contre toute tentation de schématisme. Il faut en effet compter avec les perturbations exercées sur la sphère pénale urbaine par des acteurs « exogènes » et par les justiciables eux-mêmes. Jean-Louis Biget met pour sa part en exergue le rôle majeur d'un acteur spécifique, l'Inquisition, dans le Languedoc d'après la croisade albigeoise. Il démontre qu'elle y a eu raison des « régimes urbains d'autonomie » en constituant le droit urbain en droit subordonné par rapport au droit général et au droit monarchique au cours d'un long XIII^e^ siècle. Daniel L. Smail s'attache, quant à lui, aux usages discrets des procédures pour souligner les stratégies des jus-

ticiables marseillais dans leur recours au procès et, plus précisément ici, dans leur usage du témoignage. Il considère que le système de droit procédural était « flou, changeant et ouvert aux intérêts et desseins de ceux qui se sont réellement servis des cours de justice », semblant donc saper partiellement la pertinence de l'analyse processuelle.

La lecture de ce recueil sur l'histoire des justices urbaines de la fin du Moyen Âge laisse au total l'impression de violents contrastes. Contraste d'abord entre le monde des cités italiennes et le reste des villes européennes ici évoquées. Ces dernières étant toutes soumises à un contrôle princier assez étroit, l' « autonomie urbaine » n'est dans l'ouvrage nulle part mieux représentée qu'en Italie. Contraste ensuite et surtout entre des écritures différentes de cette histoire (études de cas – saisies globales, analyse processuelle - analyse stratégique, justice hégémonique - justice négociée), que les conclusions distinctes de Claude Gauvard et de Jacques Chiffoleau révèlent sans ambages.

Julie CLAUSTRE.

Jean-Patrice Boudet, *Entre science et* nigromance. *Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII^e^-XV^e^ siècle),* Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 83), 2006, 624 p. + 16 planches.

« Nous sommes tous, en un sens, les héritiers de la magie médiévale » : le beau livre de J.-P. Boudet s'achève ainsi sur l'hypothèse d'une transmission du passé au présent, entre croyance, illusion et « esbatement ». Dans cet ouvrage qui est, à sa manière, un « livre des passages », il est largement question de transmission, de modes de circulation des textes, des idées et des hommes. S'il fallait un patronage au travail de J.-P. Boudet, celui de Gérard de Crémone pourrait n'être pas tout à fait indigne : venu à Tolède pour « l'amour de l'*Almageste* », Gérard aurait passé une trentaine d'années, entre 1150 et 1180, à traduire la version arabe de l'œuvre de Ptolémée, qu'avait commandée au IX^e^ siècle le calife al-Ma'mûn. Sous l'habit d'un certain classicisme, le propos de J.-P. Boudet, à l'intersection de l'histoire des sciences, de celle des sociétés et de celle des pouvoirs, est neuf : procéder à l'examen de l' « évolution à la fois commune et divergente de l'astrologie et des arts divinatoires et magiques dans le Moyen Âge occidental » (p. 22).

Le livre rassemble un matériau considérable, dont il propose une synthèse toujours nuancée, écartant tout point de vue normatif, dans le souci constant de décloisonner les savoirs. Cette démarche entraîne le lecteur à la rencontre de trajectoires individuelles très diverses, celles, exceptionnelles ou ordinaires, de praticiens ou de théoriciens des différents « arts » envisagés, dans un spectre social largement ouvert, de la *vetula* à l'astrologue princier. En lui-même, ce livre peut être tenu, aussi, pour une formidable bibliothèque. On y trouvera des œuvres attendues – le *Picatrix*, « guide du sage », ou bien la traduction d'al-Kindî, texte devenu « le plus important traité de magie théorique de l'histoire de l'Occident médiéval » (p. 130). D'autres titres, sans doute moins connus, pourront étonner ou fasciner ; ainsi la traduction du *De physicis ligaturis* de Qusta ben Luqa, qui, parce qu'il évoque le pouvoir de l'imagination sur le corps, a été considéré comme un précurseur de la conception de l'effet placebo ; ainsi encore les *Leges Platonis* (ou *Liber vacce*), « texte stupéfiant », dit J.-P. Boudet, dont l'un des objectifs est la création

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

artificielle d'animaux doués ou non de raison. C'est en outre une précieuse anthologie qui est proposée au lecteur, car les textes sont largement cités (et traduits), et, de même, l'ouvrage est un recueil d'images d'une grande richesse (mentionnons seulement celles qui proviennent d'un « chef-d'œuvre de l'illustration astrologique » : le *Liber astrologie* ou *Liber Albumazaris* de Georgius Zothorus ; ill. 8, p. 180, et planche VII du très beau cahier couleur).

Le plan adopté – deux parties chronologiques – marque les grandes scansions de l'histoire de l'astrologie, de la divination et de la magie au Moyen Âge. La première partie, « Le choc des traductions et la quête d'une norme (XII^e^ et XIII^e^ siècles) », montre d'abord un élargissement du champ des savoirs et des techniques. Ce renouveau est « fondé sur la diffusion, opérée grâce aux traductions arabo-latines, de tables, de textes et d'instruments astronomiques » (l'astrolabe et l'équatoire, « produit de très haute technicité »). J.-P. Boudet montre en la matière le poids de la demande sociale et politique, en particulier ce qu'il nomme « l'impulsion des cours », en Angleterre, en France, auprès de Frédéric II, et auprès d'Alphonse X de Castille, héritier de la science arabe. Ce déploiement conduit en retour à la recherche d'une norme, théologique et juridique, fondée sur des dynamiques de classification qui délimitent savoirs et disciplines et établissent le partage entre le légitime et l'illégitime. On suit ainsi notamment la construction par Guillaume d'Auvergne de l'opposition des notions de « magie naturelle » et de « magie démoniaque », l'établissement par Albert le Grand d'un compromis doctrinal avec les astrologues, l'élaboration par Thomas d'Aquin d'une synthèse que résume d'une part l'adage (faussement attribué à Thomas) selon lequel « les astres inclinent mais ne nécessitent pas » et qui d'autre part conduit à la notion de pacte exprès et tacite avec le démon. Roger Bacon, quant à lui, énonce une « conception décalée » où le problème des limites entre le licite et l'illicite se voit confronté, d'une part, à celui de la fin et des moyens, et, d'autre part, à celui du bon et du mauvais usage de ces savoirs et de ces pratiques.

La deuxième partie, « Épanouissement, prolifération et répression (XIV^e^ et XV^e^ siècles) », porte sur un temps qui est celui de l'application de cette norme et d'un déplacement des positions dans le champ du savoir. La période semble marquée par un contraste majeur, opposant la promotion de l'astrologie (que traduit par exemple la création de chaires *ad astrologiam* dans les universités italiennes ou la présence des astrologues dans le champ du pouvoir), et, à partir du deuxième quart du XV^e^ siècle, le contrôle et la condamnation des guérisseurs, magiciens, sorciers et sorcières. J.-P. Boudet invite toutefois à apporter des nuances à ce schéma, en particulier parce que l'apparente différence de niveau entre magie savante et sorcellerie populaire pourrait tendre à masquer un « processus d'acculturation réciproque et d'enchevêtrement » (p. 444), une identité de nature, et des pratiques communes. La démonstration s'achève par l'examen de « la genèse médiévale de la chasse aux sorcières » (chap. VIII), à laquelle l'auteur reconnaît un point de départ dans le conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII et sous le pontificat de Jean XXII, et dans laquelle il voit intervenir un tournant vers 1435 : c'est alors que la « sorcellerie populaire », dans les régions alpines, passe au premier plan de la répression, par l'effet d'une quadruple métamorphose opérée dans la dynamique des accusations, de l'ange gardien au démon privé, de l'hommage au sabbat, du magicien à la sorcière et du voisin à l'État ; c'est alors, également, que tend à se fixer l'image stéréotypée de la sorcière de l'époque moderne.

Production de la norme, rapport au pouvoir, quête de puissance : ces thématiques viennent irriguer l'ouvrage, et ce sur plusieurs plans. J.-P. Boudet propose un schéma général des rapports entre pouvoirs établis et pouvoirs informels,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

auquel il apporte, là encore, des nuances : « *Grosso modo,* [l'Église et l'État] ont contrôlé la sainteté, tenté d'apprivoiser les prophètes et visionnaires, fait le tri au sein de la doctrine astrologique et des textes de magie naturelle pour en retenir une portion acceptable, et rejeté en bloc la divination, la magie démoniaque et la sorcellerie, tout en ne s'interdisant pas d'utiliser leurs adeptes à leur profit » (p. 522). Mais au-delà, le livre propose une exploration des liens qui unissent les « secrets des vérités occultes et des choses cachées » et la pratique du pouvoir. Le thème fondamental du *Liber Razielis,* traité de magie traduit sous le patronage d'Alphonse X de Castille, est celui de « l'initiation au secret, indispensable à l'exercice du pouvoir » ; il trouve un écho dans les *Siete partidas*. Au royaume de France, on reconnaît en ces domaines la dimension fondatrice du règne de Charles V : les richesses de la librairie du Louvre puisent dans la crise politique des années 1350, lors de laquelle, pour le dauphin, les théories astrologiques se sont affirmées « comme des instruments potentiels de conquête et d'exercice du pouvoir » (p. 307). D'emblée, J.-P. Boudet rappelait qu'Isidore de Séville avait affirmé, suivant une conception qui devait perdurer, que les devins, agissant comme s'ils étaient « pleins de Dieu », prédisaient frauduleusement l'avenir – qui ne peut appartenir qu'à Dieu. La norme sociale (vivre selon son état, ne pas chercher à échapper à sa condition), l'action sur la nature et la surnature, la maîtrise de la vie et de la mort : ces enjeux témoignent que c'est en effet le rapport à la majesté divine et à la Toute-Puissance qu'interrogent astrologues, devins et magiciens, entre obéissance et transgression. Freud – cité par J.-P. Boudet – affirme que les idées religieuses « sont des illusions, la réalisation des désirs les plus anciens, les plus forts, les plus pressants de l'humanité ; le secret de leur force est la force de ces désirs » (p. 534). Là réside peut-être effectivement la béance où nous pourrions reconnaître en nous-mêmes l'héritage de la magie médiévale.

Alain PROVOST.

Sophie Simon, *« Si je le veux, il mourra ! » Maléfices et sorcellerie dans la campagne genevoise (1497-1530),* Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 42, 2007, 305 p.

Inquisition et sorcellerie en Suisse romande. Le registre Ac 29 des Archives cantonales vaudoises (1438-1528), textes réunis par Martine Ostorero et Kathrin Utz Kemp en collaboration avec Georg Modestin, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 41, 2007, 562 p.

Les *Cahiers lausannois d'histoire médiévale* poursuivent leur exploration de la sorcellerie et de sa répression à la fin du Moyen Âge par la publication de deux ouvrages suivant leurs principes désormais traditionnels – à savoir, l'édition d'un corpus documentaire et son analyse historique. Comme le rappelle Martine Ostorero, depuis 1980 l'Université de Lausanne a mis en lumière l'intérêt d'une étude microhistorique de la chasse aux sorcières, afin de comprendre sa mise en place dans un lieu et à un moment précis. Les précédents ouvrages de la collection, née de la volonté de valoriser ces travaux universitaires, notamment ceux réalisés à partir du registre (factice, puisque composé au début du XX^e^ siècle) Ac 29 des Archives cantonales vaudoises, l'ont abondamment prouvé. L'ouvrage de Sophie

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Simon se situe dans cette optique. L'auteur présente quatre procès de sorcellerie, renseignés par des dossiers documentaires de nature et d'importance différentes, entre 1497 et 1530. Ceux de Rolette de Tupho (1497), Étienne de Tupho et Peronette Verneyac (1499) sont connus par leurs procès-verbaux ; en revanche, en 1530, c'est d'une large enquête sur les sorciers et sorcières de la région lausannoise que dispose l'historien. La variété des documents disponibles sur ces sujets est encore attestée par le beau livre dirigé par Martine Ostorero et Katherine Utz Kemp, dont l'ambition est de clore l'enquête initiée sur le registre Ac 29, d'une part en éditant les derniers procès de ce registre non encore publiés, d'autre part en synthétisant les éléments fournis par cet ensemble exceptionnel et complétés par d'autres sources. Les cinq affaires éditées ici – dont celui de Jean Massot, accusé de vol et meurtre, et non de sorcellerie (1525) – ne sont en effet pas éclairées de la même manière : par exemple, seule la confession de Pierre Antoine (1449) est conservée, alors que le procès de Pierre Chavaz (1448) a laissé un procès-verbal des différentes audiences et le texte de la sentence. L'analyse par procès se nourrit largement de la comparaison : l'entreprise éditoriale trouve ici toute sa justification.

C'est notamment sur le registre Ac 29 que s'appuyait Richard Kieckhefer en 1976, dans *European Witch Trials,* pour démontrer l'existence de deux conceptions de la sorcellerie, confrontées l'une à l'autre dans ces procès ; à la vision populaire d'un sorcier faiseur de maléfices, capable de nuire par des procédés magiques non explicités, s'oppose le discours savant, construit notamment par l'Inquisition, de sorciers liés par un pacte avec le diable, formant une véritable « contre-Église » se manifestant essentiellement lors du sabbat. Quelles que soient les nuances à apporter à cette théorie, les documents édités ici viennent la conforter. En effet, la différence de nature des actes de 1497-1499 et 1530, dans le livre de Sophie Simon, se traduit par une différence de discours très visible. Les procès de 1497 et 1499, connus par les interrogatoires menés par le tribunal d'inquisition, éclairent le discours démonologique savant, l'imaginaire du sabbat développé notamment dans les *Errores gazariorum* dont l'origine savoyarde a été par ailleurs démontrée. En revanche, l'enquête de 1530, fondée sur des dépositions à charge, revient aux traditionnels maléfices, les témoins ne se souciant guère de les expliquer par une intervention diabolique. Pierre Chavaz s'exclamant devant ses juges, en 1448 : « Je dirai ce que vous voudrez ; j'ai mangé des enfants et je dirai toutes les mauvaises choses que vous voulez entendre ! » (*Inquisition et sorcellerie...,* p. 68) renvoie à la fois à cette distinction et à sa connaissance par les populations elles-mêmes.

La construction de véritables « chasses aux sorcières » est de nouveau bien démontrée ; la *fama,* les relations familiales, les habitudes sociales, notamment le jeu ou l'endettement (et son corollaire fréquent, l'excommunication), jouent leur rôle dans l'enchaînement des poursuites. Les élites locales manifestent leur intérêt pour cette lutte contre l'hérésie diabolique, en témoignant ou en défendant leur présence aux procès comme garants de son bon déroulement – mais le procès de Pierre Antoine atteste les limites du système : quand l'accusé met en cause des dignitaires ecclésiastiques ou des laïcs de haut niveau social ou politique, l'affaire semble plus ou moins étouffée. Tous ne sont pas égaux devant l'Inquisition ; l'accord au moins passif des élites est nécessaire pour que les poursuites aboutissent. La lutte contre la sorcellerie apparaît aussi comme un enjeu dans les relations entre pouvoirs, entre juridictions – ainsi, Jean Massot échappe à l'accusation de sorcellerie sans doute parce que le chapitre de Lausanne tient à conserver la main-mise sur son procès, aux dépens de la juridiction épiscopale.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Les affaires de sorcellerie étudiées depuis une trentaine d'années ont également permis une bien meilleure connaissance de l'Inquisition dans les régions concernées. Georg Modestin propose en conséquence un bilan prosopographique sur l'Inquisition romande (*Inquisition et sorcellerie...*, p. 317-411), qui met en avant la variété des carrières, le rôle des évêques, la ramification croissante de cette « institution » à la fin du XV^e^ siècle (avec notamment la distinction croissante entre les trois diocèses de Lausanne, Genève et Sion, l'inquisition épiscopale triomphant dans ce dernier).

L'ouvrage de Sophie Simon présente plus de maladresses dans la présentation et l'analyse des affaires ; la complexité des relations entre les différentes personnes évoquées est heureusement éclairée par les notices biographiques venant compléter l'édition des documents. Celle-ci, en revanche, est particulièrement soignée et rendue accessible, selon la tradition de la collection, par une traduction en vis-à-vis qui facilitera grandement la tâche des lecteurs à venir. Le dossier fourni par Martine Ostorero et ses collègues présente un immense intérêt documentaire. La confrontation entre procès de sorcellerie et procès criminel « ordinaire », la mise en lumière de sources issues d'autres fonds d'archives, notamment les comptabilités urbaines, enrichissent le volume d'une mise en perspective alimentant la réflexion. Martine Ostorero et Katherine Utz Kemp appellent en conclusion à multiplier ces croisements documentaires : on ne peut que souscrire à ce vœu. Le rôle des juridictions temporelles notamment doit encore être éclairé par de nouvelles enquêtes. Les « chasses aux sorcières » ne sont pas le seul fait de l'Inquisition, mais impliquent l'ensemble des acteurs sociaux et politiques.

Véronique BEAULANDE.

Maria Narbona Carceles, *La corte de Carlos III el Noble, rey de Navarra : espacio doméstico y escenario del poder, 1376-1415,* Pampelune, EUNSA, 2006, 600 p.

C'est, à l'évidence, une thèse de la plus grande importance dont l'édition nous est ici livrée. De fait, concernant l'espace français et hispanique, en dehors des recherches sur la cour de Bourgogne qui portent sur une période postérieure, nous ne disposions pas de monographie de cour princière ou royale dépassant l'ampleur d'un article de synthèse. Et le terme de « monographie » doit être entendu ici dans le sens le plus exhaustif et le plus laudatif qui soit : la cour y est conçue comme un « lieu » historique total et clos tout à la fois, un « objet culturel total » dont les enseignements sont majeurs pour l'historiographie du politique de la fin du Moyen Âge. Cette étude vient donc combler ce manque crucial, patent par rapport aux espaces anglais, italien ou par rapport à la cour pontificale. Mais son propos ne se contente pas de pallier une lacune ; elle ouvre également une voie nouvelle : celle de la mise au jour d'un processus fondamental, celui du *développement antonomastique* (le mot revient à plusieurs reprises) de la cour, c'est-à-dire l'étude du mécanisme qui, progressivement, a fait glisser l'hôtel (nom commun) d'un grand prince occidental, le roi de Navarre Charles II, vers l'Hôtel (nom propre) de Charles III « le Noble ». Il s'agit là du volet courtisan du processus plus général d'institutionnalisation observable à cette époque, et grâce à M. N. Carceles nous disposons désormais d'une grille conceptuelle spécifique pour l'évoquer.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

La cour y apparaît à la fois comme projet politique et comme lieu, « point de vue » central sur le politique, au sens topologique comme structural. La prosopographie, comme de juste, constitue l'armature du propos, reposant sur le dépouillement d'une documentation très riche, comptable pour l'essentiel. L'ensemble s'organise en un plan simple mais efficace : d'abord, une synthèse remarquable de la situation politique au temps de Charles III, de sa naissance en 1361 à son accession au trône en 1387, puis jusqu'à sa mort en 1425. L'étude se concentre néanmoins sur la période la mieux documentée, à partir du moment où l'infant dispose d'un hôtel, de 1375 à 1415. L'habileté de M. N. Carceles a été d'inclure l'analyse de l'hôtel de la reine, Leonor de Castille fille d'Henri II Trastamare, et non d'en faire une simple annexe à sa thèse : ainsi peut-on saisir à la fois « l'espace féminin du pouvoir », sans tomber dans les travers de l'historiographie militante, et en même temps l'enjeu considérable que représenta le mariage à une Castillane. C'est Leonor, assurément, qui, pour une très large part, hispanisa le pouvoir navarrais. Demeurée, pour des raisons complexes, Castillane jusqu'au bout, elle éleva ses enfants en lien avec la cour de son frère, et amena à Olite et Pampelune des individus ainsi que des habitudes venus du Sud.

Cependant, le projet courtisan de Charles III, même s'il fut influencé par les mœurs castillanes et aragonaises, doit beaucoup plus au modèle français, parisien plus que tout autre, cela nous est démontré avec brio : la cour navarraise est bel et bien structurée comme la cour de France. Charles II en avait posé les fondements, c'est certain. Mais Charles III, tout en prenant très progressivement acte de l'échec du projet politique très ambitieux de son père, celui de jouer un rôle de premier plan en France, sut concevoir un pouvoir de type nouveau, imaginé à Paris mais développé en toute autonomie, à Pampelune, notamment dans et par une « cour en développement ». Cette cour est conçue à la fois comme une vitrine à présenter à la face de la chrétienté et comme un espace très structuré où le pouvoir trouve à s'accomplir. Et ce glissement créatif, progressif, se laisse percevoir tout en nuance par l'étude des hommes qui, autour du roi, en furent les agents plus ou moins volontaires. Pour près de la moitié par rapport à l'ensemble, et pour la quasi-totalité au sommet de la hiérarchie courtisane, l'entourage de Charles III est français, mélange subtil entre les vieux serviteurs de son père (Picquigny entre autres...) et des proches de Charles V « envoyés en mission » par le Valois mais, très vite, totalement affidés à leur nouveau maître.

La structuration de l'espace courtisan est soumise à une analyse fouillée. Elle fait sens par la hiérarchie qu'elle donne à voir, comme un condensé du jeu social, à tous les acteurs du temps. Sur ce point précis, M. N. Carceles ne prétend pas nous apprendre quelque chose de neuf ; en revanche, elle démontre de façon très convaincante combien il serait illusoire de rechercher une linéarité de l'institutionnalisation dans les progrès qu'elle observe à la cour. L'itinéraire qui, de valet, conduit jusqu'au titre de chevalier n'a rien d'absolu et l'auteur souligne que seulement 5 % des individus qu'elle a étudiés ont finalement été adoubés, fait d'autant plus notable dans une zone géographique où la noblesse est réputée pléthorique. Avec une grande finesse, il nous est aussi donné à voir la partition de la cour entre « serviteurs professionnels » d'une part et, déjà, ceux que l'on peut dénommer « courtisans », d'autre part, partition dont une simple énumération des titres ne permettrait pas de rendre compte : la Chambre, cadre antonomastique par excellence, est sans doute la plus révélatrice de ce phénomène de dédoublement, phénomène conçu à bon droit comme bien plus palpable qu'une improbable apparition de la « personne privée » du roi. En outre, l'auteur mesure bien l'importance de ces titres dits « honorifiques » qui constituent en fait

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

la clé de voûte de tout un système de pensée. Enfin, et c'est peut-être l'essentiel, titres d'honneur ou titres professionnels, tous sont, sous la plume de M. N. Carceles, des titres portés par des individus bien vivants, dépeints par un propos alerte, ce qui réjouit l'historien...

Finalement, l'auteur nous permet aussi de comprendre comment, dans certaines fonctions, honneur et pratique peuvent finalement se conforter, en une synthèse qui donne tout son sens au « projet courtisan » : il s'agit d'abord de cette institution majeure qu'est la chapelle royale, mais également, de façon faussement anecdotique, de ces offices de jongleurs, de jardinier ou de chasseurs-dresseurs d'animaux plus ou moins exotiques. Les choix esthétiques de pointe qu'effectua Charles III lui offraient l'occasion de se présenter sous un jour grandiose et neuf, tout en l'insérant résolument dans cette internationale artistique et princière où l'on aurait tort de chercher à faire le départ entre ce qui relève du mécénat et ce qui relève de la pure et simple mise en scène politique. À mon sens, nous touchons là un des ressorts culturels fondamentaux de l'exercice du pouvoir aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Anne LEMONDE.

Jelle Haemers, Céline Van Hoorebeeck, Hanno Wisman (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'État : Philippe de Clèves (1456-1528). Homme politique et bibliophile,* Turnhout, Brepols, 2007, 294 p.

Ce bel ouvrage est la publication d'un colloque qui s'est tenu le 22 avril 2005 à la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles, colloque accompagné d'une exposition présentant quelques-uns des manuscrits ayant appartenu à Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein. Cet homme politique de premier plan méritait qu'on lui accorde une nouvelle biographie, permettant de compléter celle écrite en 1937 par Arie De Fouw *(Philips van Kleef. Een bijdrage tot de kennis van zijn leven en karakter)*. Plus qu'une biographie, l'étude s'attache en réalité à quelques aspects particuliers du personnage : ses activités politiques et militaires, d'une part ; sa passion bibliophile et son intérêt pour les arts et la culture, de l'autre. Les sources ne manquent pas, provenant des Chambres des comptes, véritables mémoires vivantes de la société, des institutions urbaines et des inventaires dressés après son décès (en 1528) sur ordre de la régente Marguerite d'Autriche. La longue carrière de Philippe de Clèves comporte deux temps forts : de 1488 à 1492, la conduite de la révolte des villes flamandes contre Maximilien d'Autriche, révolte des élites et des métiers contre la politique autocratique d'un seigneur qui ne respecte plus les anciennes traditions du pays, et de 1499 à 1506, le gouvernement de Gênes et une expédition maritime dans l'archipel grec au service de Louis XII, son cousin germain (Jean-Marie Cauchies). Il serait cependant erroné d'en faire le « champion » de la cause urbaine (comme l'historiographie ancienne le présentait). Il y a convergence, mais non confusion d'intérêts entre ce grand seigneur et les villes. Sa participation aux côtés du roi de France aux guerres d'Italie le démontre clairement : de 1499 à 1507, il consacra en effet toute son énergie à briser le pouvoir de cités cisalpines au profit de la Couronne de France (Jelle Haemers). Homme politique certes, mais Philippe de Clèves est aussi un mécène averti, collectionneur de peintures et d'antiquités italiennes. Il participe pleinement à la transition qui s'opère dans le domaine des arts et de la culture en ces prémices des Temps modernes

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

(Elyne Olivier). Son séjour en Italie développa chez lui un goût pour les antiquités (sculptures, camées, monnaies, médailles) et les sujets mythologiques, même si les tableaux qu'il possédait restaient tournés vers l'iconographie religieuse et les portraits de famille. Les collections qu'il réunit dans ses différentes demeures subirent malheureusement une dispersion irréversible. Cependant, le nom de Philippe de Clèves reste attaché à la bibliothèque qu'il avait formée, une bonne partie des manuscrits qu'il possédait ayant pu être retrouvée – il y avait fait apposer ses armoiries, souvent accompagnées de sa devise et, parfois, de sa signature (Anne Korteweg). Philippe de Clèves continua, tout en l'amplifiant, une tradition familiale de bibliophilie. À côté de très belles pièces entrées dans sa collection par héritage, il mena une politique concertée d'achats et de commandes. Sa librairie est représentative des bibliothèques de la haute noblesse bourguignonne et témoigne d'un goût prononcé pour les textes historiques. Sa mise en perspective avec celle de deux fonctionnaires de l'État burgondo-habsbourgeois, Thomas de Plaine et Philippe Wielant, montre qu'il fut certes un vecteur de l'humanisme, mais un « humanisme bourguignon », centré sur des œuvres narratives en version française consacrées à la vie d'Alexandre, aux guerres puniques ou à l'histoire troyenne (Céline Van Hoorebeeck). Louis de Bruges, seigneur de Gruuthuse, semble avoir été son mentor en matière de bibliophilie (Hanno Wijsman), caractérisée avant tout par un goût du beau manuscrit enluminé (et non pas du livre imprimé qui circulait pourtant de plus en plus en Europe dès les années 1470). Ses activités littéraires étaient en effet intimement liées avec son statut social, ce que montre bien aussi le soin exceptionnel qu'il déploya pour le choix de son emblème dans ce domaine (Karen de Coene). Ce colloque rassemble ainsi de belles contributions sur l'histoire politique, militaire ou culturelle, qui intéresseront aussi bien les historiens que les spécialistes d'art et de littérature.

Murielle GAUDE-FERRAGU.

Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières, Frédérique Lachaud et Lydwine Scordia (éd.), Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2007, 451 p.

Les miroirs au prince fascinent les historiens depuis bien longtemps et leur étude a été considérablement renouvelée ces dernières années. Mais le genre du *Fürstenpiegel* reste un genre aux contours flous, comme le suggèrent les nombreuses controverses sur sa définition même. Les organisatrices des rencontres tenues en mars 2005 à Rouen, qui ont donné lieu à la publication de ce recueil, ont, pour dépasser ces problèmes de définition, adopté le parti pris d'élargir le champ d'investigation à toutes les œuvres qui, dans la littérature politique, visaient d'une manière ou d'une autre à éduquer le prince ou ses héritiers. Ce parti pris a permis d'évoquer des textes qui ne sont pas toujours à proprement parler des miroirs – et c'est l'intérêt majeur de cet ouvrage : distinguer, sur une chronologie large allant de l'Antiquité à la période moderne (même si le Moyen Âge a, de fait, la part belle pour le nombre de communications) et sur une aire géographique vaste – de la Scandinavie à la péninsule Ibérique et de l'Angleterre à la Bavière –, aussi bien des fils rouges que des évolutions réelles.

Les premières communications concernent l'Antiquité et mettent déjà bien en relief, malgré des différences évidentes, quelques traits essentiels. En relisant le *De*

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

clemencia de Sénèque et le *Songe de Scipion* de Cicéron, Clara Avray-Assayas montre à quel point le prince doit se maîtriser, s'accomplir dans sa fonction au sein de l'ordre cosmique. L'analyse que fait Françoise Thelamon de la *Vita Constantini* d'Eusèbe de Césarée suggère que bien des missions considérées comme essentielles au Moyen Âge y sont déjà présentes : la lutte contre les tyrans et le bon gouvernement, bien que l'on reste dans le cadre de l'universalisme impérial. Ces éléments se retrouvent (bien qu'à des degrés divers) dans les panégyriques de Claudien, Corippe et Fortunat étudiés par Vincent Zarini, et ce dernier démontre que, malgré leur nature laudative, ils parlaient assez clairement aux princes.

La majorité des communications est cependant consacrée à la période médiévale, selon une présentation chronologique. Plusieurs de ces communications s'interrogent sur des miroirs bien connus, mais en les replaçant dans une perspective nouvelle, voire en critiquant leur statut de miroir. Rachel Stone reprend le dossier des miroirs au prince carolingiens, mais en les confrontant à d'autres types de miroirs, écrits pour les laïcs (parfois par les mêmes auteurs). Les premiers sont plus exigeants que les seconds, ce qui contribue aussi à séparer les princes du reste de la société. Julie Barrau, pour sa part, s'attaque à un monument de la littérature, le *Policraticus* de Jean de Salisbury, et démontre subtilement que, justement, cette œuvre n'a sans doute pas été conçue comme un miroir pour Henri II, mais comme une réflexion pour le dédicataire, Thomas Becket, en tant que chancelier du royaume. Elle constate qu'il manque de toute manière au *Policraticus* la dimension pédagogique des miroirs, ce qui ne remet cependant pas en cause son influence sur les miroirs postérieurs. Enfin, dans une démonstration magistrale, Matthew Kempshall suggère que la véritable nouveauté du *De regimine principum* de Gilles de Rome – sans doute le miroir le plus célèbre du Moyen Âge – ne se situe pas seulement dans son adaptation de la *Politique* et de l'*Éthique* d'Aristote mais aussi dans celle de sa *Rhétorique*. Selon Kempshall, en effet, le *De regimine* est avant tout une œuvre rhétorique, « le produit d'une méthode logique telle qu'appliquée à la conduite morale des humains afin de persuader une plus large audience des principes généraux de la vie vertueuse » (p. 190).

D'autres communications s'attachent tout autant à contextualiser des miroirs moins diffusés. Frédérique Lachaud analyse la démarche historique et prophétique de la deuxième partie du *Liber de principis instructione* de Giraud de Barry, qui fait d'Henri II l'incarnation du tyran contemporain, reflet inversé mais contemporain du bon roi. Corinne Péneau se penche pour sa part sur un miroir en prose suédoise adapté de Gilles de Rome dans les années 1340. L'auteur de ce miroir a non seulement tenté d'importer un genre littéraire nouveau, mais encore il l'a fait dans un contexte politique précis, celui de la tentative d'affirmation du principe héréditaire de la royauté par Magnus Erikson, au détriment du principe électif – ce qui fut un échec. Sophie Coussemacker suggère que le *Libro del consejo y consejeros*, attribué à don Pedro Gomez Barroso, un important conseiller royal, peut être lu dans le contexte de l'émergence des *letrados* sous le règne d'Alphonse X, mais aussi dans le cadre de la rivalité avec un autre conseiller, don Juan Manuel. Jean-Patrice Boudet, enfin, analyse l'*Avis à Yolande d'Aragon*, un miroir composé vers 1425 et explique qu'il doit être lu dans le contexte des luttes courtisanes entourant le dauphin Charles ; mais il suggère aussi à quel point ce texte, tout en reprenant certaines idées des miroirs traditionnels, est marqué par l'influence du courant réformateur du début du XV^e^ siècle, ainsi que par la vogue renouvelée de l'astrologie et par une vision concrète du métier de roi – ce dernier élément étant la marque de nombreux miroirs de cette période.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Un dernier ensemble de communications concerne plutôt les « marges » du genre. Dominique Boutet se penche sur la littérature narrative vernaculaire du XII^e^ siècle et démontre que, sans relever du genre des miroirs, elle illustre fréquemment des théories développées par la littérature savante contemporaine et qu'il est peu probable qu'il n'y ait pas de lien. Gisele Naegle étudie des écrits de réforme français et allemands qui adaptent bien des idées présentes dans les miroirs, même s'ils sont peut-être davantage tournés vers l'action. Un autre texte de la fin du XV^e^ siècle, le *Livre des trois âges,* est présenté par Lydwine Scordia. Ce petit traité, composé par un des médecins et astrologues de Louis XI à la fin de sa vie, est tout autant un miroir qu'un art de bien mourir présenté au roi. Deux communications, enfin, suggèrent que le jeu de miroirs doit s'étendre à l'ensemble du système de communication. Selon Élisabeth Lalou, le manuscrit BnF, fr. 146, qui comprend une version interpolée du *Roman de Fauvel*, avec des notations musicales et un programme important de miniatures, reflète les inquiétudes du milieu des notaires de la cour royale après la mort de Philippe le Bel et présente comme un miroir inversé à ses successeurs. David Fiala étudie les rapports entre musique et littérature politique et montre, à partir de l'exemple d'un motet de Guillaume de Machaut, que, dans certains cas au moins, la musique est constitutive du message politique transmis par l'auteur.

Les trois dernières communications portent sur la période moderne. Mais Michel Senellart, dans son étude d'un miroir au prince axé sur la mélancolie de Wolfgang Seidel, prédicateur officiel de la cour de Bavière au milieu du XVI^e^ siècle, démontre que ce dernier est davantage inspiré par le langage de l'ascèse religieuse médiévale que par le néo-stoïcisme qu'on lui a parfois prêté, et qui est en fait plus tardif. En ce qui concerne l'*Institution du prince chrétien* d'Érasme, Marie Barral-Baron se penche sur la méfiance de ce dernier envers l'histoire comme méthode d'éducation du prince, tout en démontrant qu'il fait bien preuve d'une véritable pensée historique. Enfin, Monique Cottret analyse ce qui pourrait constituer le dernier miroir, *L'institution d'un prince* du janséniste Jacques-Joseph Duguet, qui constitue cependant un miroir fragmenté et éclaté, critique de Louis XIV mais soucieux des réalités économiques et sociales.

Le Prince au miroir de la littérature politique est donc un recueil dense, analysant des œuvres très diverses (et l'on regrettera une fois de plus l'absence d'un index qui aurait permis de visualiser les rappels entre ces œuvres) mais qui, comme le rappelle Jean-Philippe Genet dans sa conclusion, sont pour la plupart structurées par un langage politique commun – les grandes évolutions étant justement liées aux transformations de ce langage (avec Gilles de Rome et Érasme en particulier). Cet ouvrage est par ailleurs traversé par un louable souci de contextualisation de textes souvent considérés comme frappés du sceau du stéréotype.

Aude MAIREY.

Malcolm Walsby, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth and Sixteenth Century France,* Aldershot, Ashgate, 2007, 220 p.

Le travail de Malcolm Walsby s'inscrit dans le sillage des monographies qui ont été menées sur les Grands et qui tentent de comprendre le comportement des élites pendant la mise en place de l'État administratif dans le royaume de France.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

À l'image des ducs de Nevers, qui ont été récemment étudiés par Ariane Boltanski, les Laval ont fait le choix d'une participation active à cette construction étatique. Mais c'est bien là leur seul point commun car la brillante réussite des Gonzague contraste avec le cuisant échec des Laval qui, après leur conversion au protestantisme, ne parvinrent ni à maintenir leur statut social ni l'unité de leur réseau de clientèle. Étudier la destinée des comtes de Laval, c'est explorer les causes d'une « ruine » lignagère, comme l'a fait Élie Haddad dans sa récente thèse de doctorat consacrée aux comtes de Belin.

La maison de Laval était pourtant la plus importante maison du Maine et de la Bretagne orientale et s'était hissée au premier rang de la noblesse de France au début du XVI^e^ siècle. Richement possessionnés sur un espace frontalier, les comtes ont, dans un premier temps, fondé leur puissance sur le double service envers les ducs de Bretagne et envers les rois de France, en soutenant Charles VII pendant la dernière phase de la guerre de Cent ans. Puis, après avoir surmonté une première série d'épreuves à la fin du XV^e^ siècle lors de la crise de succession de François II de Bretagne, ils firent le choix du seul patronage royal et devinrent alors les principaux *brokers* du pouvoir monarchique dans l'ouest du royaume. Ils établirent alors un système de double pouvoir sur le terrain, similaire à celui instauré par les Nevers, assis sur leur double légitimité de seigneurs féodaux et de serviteurs royaux. L'A. situe l'âge d'or du lignage à l'époque de Guy XVI qui sut rassembler une importante cour renaissante autour de lui. Gouverneur, lieutenant général pour le roi et amiral de Bretagne, il devint le patron du plus important réseau de clientèle de Bretagne. Il plaça son fils Guy XVII à la cour de France où il parvint à gagner l'affection du dauphin Henri, sous le regard bienveillant de son oncle Anne de Montmorency.

La faillite de cette patiente construction politique, territoriale et clientélaire est liée au décès prématuré de Guy XVII en 1547. Frappés par cette malchance si ordinaire dans les maisons nobles de la première modernité, les Laval n'ont pas su anticiper l'extinction biologique mâle de leur maison, en mettant en place des pratiques successorales fidéicommissaires avantageuses, qui leur auraient permis de maintenir leur patrimoine foncier, symbolique et clientélaire. Pour M. Walsby, la cause principale du déclin social du lignage est à rechercher dans l'incapacité de la nouvelle comtesse, Guyonne de Rieux, nièce de Guy XVII, à se faire reconnaître comme patronne de l'affinité des Laval. En se convertissant au calvinisme, celle-ci a fait un choix lourd de conséquences pour la puissance de sa maison. Si les Laval sont devenus l'une des principales familles nobles protestantes du royaume et s'ils ont fait de Vitré la seule place forte protestante de l'ouest du royaume, le prix de leur conversion a dramatiquement pesé sur le destin de la famille : ils perdirent alors une grande partie des privilèges qu'ils avaient patiemment accumulés au cours des siècles, ainsi que leur puissante clientèle, dont les membres restèrent majoritairement attachés au catholicisme. Les Laval n'ont donc pas réussi à surmonter l'épreuve des guerres de Religion.

La clé d'explication, convaincante, de M. Walsby est que les comtes de Laval ont continué à penser et à agir de la même manière que leurs ancêtres, sans tenter de s'adapter aux bouleversements identitaires du temps. De fait, l'adhésion à une politique dynastique et aux valeurs nobles traditionnelles est le seul moyen de comprendre l'échec final des Laval, incarné par le destin de Guy XX. Son avènement laissait pourtant présager un retour à la grandeur passée de sa maison : retourné dans le giron catholique et proche d'Henri IV, il fut promis à la fille de Sully. Mais, imprégné de l'idéal de la Croisade, il s'engagea en 1605 dans l'expédition de Hongrie et il trouva la mort devant les Turcs sans avoir organisé sa succession. Avec lui, les Laval disparurent de la scène politique.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

À partir de nombreuses sources éparses et à l'aide d'une base de données prosopographique recensant plus de 1 200 clients des Laval, l'A. parvient tout à la fois à comprendre les mécanismes d'ascension et de descension sociale au sein de la haute noblesse et à analyser les rapports de force entre un Grand et ses clients. La seule réserve porte sur le recours au modèle clientélaire comme faisceau explicatif global du comportement des nobles vis-à-vis des Grands et vis-à-vis du pouvoir royal, ce qui tend à leur dénier toute autonomie de jugement et d'action. M. Walsby exprime d'ailleurs ses propres réserves quant à l'utilisation récurrente de ce concept : les historiens ne peuvent avoir qu'une connaissance partielle et partiale des réseaux de fidélité car les sources écrites, outil principal du travail de recherche, captent essentiellement les relations officielles, laissant ainsi dans l'ombre la plupart des liens oraux et privés.

Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage apporte une contribution nécessaire et des perspectives nouvelles sur les relations entre les Grands et le pouvoir monarchique ainsi que sur les mécanismes qui ont rendu possible la ruine d'un lignage prestigieux à l'aube du XVII^e^ siècle.

Anne-Valérie SOLIGNAT.

Alain Cabantous, André Lespagnol, Françoise Péron (dir.), *Les Français, la terre et la mer (XIII^e^-XX^e^ siècle)*, Paris, Fayard, 2005, 902 p.

L'ouvrage collectif co-dirigé par Alain Cabantous, André Lespagnol et Françoise Péron sort incontestablement des routes maritimes classiques. Cette somme de 902 pages, au texte serré, avec ses 25 pages de bibliographie, n'est pas seulement une synthèse actualisée des recherches souvent peu connues des trente dernières années portant sur la mer et le littoral. Elle dépasse largement dans sa conception ce qui aurait pu être une histoire maritime de la France ou une histoire de la France, maritime. Le titre, où la mer ne vient qu'en dernière position, liée à la terre par un « et » fondamental, met aussitôt en évidence la volonté d'inscrire la mer sur la longue durée dans l'histoire politique, économique, sociale et culturelle de la France et d'expliquer comment l'ensemble des Français ont vécu de près ou de loin avec la mer, comment les profondeurs terriennes du royaume ont été en relation plus ou moins étroite avec la façade littorale. L'image d'une France tournant le dos à la mer, à vocation d'abord continentale, complexée par les réussites maritimes de ses voisins, est démythifiée, revue et corrigée profondément. Le livre se veut résolument pluridisciplinaire avec un retour particulièrement réussi à l'alliance étroite de l'histoire et de la géographie. Cette dernière n'est en rien une annexe nécessaire mais constitue un instrument d'analyse où N. Baron, J.-R. Couliou, A. Frémont et F. Péron entrent parfaitement dans le schéma d'une géo-histoire de grande qualité, où l'on ne ressent jamais d'opposition entre les deux disciplines sœurs mais au contraire une parfaite symbiose. Cette réelle réflexion collective va de pair avec une approche très large et pertinente de l'espace maritime, par définition sans frontières, mais toujours lié dans l'ouvrage à la « France terrienne » où l'appel de la mer se fait sentir loin des rivages. La dimension chronologique ne pouvait que se situer dans la longue durée, depuis le XIII^e^ siècle, moment décisif dans le long *« Drang nach See »* des rois de France vers les périphéries maritimes, jusqu'aux ambiguïtés modernes et contemporaines où se croisent les hésitations, voire l'indifférence de l'État. La reconstitution de ce long fil directeur met en évidence d'étonnantes constantes et des mutations, autour de

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

trois grandes césures : les grandes découvertes du XVI^e^ siècle, les bouleversements techniques des années 1830-1850, et les années 1950 avec la balnéarisation massive du littoral et la mondialisation des règles de l'économie maritime.

La vision des économies et sociétés maritimes, trop longtemps synonyme du grand commerce maritime et de quelques grandes figures aventurières ou guerrières, est renouvelée en partant de la base, des ressources de la mer et de l'estran, le sel, le poisson, sources d'une extraordinaire animation du littoral qui met en évidence le petit peuple des riverains, sauniers, pêcheurs à pied, marins-paysans ; de la même façon, les échanges sont abordés par les trafics du quotidien, la poussière d'échanges du cabotage qui donne toute son épaisseur à la vie maritime. Quant à la construction d'une économie transatlantique française, elle prend une autre dimension une fois insérée dans les espaces portuaires, nationaux et européens. L'exemple des toiles bretonnes illustre ainsi l'intimité des relations entre la Bretagne rurale et les horizons presque infinis des espaces atlantiques. Le XIX^e^ siècle donne lieu à des développements très neufs, avec le passage à la vapeur et au fer qui fait des navires des usines flottantes dans le cadre de l'industrialisation des économies et des sociétés maritimes, tandis que l'on assiste à un profond renouvellement des trafics coloniaux. Au XX^e^ siècle, la crise profonde des activités maritimes traditionnelles et l'entrée en force du tourisme balnéaire conduisent à des reconversions radicales et à des recompositions territoriales spectaculaires, avec notamment une nouvelle urbanisation littorale, autant de mutations où historiens et géographes se complètent naturellement dans la démarche analytique.

La relation de l'État et de la mer présente d'étonnantes continuités avec une constante, la volonté d'intégration des espaces côtiers et maritimes dans la construction nationale et en même temps un mélange d'indifférence (la France n'a même pas aujourd'hui un secrétaire d'État à la Mer !), d'interventionnisme administratif et militaire sur un littoral devenu une frontière stratégique, d'engagement limité sur mer (voir la place de la France dans les découvertes), de complexes (Trafalgar !) et de phases volontaristes (voir les politiques navales des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, certes bien connues mais qui auraient pu donner lieu à de plus amples développements).

Il faut enfin insister sur les brillants chapitres d'Alain Cabantous et Françoise Péron sur les représentations de la mer, du littoral et des populations maritimes, avec la coupure du début du XIX^e^ siècle déjà mise en évidence par Alain Corbin, où l'on passe de l'image des « côtes barbares », menaçantes et répulsives, de marins et riverains à demi sauvages, à un espace privilégié de plaisir, d'évasion et d'aventure. L'idéalisation contemporaine de la mer se retrouve dans l'invention du patrimoine maritime dans sa version française, où se cristallise le rapport ambigu des Français à la mer entre ignorance, indifférence et passion spectacle, très différent des relations de nos voisins avec leur environnement maritime. Dans cet ouvrage à bien des égards de référence, l'histoire dans la longue durée permet vraiment de comprendre les problèmes du XXI^e^ siècle.

Jacques PÉRET.

Mediterraneo in armi (secc. XV-XVIII), Rossella Cancila (éd.), *Mediterranea. Ricerche Storiche. Quaderni* n^o^ 4, Palerme, 2007, 2 vol., 714 p.

Les ouvrages consacrés à la Méditerranée sont innombrables et bon nombre, à la suite de Fernand Braudel, ont tendance à insister sur ce qui unit ses rivages au

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

détriment de ce qui les sépare. Ce recueil de 17 articles de taille imposante, 40 pages en moyenne, rappelle opportunément que la Méditerranée a été également, et de tout temps, un lieu d'affrontements. La période couverte par cet ouvrage s'étend, en principe, sur trois siècles, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. En réalité, à l'exception de trois d'entre eux qui s'intéressent, pour l'un aux années 1494-1495 et pour les deux derniers au XVIII^e^ siècle, tous les autres ne concernent que le XVI^e^, certains débordant sur le début du XVII^e^ siècle. S'agissant de la guerre, les études rassemblées ici ne concernent en fait qu'un seul affrontement : celui de la chrétienté catholique contre l'Empire ottoman, ce qui explique l'unité chronologique car les nombreux conflits ayant opposé des États chrétiens entre eux ne sont pas concernés. Dernière précision : deux articles seulement nous offrent le point de vue ottoman, celui d'Orhan Koloğlu qui évoque les renégats en soulignant que ceux-ci perdent en quelque sorte leur passé une fois admis dans l'islam, et celui d'Onur Yildirim qui présente la bataille de Lépante vue par les chroniqueurs et historiens ottomans contemporains. Tous les autres s'intéressent à l'Espagne, à la Sicile, à Gènes et à Venise en utilisant les archives de ces États ou provinces.

Deux études se consacrent à la bibliographie récente. Tout d'abord la copieuse introduction, 60 pages, de Rossella Cancila, coordinatrice de cet ouvrage. Elle est divisée en sept paragraphes dont les titres confirment le côté un peu convenu de l'ensemble : « Soliman le Magnifique et Charles Quint », « La grande bataille de Lépante », « Guerre et paix ». Elle est surtout précieuse pour la riche bibliographie italienne qu'elle comporte, qui contraste avec la relative pauvreté de celle que les recherches française ou américaine offrent en ce domaine. Elle est complétée par l'article de Giulio Fenicia pour le royaume de Naples au XVI^e^ siècle et l'on peut y joindre celui d'Onur Yıldirim déjà cité.

Trois articles examinent le financement de la guerre. La part fournie par les financiers juifs à la fin du XV^e^ siècle dans la guerre menée par l'Espagne dans les Pouilles est présentée par Nadia Zeldes. Grâce à des tableaux établis à partir des riches archives vénitiennes, Luciano Pezzolo souligne le poids des guerres, en particulier celles de la fin du XVI^e^ siècle et la guerre de Crète pour laquelle le poids de la dette représente 42 % des dépenses de l'État dans les années 1670. C'est également l'objet de l'étude de Gaetano Sabatini sur les dépenses militaires à Naples au XVII^e^ siècle que complète, mais pour le XVI^e^ siècle, l'équipement et l'administration des galères de Sicile présentés par Valentina Favaro.

Le côté offensif des guerres à prédominance navale est un autre thème retenu ici. Ruty Gertwagen rappelle la contribution des colonies vénitiennes à l'effort naval de Venise. Luca Lo Basso souligne l'importance des entrepreneurs privés que sont notamment les Doria à Gènes qui louent, fort cher, par un contrat d'*asiento,* leurs navires de guerre à l'Espagne. Carmen Depasquale cite des extraits des textes des chevaliers de Malte français évoquant leurs croisières militaires, les *caravanes*. Phillip Williams relève les inquiétudes et les évaluations faites par les chrétiens de la puissance navale ottomane dans les années 1590-1620. Mario Rizzo s'interroge sur la géopolitique et la stratégie des Habsbourg dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

Défendre les côtes de leurs territoires contre les attaques des corsaires barbaresques et ottomans est, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, l'une des principales préoccupations des gouvernants. C'est notamment le cas pour la Sicile, une des provinces chrétiennes parmi les plus exposées qui soient. Antonino Giuffrida nous présente la réorganisation de la défense de la région de Palerme, et Carlos Belloso Martin la mise sur pied d'un corps spécifique en Sicile, la cavalerie légère. C'est à la protection des provinces de Valence et de Murcie que se sont consacrés Juan Fran-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

cisco Pardo Molero et José Javier Ruiz Ibanez, ainsi que Mirella Mafrizi pour le Mezzogiorno. Mentionnons, pour finir, l'utile étude de Maria Pia Pedani sur les consuls de Venise au Levant en regrettant qu'elle ne soit pas accompagnée de la liste chronologique de ces consuls selon une répartition par échelle et par date. Dans les limites indiquées au début de cette recension, on dispose d'une publication intéressante et bien concentrée qui aurait sans doute gagné à être pourvue d'un sous-titre plus explicite.

Daniel PANZAC.

Susanne Friedrich, *Drehscheibe Regensburg. Das Informations- und Kommunikationssystem des Immerwährenden Reichstags um 1700*, Berlin, Akademie Verlag, Institut für Europäische Kulturgeschichte der Universität Augsburg (« Colloquia Augustana », 23), 2007, 656 p.

La Diète permanente du Saint-Empire romain germanique (*Reichstag*, 1663-1806) suscite depuis quelques années la faveur des historiens. Cette réunion des ambassadeurs ordinaires ou extraordinaires, résidents ou chargés d'affaires des princes et villes impériales allemands, a fait de Ratisbonne un lieu d'information et de diffusion des nouvelles de toute première importance, une sorte de « caisse de résonance » à l'échelon européen. La tâche première des diplomates était de défendre les intérêts de leur gouvernement auprès du corps germanique et de les renseigner sur la politique générale de l'Empire, sur les intentions de l'Empereur, sur la situation européenne aussi, puisqu'un certain nombre d'États européens (France, Suède) accréditaient des ambassadeurs auprès de la Diète. C'est donc sous l'angle de l'information et de la communication que la politique et la diplomatie sont ici envisagées, dans un ouvrage qui s'inscrit dans le cadre porteur de l'histoire culturelle du politique. La masse énorme de la documentation oblige à un choix spatial et chronologique – en l'occurrence, ce que livrent ou reçoivent du *Reichstag* l'électorat de Bavière, le margraviat d'Ansbach et la ville impériale d'Augsbourg entre 1684 et 1713. Avant d'entrer dans le vif du sujet, l'auteur rappelle le cadre épistémologique de sa recherche, les règles de la communication diplomatique du temps, la politesse de cour (Elias), le *stylus curiae*, un allemand truffé de latin, l'usage de la dissimulation dans les limites de l'*honestas*, l'équilibre à tenir entre la publicité et le secret (Habermas et Koselleck), l'émergence vers 1700 d'une *Reichstagsöffentlichkeit* spécifique (Gestrich), les divers canaux des media, des rapports et recueils d'actes de la Diète aux correspondances, journaux et autres occasionnels. Le cadre institutionnel, la Diète, n'est pas l'objet de l'ouvrage ; néanmoins sa composition et sa compétence sont opportunément rappelés, ainsi que la procédure législatrice qui aboutit aux rapports *(Gutachten)* qui, pour devenir lois, doivent être approuvés par l'Empereur. On notera l'utilité des annexes 1 à 3 qui fournissent la composition des trois collèges de la Diète – Électeurs, Princes et Villes impériales –, en précisant l'appartenance religieuse de chacun, catholique, évangélique et même paritaire pour les cinq villes du banc de Souabe.

La communication officielle de la Diète comprend les *Diktaturen*, des écrits spécifiques dictés issus de la chancellerie de l'archevêque de Mayence, imprimés à 300 exemplaires à fin de diffusion. Ils émanent de l'Empereur, du commissaire impérial, d'un membre de la Diète, d'une des *corpora* religieuses, d'une des trois curies, de la Diète entière, après des procédures de vote et de décision diverses.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Avec leurs gouvernements, princes laïcs ou ecclésiastiques et conseils de ville, les ambassadeurs entretiennent une expédition perpétuelle de relations *(Berichte)* auxquelles répondent de nouvelles instructions *(Reskripte)*, au rythme moyen d'un échange hebdomadaire. La communication institutionnelle n'est qu'une partie du système d'information. Les visites d'ambassadeur à ambassadeur, où on ne joue pas qu'avec des cartes claires, les rencontres en terrain neutre, l'assistance aux fêtes, les cérémonies de l'information, la participation aux *Tabakskollegien* et autres assemblées informelles, l'oreille tendue aux rumeurs, sont autant d'occasions de se renseigner, d'apprendre, de percer quelque secret si on sait poser habilement les questions et pousser l'interlocuteur au démenti. La correspondance avec les amis, la famille et aussi avec des correspondants attitrés dans telle ou telle ville (Vienne, Paris) enrichissent les réseaux personnels. Enfin, la lecture des pamphlets et autres nouvelles à la main, toujours qualifiés de hargneux ou haïssables, provenant de Vienne, Leipzig, Nuremberg, Cologne, mais aussi de Paris et des Provinces-Unies, et celle des journaux (*Gazette de France, Teutscher Mercure,* gazettes hollandaises) sont un devoir pour tout diplomate, les recherches dans les archives de la Diète et des États et la lecture des traités de droit politique (Grotius, Thoman) participent à l'information des ambassadeurs qui ne craignent pas, si nécessaire, de payer le renseignement : de 1684 à 1688, Verjus de Crécy, le diplomate de Louis XIV, distribue en moyenne 18 000 livres par an ; en 1687, il offre une chocolatière d'argent au résident de Bavière. La qualité de l'information dépend souvent de l'argent qu'on y met. *In fine* interviennent la personnalité des ambassadeurs et la confiance qu'ils savent inspirer. L'auteur présente les différents titulaires pour la Bavière, Ansbach (Ernst von Metternich, tout acquis au Brandebourg) et Augsbourg, et le théâtre sur lequel ils jouent : l'échelle européenne pour Munich, le *Reich* pour le margraviat franconien, les affaires commerciales pour la ville impériale. D'où des différences dans l'information fournie à destination des gouvernements, mais aussi une grande concordance de contenu en ce qui concerne les travaux de la Diète. Tout ne peut être transmis, l'offre d'information est toujours supérieure à la capacité de transmission, d'où une sélection. Interviennent ici le temps de l'écriture et de l'impression, le délai de la poste, plus encore l'importance du renseignement : on ne saurait passer sous silence ce qui concerne la France, ennemie de l'Empereur mais alliée de la Bavière lors de la Succession d'Espagne. Quelques exemples de communication politique illustrent le propos : pour la Bavière, la succession de Cologne en 1688 où Louis XIV veut imposer sa créature Wilhelm Egon von Fürstenberg contre Rome et Munich, puis les années 1701-1704 où l'alliance franco-bavaroise rend délicate à Ratisbonne la position de l'ambassadeur de l'Électeur Marquard von Zindt ; pour Ansbach, la revendication par le margrave du généralat de cavalerie de l'armée du *Reich* (1703) puis le conflit douanier avec Nuremberg (1706-1711) ; pour Augsbourg, le chaos monétaire sur la valeur en *kreuzer* du *thaler* impérial (1685-1688) et la demande d'indemnité à la suite de l'occupation de la ville par l'armée française en 1703.

La diffusion des informations partant ou répercutées de Ratisbonne dépasse le cercle des gouvernants ; les grandes familles aristocratiques ou marchandes, les cercles de lecture, les universités font partie des récepteurs. Une armée de copistes retranscrit les nouvelles qui arrivent à Ratisbonne de 77 villes et lieux européens. Les nouvelles à la main et divers occasionnels *(Flugschrifte)* dus à des juristes et des administrateurs sont tirés jusqu'à 1 000 exemplaires. L'image qui en ressort de la Diète est déplorable : un organisme inefficace, figé dans le cérémonial, dont certains membres sont vendus à la France. Les journaux peuvent atteindre le même tirage pour un lectorat d'environ 25 000 individus. La

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Wochentliche Reichs Ord Zeitung paraissant le lundi, soumis à la censure du commissaire impérial, est une sorte de journal officiel de la Diète ; les autres journaux allemands, le *Nordische Mercurius* et le *Relations-Courier* de Hambourg, les *Ordentliche Wochentliche Post-Zeitungen* et la *Mercurii Relation* de Munich, les journaux berlinois de l'imprimeur Runge, n'accordent qu'une place réduite à la Diète, à la différence des périodiques historico-politiques comme le *Monatliche Staats-Spiegel* d'Augsbourg ou l'*Europäische Staats-Cantzley*. Les ouvrages collectifs en forme de chronique comme les *Meßrelationen* des foires de Francfort, les *Relationis Historicae Semestrialis* de cette même ville concourent au système de l'information ; p. 479 est donné l'exemple de la façon dont est rendu compte, dans ce dernier périodique, du *Gutachten* de la Diète daté du 14 février 1689, à partir du texte officiel mis en regard. Un sort particulier est fait au *Theatrum Europaeum* publié à Francfort depuis 1635, 21 volumes de 1618 à 1718, protestant d'inspiration, très hostile à la France et à ses alliés (Bavière, Suède, Cologne), très critique envers la Diète pendant la Succession d'Espagne, mais bon informateur sur ses travaux par les résumés ou les citations de ses décisions.

Aux alentours de 1700 se dissout la frontière entre ceux qui doivent et ceux qui ne doivent pas avoir accès à l'information politique. Une curiosité accrue des intellectuels, des gouvernants, des administrateurs, du public éclairé se manifeste pour une information donnant sa place à l'argumentation historique et juridique, et cela vaut pour les travaux et décisions de la Diète dont, finalement, personne ne s'offusque de la violation délibérée du secret des délibérations. Le marché médiatique rend vaine toute tentative de la Diète de limiter l'information à un cercle restreint. Il n'est évidemment pas possible de donner une date précise pour la naissance de cette opinion publique. Le théâtre politique de Ratisbonne, lieu de polarisation de l'information et de la communication, contribue puissamment à l'alimenter, alors que le rôle politique de la Diète ne cesse de décliner.

Le plan de l'ouvrage de Susanne Friedrich ne se présente pas avec toutes les caractéristiques de l'évidence et il entraîne quelques répétitions. Le choix de la Bavière, d'Ansbach et d'Augsbourg, *i.e.* un membre du collège électoral, un du collège des princes et un de celui des villes, censé représenter l'éventail des points de vue à la Diète et dans le Reich, n'a finalement qu'une importance faible pour l'argumentation générale ; il n'apparaît finalement que comme un moyen comme un autre de limiter un champ de documentation trop abondant. Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage est une pièce maîtresse dans les champs historiographiques ouverts depuis quelques décennies ou plus récemment sur l'opinion, la diplomatie, l'histoire culturelle du politique. Il apporte en particulier aux travaux d'Andreas Gestrich (*Absolutismus und Öffentlichkeit. Politische Kommunikation in Deutschland zu Beginn des 18. Jahrhunderts*, 1994) une illustration de grande qualité.

Claude MICHAUD.

Hugues Daussy, Frédérique Pitou (dir.), *Hommes de loi et politique (XVIe-XVIIIe siècles)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 258 p.

Né des séances du séminaire d'histoire moderne de l'Université du Maine, cet ouvrage collectif se propose de rendre compte du foisonnement des recherches sur la robe d'Ancien Régime et du renouveau de l'histoire politique, en croisant les approches sur les idées, les cultures et les pratiques politiques des robins, et en pro-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

posant plusieurs échelles d'analyse. Si les parlementaires, comme dans les processions de l'ancienne France, ouvrent l'ouvrage (avec six textes), derrière eux apparaissent les « officiers moyens » (quatre contributions), suivis à leur tour des avocats (trois contributions), dont la connaissance est en plein renouvellement. Certes, plus on descend dans la hiérarchie robine, moins les juristes sont ès qualité des hommes de pouvoir, mais cela ne doit pas masquer qu'il existe d'autres formes d'investissement politique que ce recueil met bien en évidence, tel le pouvoir par la plume ou le pouvoir de cloche.

Outre cette ouverture vers le bas, l'autre intérêt de cet ouvrage est de revenir sur le triptyque classique qu'on résumera schématiquement ainsi : aux hommes de loi de la première modernité qui ont été jusqu'à « sauver la monarchie » (p. 8) s'opposent leurs successeurs du temps des Lumières, qui ont précipité sa chute, entre les deux prenant place les robins soumis et silencieux du règne personnel de Louis XIV. Les contributions d'Emmanuel Potier, sur le très loyaliste premier président du parlement de Normandie Groulart, et de Sylvie Daubresse, sur les parlementaires parisiens royalistes siégeant à Tours en 1590-1591, montrent bien en effet que, à la fin du XVI^e^ siècle, les rois ont pu trouver de fermes soutiens dans la haute robe. Un siècle plus tard, cette tradition se maintient chez l'avocat du roi au présidial de Rodez Lavergne, dont les harangues étudiées par Michel Cassan révèlent un ardent « relais provincial de la propagande royale » (p. 141). Encore quelques décennies plus tard, l'Affaire de Bretagne, évoquée par Olivier Chaline à travers l'épisode dit de la « rumeur de Rennes », montre un milieu parlementaire breton un peu moins unanimement tendu vers l'opposition que certains semblent l'avoir pensé. De même, notent Loïc Damiani et Hervé Leuwers, les avocats du temps de la Fronde comme ceux du temps des Lumières sont loin de se ranger tous dans le camp des adversaires du gouvernement. Selon H. Leuwers, ils sont d'ailleurs moins, au XVIII^e^ siècle, les fantassins de la lutte contre l'arbitraire royal que les artisans de la construction de l'opinion publique.

Si la veine de l'obéissance n'a donc jamais disparu, coexiste avec elle toute une longue tradition de discussion critique avec le pouvoir, qui se conjugue avec le désir de servir et de conseiller. Le soutien du président Groulart au roi, note ainsi E. Potier, ne signifie pas silence, et le magistrat n'hésite pas à dire « la » vérité au roi, quitte à « irriter » celui-ci (p. 43). De son côté, Jacques-Auguste de Thou, présenté par Estelle Grouas, laisse à la postérité un portrait noir des derniers Valois, qui permet certes de « faire briller d'un éclat plus vif les vertus royales » d'Henri IV (p. 87), mais, ce faisant, place le robin historien en situation de dire ce qu'est un bon et un mauvais roi. Cette tradition du conseil se retrouve même sous Louis XIV : Caroline Le Mao vient écorner l'image de parlementaires réduits au silence et montre qu'à Bordeaux les magistrats poursuivent le dialogue avec le roi (malgré le célèbre texte de 1673 sur le droit de remontrances) par des canaux plus informels, révélés par les correspondances. Chemin faisant, il ressort de plusieurs contributions que, à l'encontre d'une historiographie qui met en avant l'intérêt comme clef des choix et moteur de l'engagement, les hommes de loi ici présentés cherchent plutôt à accorder leurs actes avec leur conscience, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours simple. Ainsi, au moment des guerres de Religion, le magistrat dauphinois Gentillet, dont les « ouvrages de combat » (p. 34) sont analysés par Hugues Daussy, cherche-t-il à concilier sa foi protestante et la fidélité au roi mais conclut quand même qu'il « faut plustost obeir à Dieu qu'aux hommes » (p. 26). De son côté, le très fidèle Groulart apparaît dans ses *Mémoires* moins docile que ne le laisseraient supposer ses actions, la rédaction de ses carnets pouvant par ailleurs servir à « soulager sa conscience » (p. 11). Deux siècles plus tard, c'est encore leur cons-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

cience qu'invoquent les magistrats manceaux hostiles aux édits de Lamoignon, alors que l'intérêt de leur compagnie est à l'évidence de les accepter (Frédérique Pitou).

Par ailleurs, cette robe semble incapable de rester unie lors des crises politiques majeures, comme en témoignent en premier lieu ici les épisodes rouennais et parisiens de la fin du XVI^e^ siècle (E. Potier, S. Daubresse). L'épisode de la « rumeur de Rennes » révèle de son côté une robe armoricaine qui se déchire de haut en bas (O. Chaline), le conflit révélant de multiples lignes de fracture qui transcendent les positions sociales et institutionnelles. Les solidarités professionnelles explosent alors, comme le montre aussi, lors de la Fronde, l'exemple des avocats parisiens (L. Damiani). Au siècle suivant, souligne de son côté H. Leuwers, « il serait vain de rechercher une quelconque unanimité du barreau » (p. 234). De leur côté, les magistrats du présidial du Mans s'opposent entre eux en 1788 sur la réforme Lamoignon (F. Pitou) : pour les uns, l'érection de leur siège en grand bailliage est une chance historique de s'affranchir du parlement, tandis que, pour les autres, c'est une réforme despotique qui, de plus, vient briser la sacro-sainte solidarité robine avec les parlementaires. Et si, selon M. Cassan, les harangues de Lavergne témoignent d' « un moment d'unanimité judiciaire » (p. 141), il n'en demeure pas moins que ce héraut de l'obéissance préfère rester mesuré sur la question janséniste, sans doute en raison du caractère glissant d'un terrain sur lequel tous ces confrères ne sont probablement pas très à l'aise.

Trois contributions permettent de s'interroger sur l'héritage de tout cela après 1789, à l'échelle individuelle, familiale et collective. La Révolution signifia pour beaucoup, mais pas pour tous, l'amorce d'un retrait, ou de réorientation vers d'autres formes d'investissement plus paisible. Il en va ainsi des magistrats présidiaux étudiés par Vincent Meyzie comme des Brochon, dynastie d'avocats bordelais présentée par Laurent Coste. Ce retrait ne signifie pourtant pas forcément, notent-ils, une désapprobation du nouvel ordre du monde, comme pouvaient avoir tendance à le penser les autorités révolutionnaires (mais nous n'avons pas ici de contribution sur les parlementaires). Le ci-devant conseiller au présidial du Mans Menard de la Groye, étudié par Didier Boisson à partir de la question religieuse des années 1789-1791, adhère lui aussi aux idées nouvelles. Il se singularise cependant en partie, en faisant le choix de l'engagement politique au niveau national et local jusque sous l'Empire, et en poursuivant une activité judiciaire, confirmant d'une certaine manière l'idée d'un éclatement de la robe. Menard et les autres anciens magistrats seconds, mais aussi ces Brochon – jurats sous Louis XV et Louis XVI dont les descendants sont au siècle suivant maire et fondateur de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux – assurent finalement le relais avec la France des notables du XIX^e^ siècle. D'Innocent Gentillet à Guillaume-Henri Brochon, les contributions rassemblées ici, judicieusement mises en perspective dans une longue introduction, forment un recueil des plus utiles pour comprendre un monde judiciaire fort divers et donc assez complexe, mais aussi, au-delà, pour aider à envisager de manière nuancée l'histoire politique de la France des guerres de Religion à l'aube des temps contemporains.

Gauthier AUBERT.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Fabrice Mauclair, *La justice au village. Justice seigneuriale et société rurale dans le duché-pairie de La Vallière (1667-1790),* Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2008, 372 p.

Cet ouvrage, version imprimée d'une thèse préparée sous la direction de Brigitte Maillard et soutenue à Tours en 2006, s'inscrit dans le mouvement de réhabilitation historiographique des justices seigneuriales actuellement en cours. Il s'agit ici d'une justice seigneuriale un peu particulière (ou, plus exactement, de trois justices : Château-la-Vallière, Saint-Christophe et Marçon), bien plus importante que beaucoup d'autres, avec une haute justice qui continue à fonctionner pendant tout le XVIII[e] siècle.

Les très importantes sources manuscrites ont été dépouillées intégralement. L'auteur a bénéficié (ce qui n'enlève rien à son mérite) de séries non seulement presque complètes, mais aussi particulièrement bien classées, certaines par ses propres soins. Il a eu recours également aux archives notariales, qui permettent de mesurer l'ampleur des accommodements, ce qui lui permet une approche de l'importance de l'infrajustice. Sur ces bases, il a eu l'ambition d'analyser la justice du duché-pairie de La Vallière sous toutes ses facettes, tant dans ses caractéristiques techniques (personnel, audiences, coût...) que dans les différentes composantes de son activité judiciaire, c'est-à-dire non seulement au pénal, mais également au civil, qui constitue le plus gros du contentieux ; il n'a pas négligé pour autant l'activité non contentieuse, qui occupe la majorité du temps de cette justice et à laquelle il consacre un tiers de l'ouvrage. Le souci d'exhaustivité, tant archivistique que thématique, est permanent. Le résultat d'ensemble est une belle réussite, mise en valeur par la clarté de l'exposé et de l'argumentation.

Dans une première partie, divisée en trois chapitres, l'auteur présente d'abord l'administration du duché-pairie, d'une part à Paris (avec le « conseil » ducal, le secrétaire, l'intendant), d'autre part sur place ; on voit bien le rôle d'intercesseurs, finalement assez limité, joué par les seigneurs vis-à-vis de l'administration, en particulier en matière fiscale, et leur œuvre de charité, qui se manifeste par la création et l'entretien d'un hôtel-Dieu. Le fonctionnement concret de la justice est ensuite décrit avec minutie, ce qui n'est pas si courant. Des informations nouvelles et originales sont apportées sur plusieurs points : les prisons (pas de promiscuité : une seule personne enfermée à la fois... ce qui prouve qu'on n'enfermait pas grand monde), les greffes (notamment sur le prix de la ferme du greffe ducal), le calendrier des audiences, la description des salles d'audience et le déroulement des audiences. La présentation des officiers seigneuriaux est particulièrement minutieuse et fouillée : elle contribue à ce qu'on pourrait appeler la « réhabilitation » de ces personnages longtemps décriés à tort dans l'historiographie. L'analyse du recrutement de ces officiers est menée dans ses moindres détails, comme celle de leur formation (universitaire pour les juges, tous licenciés en droit, à la différence des procureurs fiscaux) et de leurs carrières, ainsi que celle des « conditions de fin de charge » (notamment les révocations), et celle des conditions de vie des officiers (prérogatives, costumes et perruques, revenus, etc.). La justice du duché apparaît très organisée et hiérarchisée, avec des officiers résidents (ce qui constitue sans doute une originalité), des règlements et des usages particuliers qui ont d'ailleurs tendance à s'effacer de plus en plus devant l'uniformisation progressive des « styles » judiciaires. Cette justice seigneuriale fonctionne avec le même sérieux qu'une justice royale : elle se considère d'ailleurs comme telle.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Les deuxième et troisième parties décrivent toutes les facettes du fonctionnement de la justice du duché, en quatre chapitres : la police et l'administration de la seigneurie, la juridiction civile gracieuse, la justice criminelle, la juridiction civile contentieuse. C'est dire que sont abordés tous les domaines d'activité de cette justice, ce qui est rarement fait, en particulier en ce qui concerne la police et les juridictions civiles, notamment la juridiction gracieuse (études fines et précises des tutelles, des scellés, etc.), malgré l'abondance et l'aridité des sources la concernant : l'auteur effectue ainsi une sorte de rééquilibrage, au détriment de la justice criminelle, de l'activité réelle de la justice seigneuriale, qui globalement n'est pas en déclin dans la seconde moitié du siècle. On aboutit à un tableau complet de l'activité judiciaire dans le duché-pairie de La Vallière : la démonstration prouve avec clarté son rôle essentiel dans le fonctionnement de la société locale, pas seulement pour le règlement des conflits, mais aussi, et peut-être surtout, pour l'organisation de la vie en communauté dans ses diverses facettes, y compris professionnelles et même spirituelles. Un apport essentiel de cette thèse semble être l'idée que la justice seigneuriale, dans tous les domaines de son activité, est progressivement devenue au cours du XVIII^e^ siècle de plus en plus un relais des autorités centrales (étatiques mais aussi religieuses), dont elle diffuse les directives, d'où peut-être sa relative impopularité à la fin du siècle, les habitants ne faisant plus vraiment la distinction alors entre les institutions seigneuriales et celles de l'État monarchique.

L'étude de la justice criminelle est menée avec clarté, elle aussi, et permet de mettre l'accent sur des points importants, notamment par l'étude très précise du nombre d'actes composant les dossiers criminels : près de deux procès criminels sur trois s'arrêtent dès l'information et moins d'un dixième va jusqu'au bout de la procédure, pour diverses raisons parmi lesquelles figurent certainement des accords infrajudiciaires. Comme Hervé Piant à propos de la prévôté de Vaucouleurs, l'auteur pense que les parties civiles restent les maîtres du jeu de la procédure criminelle ; il faudrait sans doute ajouter que cela est possible à condition que les juges en soient d'accord, mais ils le sont presque toujours, sauf crimes exceptionnels. Sous-jacent à l'étude de la répartition des délits poursuivis (la violence domine) et de leur évolution (la violence régresse), se pose évidemment le problème de la signification des archives du contentieux pénal : miroir de la criminalité ou de l'activité de la justice ? Quoi qu'il en soit, au total on est bien en présence d'une justice qui cherche davantage à accommoder qu'à punir.

Au terme de la lecture de cet ouvrage particulièrement réussi, qui servira de modèle et de référence, on se pose la question suivante : la justice seigneuriale du duché-pairie de La Vallière est-elle représentative des autres justices seigneuriales du royaume ? Les recherches à venir nous le diront peut-être...

Benoît GARNOT.

Sylvie Mouysset, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e^-XIX^e^ siècles)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2008, 347 p. (préface de François-Joseph Ruggiu).

Ce livre, version remaniée d'un dossier d'habilitation à diriger des recherches patronné par Nicole Lemaitre, est un modèle d'architecture équilibrée. En effet, introduit par la dense préface de François-Joseph Ruggiu, le texte est ordonné en

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

trois parties, chacune de 80 pages et subdivisée en deux chapitres. Des annexes, un inventaire des sources manuscrites et imprimées mobilisées, une ample bibliographie concluent l'ouvrage, défini par l'auteur comme l'observation « d'une pratique d'écriture qui court sur le temps long, un phénomène culturel partagé par des individus qui, le plus souvent, n'appartiennent pas au monde lettré » (p. 17). La méthode retenue est diachronique et pluridisciplinaire, avec notamment la sollicitation de l'ethnologie et de la littérature, qualitative et comparatiste. Ce cahier des charges est appliqué à un corpus de 400 livres de raison conservés dans des dépôts publics ou des collections privées situés dans un territoire méridional, d'une centaine de kilomètres de rayon autour de Toulouse, ville de centralité finalement peu représentée dans l'ensemble mobilisé.

La première partie, « L'historien et le livre de raison », reprend le dossier de la définition de ce genre d'écrits ou d'écriture avant de dresser un état des lieux européen des recherches induites depuis deux générations par ce matériau. La deuxième partie, « La question de l'auteur », envisage les diverses appartenances des scripteurs puis porte attention au livre de raison en tant qu'objet matériel. La troisième partie explore les modalités, les usages, les temporalités, les significations de cette écriture ordinaire, dont plusieurs clichés photographiques placés en annexes illustrent, de façon suggestive, la variété et la complexité formelle.

Le livre s'ouvre sur une qualification des livres de raison en convoquant les définitions données par les dictionnaires français entre le XVI^e^ siècle et *Le Grand Robert de la langue française* (2001). De cette collecte, émerge la prévisible définition d'Antoine Furetière qualifiée de façon plaisante de « totem incontournable de l'analyse des écrits ordinaires » (p. 25). La filiation de ces écritures est alors interrogée, et leurs connivences avec les livres de la pratique marchande ou les manuels de vulgarisation comptable sont proposées, en préambule à une étude des titres ou, en leur absence, très fréquente, des incipit. Il s'agit, à l'aide des phrases inaugurales originelles et non des intitulés, souvent surprenants, décidés par les éditeurs des textes, le plus souvent au XIX^e^ siècle, de discerner les motifs et les *topoi* des livres de raison. L'expression, à laquelle l'historiographie française servie en particulier par les nombreux travaux du médiéviste Jean Tricard, est restée fidèle, peut alors être mise en miroir avec les interrogations récentes ou actuelles des chercheurs de plusieurs pays européens, eux aussi en quête d'une élucidation de ces écrits du for privé. En procédant par pays, S. Mouysset distingue principalement un foyer anglo-saxon (Roy Porter, Elane Mac Kay, William Matthew), le groupe dirigé par Kaspar von Greyerz à Bâle, attentif aux écritures de soi en Suisse alémanique, Rudolf Dekker à Rotterdam, l'Espagne avec James Amelang (Madrid) et Antonio Castillo Gomez (Alcalà de Henares), enfin l'Italie avec Angelo Cicchetti, Raul Mordenti, Anna Iuso. Ce « Grand Tour » de l'état de la recherche sur les écrits du for privé est utile, même si l'approche géographique rend moins perceptibles la généalogie de l'étude des livres de raison, les filiations ou les déplacements de questionnements induits par ce même objet au cours des années 1970-2000. En conclusion de cette partie, l'auteur souligne l'ampleur des études consacrées au livre de raison ou à ses équivalents, « diary, Tagebuch, libro de famiglia », regroupés sous le vocable de « papiers de famille ». La formule est suggestive, mais ne faut-il pas alors lui préférer le singulier, par fidélité à la désignation élue par de nombreux scripteurs des XV^e^-XVII^e^ siècles ?

Les deuxième et troisième parties, fondées sur un corpus méridional longtemps laissé en déshérence, entre un Midi provençal et un Limousin intensément explorés, sont conçues comme un inventaire critique des possibles interrogations des « papiers de famille » et non comme une mise en chiffres des données qu'ils recèlent.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

S. Mouysset préfère le qualitatif et la phrase ciselée au quantitatif toujours faussement rassurant. Mais elle établit quelques tableaux et confirme l'extrême rareté, voire l'incongruité de l'écriture féminine ou, à partir de l'actuel département du Tarn, la part dominante de la petite ville comme cadre de résidence des écrivants. L'auteur n'emploie guère ce terme – par manque d'empathie, dit-elle –, mais cela ne l'a pas empêché d'établir, tableaux à l'appui, qu'avec le mot de « scripteur », il traduisait le mieux cette habitude de noircir des feuilles de papier. Ces cahiers, l'auteur en propose une analyse matérielle, attentive à la reliure, la couverture, le format cousu, puis la première page dépassée, elle en scrute les signes, les dessins, les signatures, les invocations à la recherche de « la poétique du livre de raison » (p. 171). Sous ce titre se cachent une investigation des instances de sociabilité de « ego », tels que le cercle de famille, l'entourage et l'environnement professionnel, ainsi qu'une réflexion sur les faits qui, aux yeux de l'écrivant, accèdent au statut d'événement et nécessitent une notice qui les confirme à ce rang.

Dans la dernière partie, S. Mouysset interroge les finalités et les usages des livres de raison, tant au sein de la sphère familiale que dans l'espace public. Le livre de raison sert à faire valoir des droits individuels, attestant un âge comme le ferait la copie d'un registre paroissial. Il est preuve pour le compte d'une famille et d'une personne, contribuant à l'individuation des parcours au sein de la parenté et du groupe. Mais la transparence du document est un leurre et ce dernier ne dit pas tout de la famille mise en scène, même fugitivement. Cette écriture obéit à des normes et à des règles qui s'imposent au scripteur, et avec lesquelles il doit composer. Par respect pour des codes à l'apprentissage opaque, le scripteur ne saurait confier au papier de famille, c'est-à-dire à une descendance et à un futur par essence impossibles à maîtriser, des confidences ou des indications susceptibles de se révéler dérangeantes pour la famille ou de ternir son souvenir auprès des siens. Le livre de raison est une écriture de la dissimulation et de la retenue, étrangère à l'épanchement, à la confidence et à l'introspection. Les papiers de famille sont une écriture de la feinte et il faut toute l'acribie de S. Mouysset pour y débusquer des omissions, des silences calculés – bref, des secrets de famille.

Les livres de raison, *alias* papiers de famille sont pour l'auteur un des éléments fondamentaux du patrimoine mémoriel de la famille (p. 18), un texte porteur de mémoire, ayant comme qualité essentielle « la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine familial » (p. 277). Au-delà de ces remarques susceptibles d'accordailles avec des considérations avancées par des érudits de la fin du XIX^e^ siècle, ce livre est un utile panorama des recherches récentes et actuelles conduites sur les écrits du for privé en France et en Europe. Il est aussi un vif éclairage sur une écriture complexe, diverse, riche, foisonnante, plastique, pourtant délaissée au cours du XIX^e^ siècle, voire dans les dernières décennies du XVIII^e^ siècle. La périodisation demande grandement à être vérifiée, précisée, affinée ; les motifs, prétextes, mobiles et modalités de cette mise à distance d'un geste cultivé par des générations et des générations sont à débusquer. L'on proposera, à titre d'hypothèse, de réfléchir à une forme d'accablement des scripteurs refusant dans le huis clos de leur foyer de se conformer à un geste biaisé, ressenti de plus en plus comme un travestissement ou un calque médiocre et inadéquat de la vie de famille. Une histoire de l'émotion, du sentiment paternel et familial devrait être convoquée afin d'esquisser une interprétation de cette marginalisation du livre de raison et de se déprendre des séductions d'une écriture familiale au long cours. Avec cet ouvrage, quiconque veut naviguer sur cette mer de papiers de famille est assuré de disposer d'un guide sûr et précieux.

Michel CASSAN.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Benoît Garnot, *On n'est point pendu pour être amoureux... La liberté amoureuse au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2008, 175 p.

« Après longtemps d'amour, longtemps de fiançailles... »

Franchie l'incongruité iconographique de la couverture – un tableau très « Belle Époque » pour illustrer un ouvrage sur le XVIII^e siècle –, la dernière publication de Benoît Garnot se présente comme un éclairage original sur un sujet peu traité : celui du degré de liberté dont pouvaient jouir les amoureux au siècle des Lumières. Cette étude s'offre également comme une synthèse claire et nécessaire sur des questions qui ont connu une certaine évolution depuis que Jean-Louis Flandrin et quelques autres chercheurs ont défriché dans les années 1970-1980 le terrain de l'amour, de la sexualité et de la formation du couple.

L'architecture de l'ouvrage possède cette intelligibilité qui caractérise l'approche des spécialistes du droit. La première partie s'appuie sur le constat que la société et la justice d'Ancien Régime jettent un regard suspicieux sur l'amour et cherchent à l'endiguer afin que l'aventure s'achève par un mariage convenable. Mais l'application des normes se heurte à des comportements déviants, contestataires, qui auraient finalement eu gain de cause au XVIII^e siècle, modifiant en profondeur la représentation et les pratiques de la vie amoureuse. La seconde partie abandonne le terrain social pour examiner le problème sous l'angle moral : elle traite des amours illicites (adultère, concubinage, bigamie...), des amours prohibés (masturbation, inceste, sodomie, bestialité) et des « échecs de l'amour » (séparation, idylles brisées...).

Un ouvrage de 175 pages, même aussi dense que celui-ci, ne peut évidemment traiter de tous les aspects d'une question aussi vaste que l'amour et la sexualité au XVIII^e siècle. Probablement pouvait-il faire l'économie du chapitre sur les sexualités prohibées, qui n'ont aucun rapport avec le sentiment amoureux, et au contraire intégrer la prostitution, qui entretient des liens complexes avec l'amour. On remarquera aussi que la liberté amoureuse ne dépend pas que de la justice ou de la famille, mais également de la communauté : le sujet méritait un développement sur les groupes de jeunesse, les charivaris et les promenades sur l'âne, qui n'ont pas encore disparu du paysage du siècle des Lumières. Enfin, on peut regretter que la sexualité conjugale, qui a connu une valorisation décisive à la suite du concile de Trente, n'ait pas été un peu mieux traitée, alors que Michel Foucault et bien d'autres ont montré qu'elle se situait au centre du dispositif de sexualité. La justice, il est vrai, ne s'y intéresse guère ; mais les théologiens se sont exprimés en ce domaine et de nombreux traités sur le mariage ont interprété leurs opinions. La question de la liberté sexuelle au sein du couple marié intéresse beaucoup l'âge classique : même si elle ne concerne que le droit religieux, elle méritait d'être posée car elle se développe au moment où l'amour conjugal commence à devenir une valeur sociale. Mais ces menues réserves n'ôtent rien au grand intérêt de l'ouvrage et des thèses qui le charpentent.

Benoît Garnot insiste sur le décalage bien connu entre la loi et son application : quelle que soit la gravité du délit ou du crime, les rigueurs prévues par la loi sont de moins en moins de mise à partir du deuxième tiers du XVII^e siècle. Certains châtiments n'ont même jamais été appliqués, comme la peine de mort pour le rapt de séduction (elle n'avait pour objectif que d'entraîner la mort civile du ravisseur, frappant ainsi l'acte de mariage clandestin de nullité pour le pouvoir civil – d'où le dicton cité par Loisel : « Il n'y a si bon mariage qu'une corde ne rompe »). D'autres châtiments, comme la peine de l' « authentique » qui frappe la femme adultère, sont peu fréquents (dans la hiérarchie officieuse des désordres amoureux,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'adultère occupe une place modeste : seule la plainte du mari est recevable, alors que n'importe lequel des membres d'une famille peut agir en justice contre un mariage clandestin). Reste qu'on enfermait encore notablement à la veille de la Révolution pour « adultère », « débauche » ou « libertinage », comme l'ont montré, par exemple, l'étude de Georges Minois sur la Bretagne et celle de François-Xavier Emmanuelli sur la Provence. Or ces enfermements motivés par l'amour ou des comportements sexuels illicites concernaient surtout des femmes.

Que la liberté amoureuse ait progressé au cours du siècle ne fait guère de doute, mais ce progrès a surtout profité aux hommes. Les enfermements féminins témoignent moins des rigueurs de la loi que de la persistance d'une certaine forme de précarité du statut de la femme. Si l'idéologie amoureuse est porteuse d'égalité en théorie, en pratique ce sont les femmes qui paient les pots cassés. On sait, en particulier, combien il devient difficile à une fille tombée enceinte de se faire épouser à partir de la fin du XVII^e^ siècle. L'augmentation des naissances illégitimes, l'un des phénomènes démographiques les plus caractéristiques du XVIII^e^ siècle, peut difficilement être interprétée autrement que comme une fragilisation de la position sociale des filles en âge de procréer. Beaucoup de femmes ne connaissent que la liberté de chuter, et le mariage clandestin ne peut les protéger. En Franche-Comté, nombreux sont ceux que brise la justice à la demande des familles et du garçon, repenti sous la menace de l'exhérédation : l'aventure, qui peut durer plusieurs années, se solde par un abandon de l'épouse et des enfants, le fils prodigue contractant par la suite un « bon » mariage. Que la « révolution sentimentale » – pour employer l'expression d'E. Shorter – soit contemporaine de cette fragilisation de la condition féminine en dit long sur la façon dont les hommes ont récupéré à leur profit les progrès de la liberté amoureuse.

Ces progrès, si spectaculaires soient-ils (le siècle de l'émancipation du jeune adulte est aussi celui de la « malédiction paternelle »...), sont toutefois moindres que ceux de l'idéologie amoureuse. Au XVIII^e^ siècle, le mariage d'amour s'installe dans les têtes et devient un modèle de référence, en contradiction avec le système de valeurs des instances morales traditionnelles. Mais, dans les pratiques, il s'en faut que le mariage d'amour soit encore entré dans les mœurs. Comme le rappelle Benoît Garnot, il n'existe pas d'un côté le mariage d'amour et de l'autre le mariage arrangé, la liberté *versus* la tyrannie. Même dans l'esprit des jeunes gens, des aspirations contraires et simultanées sont à l'œuvre. Car l'équation qui régit la formation des couples comprend plus d'une variable, et l'amour n'est que l'une d'entre elles. En réalité, le mariage d'amour doit être considéré à cette époque comme une variante parmi d'autres du mariage-établissement. Le mariage est avant tout une alliance entre deux familles et un double apport de biens destiné à assurer la viabilité de l'union. *Accessoirement,* ce mariage-établissement peut être aussi un mariage d'amour. Dans l'ordre des priorités, l'amour passe, y compris dans les esprits des intéressés, après bien d'autres considérations, même si celles-ci ne sont pas formulées avec la force et la prégnance qui caractérisent l'amour. Si celui-ci avait compté aussi fort qu'on nous le dit, l'âge moyen au premier mariage n'aurait pas augmenté tout au long du siècle, mais diminué : car l'amour ne naît pas à 30 ans...

Reconnaissons avec Benoît Garnot que la liberté amoureuse a progressé au XVIII^e^ siècle ; mais sauf à la marge, elle n'a pas encore modifié les structures de la formation du couple dans la société traditionnelle. En revanche, elle est à l'origine des longues, très longues fiançailles, qui ne subsistent plus aujourd'hui que dans la mémoire collective et les chansons : *« Après longtemps d'amour, longtemps de fiançailles... »*

Maurice DAUMAS.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Raymonde Monnier (dir.), *À Paris sous la Révolution. Nouvelles approches de la ville. Actes du Colloque de Paris, 17-18 octobre 2005,* Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, 224 p.

Après le colloque *Paris et la Révolution* organisé par M. Vovelle lors du Bicentenaire, puis après le tome de l'*Atlas de la Révolution française* consacré à Paris, dirigé par E. Ducoudray, R. Monnier et D. Roche (2000), le colloque *À Paris sous la Révolution* entend, d'une part, proposer un état des lieux de la recherche et de ses progrès récents, et, d'autre part, suggérer des orientations nouvelles. Dans cet esprit, il réunit des intervenants de plusieurs disciplines, qui s'emploient à soulever des questions, à avancer des thèmes et à indiquer des fonds d'archives. Le colloque s'attache à trois domaines : l'administration et les finances, l'économie et les pratiques culturelles. L'absence d'un thème proprement politique ne doit pas laisser croire que cette dimension serait négligée ; bien au contraire, D. Roche souligne, dans son introduction, que le colloque vise à analyser, dans plusieurs domaines, les effets de l'intense politisation qui caractérise la période révolutionnaire. Des rapports introduisent les trois thèmes et leur densité contribue à la richesse de l'ouvrage.

Dans son rapport sur le thème « Administration et finances », F. Monnier appelle les historiens à s'intéresser tant au fonctionnement réel des administrations en révolution qu'à l'activité et à l'engagement de leur personnel. Il décline cette exhortation à travers de multiples questions : comment travaillent les employés, qui contrôle les administrations, quelles sont leurs modalités d'action, dans quelle mesure un esprit révolutionnaire les anime-t-il ? Puis J.-L. Harouel et P. Belda font le point, d'une part, sur les aménagements urbains réalisés à Paris à la fin de l'Ancien Régime, et, d'autre part, sur le pouvoir municipal dans les années 1789-1794. Le premier constate l'absence de planification du développement urbain. Le second souligne les velléités autonomistes de la municipalité parisienne et examine leur avancée et leur recul au rythme de la dynamique révolutionnaire. Enfin, M. Pertué brosse un programme d'études sur le thème du maintien de l'ordre. Après avoir pointé plusieurs zones d'ombre (il déplore notamment notre méconnaissance des mouvements d'ouvriers), il formule à son tour de nombreuses questions qui s'articulent notamment autour des thèmes de la continuité ou de la rupture entre la police parisienne de l'Ancien Régime et celle de la Révolution, et du maintien de l'ordre dans le contexte nouveau de la souveraineté nationale et de la dynamique révolutionnaire.

D. Margairaz ouvre le thème économique en apportant de précieux éclairages sur Paris comme capitale économique et, au-delà, sur la volonté affirmée de lui conférer ce rôle. Telle est en effet l'une des perspectives qui se dégage de l'analyse des réponses au concours lancé par la municipalité parisienne en septembre 1791 au sujet du développement économique de Paris. A. Potofsky, A. Conchon et E. Szulman proposent des approches sectorielles qui portent sur le bâtiment, les transports et la boucherie. Tous s'intéressent aux effets complexes de la libéralisation. Les expériences nouvelles de la liberté économique tiennent à la rencontre du comportement des acteurs et des attentes des autorités et du public (T. Le Roux développe aussi ces approches). Dans le bâtiment comme dans les transports, la libéralisation ne signifie pas la disparition de toute réglementation, qu'elle soit issue de l'Ancien Régime ou bien mise en œuvre par de nouvelles institutions, ainsi le Conseil des bâtiments créé en 1795. E. Szulman analyse très finement non seulement les transformations de la boucherie parisienne au cours de la Révolution, mais encore la portée paradoxale de l'expérience révolutionnaire sur la mutation de cette activité

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

dans les décennies suivantes. J.-F. Belhoste et D. Woronoff, d'une part, et T. Le Roux, de l'autre, s'efforcent également d'inscrire le moment révolutionnaire dans une dynamique chronologiquement élargie de l'industrialisation parisienne. Les premiers soulignent qu'au-delà des crises réelles de certains secteurs il faut dépasser l'impression de coupure inhérente à l'interruption des sources pour relever certaines continuités, voire de réels succès : ainsi, la Révolution ne semble pas une « catastrophe » pour l'industrie parisienne. Enfin, T. Le Roux montre que les expériences révolutionnaires – la libéralisation d'abord, la mobilisation de l'an II ensuite – s'inscrivent dans le processus de l'industrialisation de Paris et contribuent à l'affirmation de la nécessité de ses progrès au détriment du souci de santé publique.

Dans son introduction à la troisième partie consacrée aux « pratiques culturelles », R. Monnier évoque l'émergence d'une culture politique révolutionnaire qui imprègne les expériences réalisées par les acteurs sociaux et politiques pris dans la dynamique révolutionnaire et qui nourrit leurs espoirs. Dans cette perspective, C. Le Meur indique combien l'évolution politique de Chamfort en 1792 façonne la mutation du regard qu'il porte sur le peuple dans sa contribution aux *Tableaux historiques de la Révolution française*. Le regretté D. Trott et S. Roy s'intéressent à diverses modalités d'échanges culturels. Le premier à travers l'évolution de la Comédie italienne dans les années 1750-1770 et le second à travers celle de la gravure montrent, d'une part, que Paris est un creuset artistique et, d'autre part, que la compétition culturelle entre les capitales tend aussi à façonner l'identité propre de chacune d'entre elles. Les contributions de D. Poulot et de J.-L. Chappey replacent les transformations révolutionnaires dans les mutations plus larges qui s'opèrent au tournant des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Le premier traite ainsi des institutions patrimoniales que sont le Panthéon et le Musée des monuments français. Le second présente la recomposition épistémologique, institutionnelle et sociale du champ scientifique. La dynamique révolutionnaire et les mutations scientifiques s'articulent pour bouleverser l'ordre institutionnel et social traditionnel. Au cours des épisodes successifs de la Révolution, les acteurs expérimentent différents cadres susceptibles de réorganiser la sociabilité et les carrières, tout en répondant aux exigences de la mobilisation nationale et aux nouvelles configurations scientifiques. Enfin, I. Brian s'interroge sur la possibilité, les modalités et les limites du transfert du sermon sur la scène publique révolutionnaire. Elle montre que si, dans un premier temps, des prêtres patriotes investissent leurs nouveaux idéaux dans la rhétorique traditionnelle, ce transfert du sermon sur la scène politique se heurte à une limite fondamentale, l'inadaptation du monologue au contexte nouveau de naissance de la citoyenneté qui se nourrit du débat contradictoire, donc de l'argumentation improvisée.

Alors que le colloque s'était réuni en 2005, ses actes ne sont donc publiés qu'en 2008, non sans intégrer certaines avancées scientifiques réalisées entre-temps (même s'il était difficile de prendre en compte les colloques dirigés par J.-P. Jessenne, *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, notamment la communication d'I. Moullier, « Bourgeoisie et bureaucratie au début du XIX[e] siècle », et par M. Biard, *Les politiques de la Terreur*, en particulier l'étude de J. Horn, « L'économie politique de la production militaire à Paris durant la Terreur »). Les divers rapports et communications soulignent l'importance des expériences réalisées durant la Révolution, qu'elles connaissent ou non le succès, qu'elles se révèlent ou non durables. Par la mise en valeur de ces expériences multiples, diverses et riches, ce colloque atteint son double objectif d'état des lieux de la recherche et d'indication de nouvelles orientations. Cet ouvrage est donc aussi intéressant qu'utile.

Samuel GUICHETEAU.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Jean Tricard, Philippe Grandcoing, Robert Chanaud (dir.), *Le Limousin, pays et identités. Enquêtes d'histoire de l'Antiquité au XXIe siècle*, Limoges, PULIM, 2006, 577 p.

Contrairement à celui de l'identité nationale, le problème de la construction et du devenir des identités régionales et locales n'a guère reçu, en France, toute l'attention que son importance méritait. Quelques grandes études ont cependant posé les jalons de cette autre histoire de France. Parmi elles, la thèse d'Alain Corbin, consacrée au Limousin, constitue une étude pionnière en ce que la problématique qui la fonde – archaïsme et modernité – prend en compte l'image de la région et de ses habitants auprès des autres Français, en particulier des Parisiens, ainsi que son retentissement sur la conscience que les Limousins ont eue d'eux-mêmes. La thèse d'Alain Corbin est le point de référence de la vaste entreprise conduite par Jean Tricard, Philippe Grandcoing et Robert Chanaud, qui regroupe des contributions qui tentent de cerner à la fois l'identité et l'image du Limousin – deux notions distinctes, comme le souligne Alain Corbin dans sa conclusion – au cours d'une période particulièrement longue. Toutefois, étudier des questions avant le XVIIIe siècle pose de considérables problèmes méthodologiques puisque l'unité territoriale de la région est loin d'être fondée, comme le confirme l'absence d'une tradition historiographique comparable à celles qui se sont développées en Normandie ou en Flandre au Moyen Âge. Ici comme ailleurs, l'amour du pays se confond, pendant l'âge classique, avec un culte civique urbain qui célèbre la ville, seule véritable patrie locale des élites. Seules certaines pratiques religieuses permettent de discerner çà et là, pendant le XIXe siècle, les contours d'une identité locale populaire.

Pour la région, l'essentiel se passe donc, comme ailleurs, pendant la période contemporaine. Image et identité se construisent grâce à plusieurs acteurs. Au premier rang se situent les sociétés savantes étudiées naguère par Jean-Pierre Chaline, dont le développement est relativement tardif par rapport à d'autres régions, en particulier la Normandie, mais qui ont l'avantage de pouvoir s'appuyer sur une spécificité linguistique qui place la région, malgré une certaine marginalité, dans l'espace félibréen. À ce premier cercle, qui publie plusieurs revues, s'en ajoute un autre qui joue pour la région un rôle sans doute plus important que le précédent : celui des sociétés d'originaires implantées à Paris, dont la plus importante est la Ruche corrézienne, fondée en 1892, mais aussi dans les colonies d'Afrique du Nord, comme la Tunisie, et qui sont notamment les véritables inventeurs, à la fin du siècle, de la bourrée limousine. Le troisième acteur est formé, comme pour toutes les régions françaises, par les élites parisiennes. Depuis le *Pourceaugnac* de Molière, la dépréciation qui touche les Limousins, tels les maçons venus travailler à Paris, ainsi que leur région d'origine, est certes bien réelle ; particulièrement accusée, elle n'est sans doute pas, cependant, spécifique à la région. Par ailleurs, comme pour d'autres régions, les rapports entre cercles originaires limousins et cercles parisiens sont parfois étroits et féconds : des compositeurs comme Saint-Saëns et d'Indy puisent dans ce patrimoine ainsi créé et utilisent le thème musical de la bourrée dans leurs œuvres.

Ces acteurs s'emparent d'un certain nombre de thèmes qui vont former peu à peu l'assise de l'identité limousine. Le premier d'entre eux est le particularisme linguistique, que se charge de promouvoir la revue *Lemouzi,* mais dont l'étude et l'élaboration savantes se heurtent à des rapports difficiles avec les locuteurs populaires, dont le rapport à la langue est bien plus souple et qui utilisent indifféremment le

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

dialecte limousin et le français. Le deuxième est, classiquement, celui de l'histoire et des monuments qui en portent la trace, mais le passé limousin n'est guère porteur : l'absence d'unité, sous l'égide d'une dynastie prestigieuse, nuit au rayonnement de la région qui ne peut guère compter, en matière d'événements marquants, que sur le sac de Limoges par le prince Noir en 1370. Souffrant de la comparaison avec l'Auvergne ou le Poitou, le Limousin ne peut se parer, par ailleurs, de l'existence d'une école médiévale d'architecture religieuse. C'est vers la nature qu'il faut donc se tourner. La pauvreté des terroirs et l'âpreté du climat, soulignés dès le XVIII^e^ siècle, alimentent en retour le discours sur les vertus limousines, que symbolise la race de vaches qui porte le nom de la région et dont la petite taille dissimule une robustesse et une rusticité à toute épreuve. Bien que de nombreux peintres aient fréquenté et peint la vallée de la Creuse, l'absence de sites naturels spectaculaires conduit à l'invention, par un groupe de naturalistes et de notables, au début du XX^e^ siècle, du concept du « pays de l'arbre et de l'eau » afin d'améliorer l'image de la région auprès des touristes potentiels. L'archaïsme agricole et la relative faiblesse du développement industriel, à laquelle tente de remédier l'exposition de 1858, expliquent pour une part, de façon paradoxale, l'ancrage à gauche de la région, mais permettent surtout de souligner l'esprit de résistance des Limousins que la Seconde Guerre mondiale illustrera et qui constitue en définitive, aux yeux des autochtones comme de ceux qui les observent, le trait principal de leur caractère. En marquant ainsi les traits du modèle limousin, ce riche recueil souligne l'urgence de la réalisation d'une véritable synthèse consacrée à l'histoire des régions françaises au XIX^e^ et au XX^e^ siècle.

François GUILLET.

Myriam Tsikounas (dir.), *Éternelles coupables, les femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours,* Paris, Éd. Autrement, 2008, 207 p.

Si cet ouvrage, publié par un collectif d'historiens à l'occasion d'une exposition portant le même nom, appartient bien à la catégorie « beaux livres », il y occupe cependant une place à part, puisqu'il a le double mérite de présenter de magnifiques – quoique parfois cruelles – images et d'être pluridisciplinaire. Les introductions de chaque chapitre et les notices qui accompagnent les images sont rédigées par des historiens du crime et de la justice (Claude Gauvard, Frédéric Chauvaud, Anne-Emmanuelle Demartini), des historiens des images (Myriam Tsikounas, Annie Duprat, Laurent Bihl), une historienne des femmes (Pauline Schmitt-Pantel), un historien de l'art (Bertrand Tillier), une politiste (Frédérique Matonti) et deux juristes (Loïc Cadiet, Emmanuel Jeuland).

À elle seule, l'illustration de couverture offre, au-delà du choc qu'elle procure, un précipité des préventions qui œuvrent plus ou moins sourdement à orchestrer les représentations du crime féminin. Cette femme en partie dévêtue qui serre autour de la gorge d'un enfant un linge taché de sang, image fantasmatique de Jeanne Weber, « l'ogresse de la goutte d'or » deux fois acquittée des accusations d'assassinats d'enfants portées contre elle et finalement surprise en train d'étrangler un enfant, cristallise nombre de traits de la femme criminelle : ogresse certes, mais ogresse magnifiée par l'image, femme antique et mythique aux traits de méduse, sorte de gorgone à la chair opulente, plus qu'indécente sur ce lit chaviré où le sang, inexplicable conséquence d'un étranglement, semble couler à flots.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Cette couverture du *Petit Journal* montre assez ce qui fascine dans les femmes, souvent soupçonnées d'être « criminelles par nature » : sorcières, prostituées, adultères, toutes sont filles d'une Ève séduite et séductrice, produites par un imaginaire masculin écartelé entre la fascination et la terreur.

Les sept parties de l'ouvrage – outre cette entrée en matière sur la femme criminelle par nature – sont autant de regards croisés sur les femmes criminelles, davantage du reste que sur la criminalité féminine ou le crime féminin, image oblige. Des images, donc, qui offrent autant de portraits de criminelles mythiques (de Médée à Violette Nozière, en passant par Milady et Marie Lafarge) et de mauvaises mères, puis une autopsie précise des gestes et des instruments du crime (du carnage mythologique à l'empoisonnement moderne), l'analyse des itinéraires judiciaires – de l'arrestation aux supplices – et, enfin, une typologie des « tueuses pour des idées » au sein de laquelle la figure des vitrioleuses surprend un peu – on l'attendait plutôt du côté de l'émotion presque pure qu'aux côtés des meurtrières politiques et des terroristes d'Action directe. Mais il est vrai que la femme vitrioleuse a pris sa place, dans les années 1880, dans le rang des femmes émancipées qui revendiquent leur autonomie, juridique notamment. La dernière partie de l'ouvrage – « Saisies par la loi » – vise à apporter un éclairage proprement juridique à la question de la criminalité féminine. L'image cède la place ici aux textes, des textes aux statuts disparates (commentaires du Code pénal, notices de dictionnaires de droits, articles d'historiens) qui montrent au lecteur de quelle(s) manière(s) les femmes criminelles sont traitées par la loi et souvent plus gravement punies que leurs homologues masculins.

Le meilleur de l'ouvrage réside évidemment dans la juxtaposition thématique de ces images de toutes natures et de toutes provenances, où la Une de *La Caricature* côtoie une gravure de Goya et une huile de Lucas Cranach, où les délicates enluminures des XIII^e^ et XIV^e^ siècles voisinent avec les cruels croquis de Willette. Toutes ces figures de criminelles dressent le portrait de ces éternelles et universelles coupables que sont en effet des femmes soit excessivement femmes comme les sorcières, les empoisonneuses, les vitrioleuses, soit insuffisamment femmes ainsi qu'apparaissent les pétroleuses, les terroristes mais aussi Simone Weber, sortes de « femmes-hommes ». Dans tous les cas – et c'est vrai aussi pour cette criminelle « juste » qu'est Judith mais plus encore pour les mauvaises mères dont Frédéric Chauvaud note combien elles sont peu mises en image, comme si la figuration renonçait devant cette monstruosité paroxystique qu'est la mère dénaturée –, elles transgressent les cadres dans lesquels le regard masculin veut les enfermer et refusent d'être « des donneuses de vie et des porteuses de paix », selon la formule d'Anne-Emmanuelle Demartini. La fascinante incarnation du mal suprême est peut-être celle de Médée, criminelle politique, nous rappelle Pauline Schmitt-Pantel, autant que mère infanticide mais également figure du crime passionnel, qui sous le pinceau de Delacroix devient cette « lionne ramassant ses petits » à la tête vipérine, c'est-à-dire une somptueuse et théâtrale image de femme animale.

Au sein de ce parcours dans l'universel des stéréotypes et des légendes, la temporalité des figures nous ramène à l'histoire. Les enluminures du XV^e^ siècle montrent des femmes étonnamment armées de lances, de glaives, de haches, d'épées, tandis que celles de la Belle Époque s'approprient le revolver de l'apache, préfigurant ce que seront les terroristes du XX^e^ siècle ; autant d'images qui révèlent la terreur qu'inspire la violence féminine. Autre versant de ce système de représentations, le bric-à-brac du crime féminin (bassines bouillantes, fioles de poison, malles sanglantes, couteaux affûtés) conspire au contraire à ramener les femmes dans le giron domestique au sein duquel l'assassinat est rendu d'autant plus incompréhen-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

sible qu'il se transforme en sereine opération de découpage aux résonances plus culinaires que chirurgicales. La gravure représentant Marie Aubrey découpant son mari offre en quelque sorte un condensé paradoxal d'horreur, le corps étant déjà en partie démembré, et de calme, les visages et les gestes semblant saturés de « normalité », mélange qui ramène le spectateur au statut toujours discuté d'images qui tiennent le milieu entre les anatomies des écoles de peinture et la cruauté des scènes macabres. Le parti pris favorable du dessinateur du *Petit Journal* mettant en scène une femme défendant son honneur et sa famille contre les assiduités d'un voisin est une notable exception, les femmes criminelles étant en images comme ailleurs plus criminelles encore que les hommes.

L'image offre plus nettement que tout autre support les subtilités et les nuances de l'incessant travail de réappropriation et de reconfiguration qui est à l'œuvre au sein des imaginaires. Estampe, huile, illustration de presse, photographie, image de télévision ou de cinéma, les images fabriquent incessamment du mythe autant qu'elles donnent à voir et à savourer les mythes. Au risque parfois que la présentation thématique et l'accumulation n'écrêtent quelque peu les aspérités contextuelles et chronologiques. Mais, en dévoilant un petit morceau de l'immensité d'un territoire iconographique encore trop rarement inexploité par les historiens, ce livre constitue pour son lecteur – historien ou non – une invitation à un passionnant voyage.

Anne-Claude AMBROISE-RENDU.

Frédéric Chauvaud, *Justice et déviance à l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale,* Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 392 p.

En rassemblant sous le titre *Justice et déviance à l'époque contemporaine* 27 travaux antérieurs, publiés dans des revues et des ouvrages collectifs ou exposés lors de séminaires, Frédéric Chauvaud fait plus qu'un recueil, il compose un véritable livre dont la cohérence est renforcée par l'introduction ouvrant chaque chapitre et permettant de réinsérer les thèmes traités dans une perspective plus large. La synthèse produite comble une véritable lacune qui dresse un panorama des pratiques judiciaires et de leurs représentations sociales de la Révolution à la Seconde Guerre mondiale, en insistant particulièrement sur l'imaginaire produit par certains types de délinquance : de la plus sanglante à la plus bénigne.

L'accent est mis sur l'imaginaire judiciaire au cœur duquel campe la figure du monstre alimentant bon nombre d'angoisses ayant trait au crime et à ses violences, toutes choses abondamment mises en scène par une presse – spécialisée et populaire – qui, par l'écrit comme par l'image, met l'accent sur le plus visible et le plus déviant. Mais l'on peut regretter que cette première partie, presque exclusivement centrée sur le XIX^e^ siècle, laisse de côté le premier XX^e^ siècle, qui est, il est vrai, encore bien peu défriché par les études sur l'histoire des déviances.

La deuxième partie, qui rassemble des contributions consacrées à l'enquête judiciaire autour des lieux du crime, des indices, des traces et des avatars de la preuve, illustre à quel point l'enquête judiciaire est devenue vers la fin du XIX^e^ la préoccupation centrale d'une justice soucieuse de se doter de l'appareil scientifique et technique qui lui assurerait une sorte d'infaillibilité. Les pages sur les critiques subies par la preuve testimoniale et la victoire de la preuve expertale, par exemple,

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

apportent une connaissance à la fois profonde et concrète sur les conditions dans lesquelles est menée l'instruction mais également sur un ensemble de données sensibles : la perception du temps, les errements d'une parole sollicitée ou copiée sur des modèles éprouvés et, bien sûr, les représentations protéiformes de la malignité humaine et du mensonge. À travers l'évocation de toutes ces questions que se posent de manière récurrente les détracteurs de la preuve testimoniale, on mesure à quel point la pratique de la justice est au cœur des préoccupations sociales d'un régime démocratique et alimente des débats qui débordent le champ judiciaire lui-même.

La troisième partie recompose une chronologie précise et raisonnée des évolutions à la fois diligentées et subies par une institution judiciaire qui se constitue en modèle. Le « moment 1832 » apporte un éclairage tout à fait indispensable sur cette année qui voit la victoire du libéralisme pénal et ouvre la porte à une interprétation humaniste du pouvoir de punir. Cette troisième section pointe également, ainsi que l'indique le titre « La justice pénale à l'épreuve », les difficultés auxquelles se heurtent les agents du « temple de Thémis », analysant les disparités géographiques de l'activité judiciaire (de la dénonciation à la sentence) et leurs évolutions, les critiques adressées au jury populaire à la charnière des XIX^e^ et XX^e^ siècles, les différentes manières par lesquelles nombre de litiges échappent encore au contrôle de la justice d'État. L'échec de la tentative de rationalisation de la justice de 1848 est un autre des points forts de l'ouvrage, parce qu'il éclaire un chapitre peu connu de cette histoire d'une justice indissociable des projets philosophico-politiques – utopie, puis positivisme – qui visent la forme même du régime. Plus loin, sont évoqués les pièges de l' « illusion statistique », les aléas de la lente professionnalisation de la magistrature et, bien sûr, les différents scandales qui éclaboussent la justice (l'erreur judiciaire, les colonies pénitentiaires pour enfants).

Le livre s'achève, de manière tout à fait significative au regard des débats qui, à l'aube du XXI^e^ siècle, sont au cœur des représentations médiatiques du fonctionnement de la justice pénale, sur l'expertise et ses fautes. On peut regretter néanmoins que cette somme, capitale pour l'histoire de la délinquance et de la justice, ne possède pas une bibliographie mise à jour, intégrant les travaux réalisés au cours des dernières années sur le parricide (S. Lapalus), le monstre (A.-E. Demartini), les faits divers (A.-C. Ambroise-Rendu), la délinquance des enfants (J.-J. Yvorel), l'expertise et le crime sadique (P. Artières), par exemple.

Anne-Claude AMBROISE-RENDU.

Alain Corbin, *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2007, 542 p.

Toujours curieux de fouiller l'histoire des sens et des sensibilités, Alain Corbin s'attache dans ce nouveau livre à saisir les expressions de la jouissance sexuelle. La période qu'il étudie court de la fin du siècle des Lumières jusqu'aux grandes heures du romantisme. C'est-à-dire une époque où le mot « sexualité » ne figurait pas au dictionnaire. Tout au long d'un ouvrage dense et érudit, malicieux et subversif, qui débute par la lecture suggestive de quelques épisodes de *L'Enfant du bordel*, paru en 1803 et attribué à Pigault-Lebrun, l'auteur pousse son lecteur dans les arcanes de l' « harmonie du plaisir », souvent à contre-courant des lieux communs et des préjugés, parfois les plus érudits.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Alors que lecteurs et lectrices du XXIe siècle appréhendent l'impuissance de la débandade ou la fuite de l'orgasme, l'étude commence vers 1770, où ni l'homosexualité – *a fortiori* l'hétérosexualité –, ni la libido, ni les préliminaires n'ont encore été répertoriés. Pensé comme un fléau majeur, l'onanisme des collégiens suscite la panique des pédagogues. La grande peur des spasmes qui ne s'appellent pas encore orgasmes fait frémir femmes, jeunes ou moins jeunes, mariées ou non. Alain Corbin nous invite donc au dépaysement.

L'ouvrage chasse en effet l'anachronisme, tout autant qu'il débusque les représentations des relations charnelles d'un autre temps et explore les grands massifs discursifs qui couvrent une bonne centaine d'années. Il parvient ainsi à périodiser des moments de l'histoire de la sensibilité, avant que ne surgisse dans les années 1860, la peur de la dégénérescence, des perversions et des pathologies.

Pour sa démonstration, dont l'érudition rend le lecteur admiratif, Alain Corbin a repéré trois grands monolithes de discours : le discours médical, qu'il montre absorbé par les ébats conjugaux, celui de l'Église et de la théologie morale, qui pèsent de manière constante sur les consciences, celui de la pornographie enfin qui traite de la variété des « arts de foutre ». L'étude minutieuse de ces divers exploits de littérature ne prétend nullement rendre compte des pratiques effectives, mais entend montrer comment s'édictent des règles qui deviennent des normes, se creusent les textes sacrés sur lesquels s'érigeront des croyances ou s'aiguisent des imaginaires qui fomenteront les désirs. Ainsi se dessine pour le lecteur, dans le lacis des représentations et la densité des concepts ou des « mots pour le dire », la panoplie « des désirs et des plaisirs de ce temps ».

Soucieux de poursuivre et d'approfondir une histoire « compréhensive » qu'il a très largement contribué à initier depuis la publication du *Miasme et de la jonquille* en 1982, Alain Corbin souligne comment l'acte sexuel est indissociable de la fonction génitale. C'est le « vœu de la Nature », celle-ci exerce ses droits sur les corps. « La beauté, écrit-il, résulte de l'aptitude évidente à répondre au vœu de la Nature, c'est-à-dire de la capacité procréatrice. Elle est intimement associée au sentiment de la réussite prévisible du coït » (p. 26). Dans le « désir ardent de génération », le plaisir surgit de la transcendance de l'acte. Voilà qui justifie les recommandations médicales en direction des hommes pour qu'ils réalisent une bonne émission spermatique et l'attention portée au « frisson » féminin, précieuse garantie de fécondation chez les femmes.

Ainsi s'explique la condamnation des excès de sexualité, car ils altèrent le sperme et la cervelle des hommes atteints de satyriasis ou les sentiments de pudeur des femmes nymphomanes chez lesquelles ils sont préjudiciables à la fécondation. La grande angoisse des hommes des années 1830 à la décennie 1860 se porte sur la spermatorrhée ou perte involontaire. Mais la réprobation va aussi à la rareté ou au manque d'activité sexuelle qui engourdissent les organes de la reproduction ; « quant aux femmes isolées qui se résignent, elles languissent » (p. 120), dit-on. Certaines se réfugieront dans la paresse ou dans la gourmandise, annonce-t-on. Celles auxquelles on impose une continence nouvelle éprouveront d'ailleurs les pires souffrances. Condamnation aussi des arithmétiques raisonnées de la volupté, car elles sont préjudiciables à toute spontanéité naturelle. Condamnation enfin des plaisirs factices, sortes de tromperies, appelées « fraudes », qui désignent ces artifices ou ces plaisirs postiches, que sont la sodomie ou la fellation, le tribadisme ou le coït interrompu. Lorsque la littérature pornographique s'empare de ces thèmes, elle les valorise, bien sûr, soulignant ainsi toute leur portée.

La nouveauté de la période est notoire. Grands défenseurs du coït et du « plaisir conjugal », les traités médicaux exaltent les chemins de l' « harmonie véné-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

rienne » et de la « commotion » partagée. Leurs voix se joignent à celles des confesseurs dont les discours évoluent et qui se montrent moins inflexibles sur le plaisir des époux, tout en tendant l'oreille au confessionnal sur le péché de luxure dont la liste est dressée depuis le XII^e^ siècle. Alain Corbin rappelle à ce propos que le concile de Trente et saint François de Sales ont justifié la chair au sein du mariage et que la théologie d'Alphonse de Liguori conseille prudence et discrétion au cours de l'interrogatoire des pénitents, afin de sacraliser le couple et de déculpabiliser le lit conjugal. Si l'onanisme conjugal obsède les clercs et si, aux yeux des théologiens, il constitue un péché mortel, Frédéric et Amélie Ozanam, qui vivent leur amour au sein du couple comme une grâce, offrent le modèle accompli de l'acte conjugal. Devenue veuve, Amélie s'exprimera ainsi : « Dans la jouissance de l'amour se mêle une souffrance très réelle quand on aime fortement : l'impuissance de pénétrer l'âme de celui qu'on aime. » C'est dire que la quête de l' « harmonie des plaisirs » apparaît de plus en plus centrale, et qu'elle porte avec elle l'idée d'un couple harmonieux. En 1850, le jésuite Jean Gury estime même que l'union des corps ne peut se passer de satisfaction, et il comptera parmi ceux qui reconnaissent la nécessité du plaisir féminin. L'évolution de cet équilibre des plaisirs est portée à son acmé par la fiction pornographique, qui tient les deux sexes pour « égaux devant le désir et le plaisir ». Les « arts de foutre » et les délires érotiques réinscrivent leurs manœuvres à la lumière de l'hédonisme du couple. Tout se passe comme si médecins, confesseurs et pornographes poussaient de concert à la bonne jouissance.

La situation se renverse après 1860. Un seuil décisif est franchi en matière de sensibilités collectives. Le concept de dégénérescence envahit le champ médical (mais aussi le territoire de l'éducation morale et physique, voire civique). Les perversions et les pathologies se multiplient et se diversifient dans les traités. Le discours clérical, porté par le rigorisme du pape Pie IX, se durcit, alors que commencent à poindre par ailleurs des identités sexuelles plus marginales.

Dans sa conclusion, Alain Corbin souligne le travail de vulgarisation et de diffusion des savoirs qui traverse la période étudiée. Ouvrages médicaux et littérature de fiction déroulent le même catalogue. Lorsque la censure se desserre sous la III^e^ République, les romans pornographiques du passé sont massivement réédités, tandis que ne sont plus dénoncés les dangers de leur lecture, notamment par les femmes. Il boucle ainsi avec un réel talent la ronde littéraire d'une époque où s'harmonisent traités savants, exhortations pieuses, invitations érotiques et vulgarisation des plaisirs du sexe.

André RAUCH.

« Les socialistes et la ville, 1890-1914 », *Cahiers Jaurès,* 177-178, juillet-décembre 2005, Clamecy, 2006, 112 p.

La Société d'études jaurésiennes a réuni dans ce volume aussi vivant qu'instructif les Actes de la Journée d'études qu'elle a organisée le 13 novembre 2004 à Montreuil, en collaboration avec le Musée de l'histoire vivante de cette ville, sous l'impulsion de Gilles Candar, Jacques Girault et, initialement, Madeleine Rebérioux. Les auteurs y approfondissent une réflexion déjà ancienne sur la façon dont le mouvement socialiste s'est emparé de la question urbaine, en la centrant sur les années 1890-1914, époque où le socialisme accède au pouvoir municipal, alors

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

même que les villes deviennent un enjeu politique et social nouveau, du fait de l'urbanisation et de l'industrialisation, mais aussi de la réforme de 1884, qui donne aux municipalités plus de compétences et d'autonomie. Ils l'éclairent de l'exemple d'expériences locales particulières, celles de Roubaix, étudiée par Rémi Lefebvre, de Sotteville-les-Rouen (Yannick Marec), de Saint-Étienne (Jean Lorcin), de Paris et sa banlieue (Juliette Aubrun et Thierry Bonzon). Ce sont six communications qui sont ainsi réunies, les études de cas précitées étant complétées par une présentation de la pensée d'Émile Vandervelde sur la question de la ville (Efi Markou). Elles constituent un ensemble homogène, qui précise nos connaissances sur la façon dont les socialistes se sont servis du pouvoir municipal pour tenter de changer l'ordre existant, mais aussi sur la manière dont ils ont été eux-mêmes transformés par l'expérience.

Sur le premier point, elles mettent en évidence le caractère innovant des politiques conduites par les élus socialistes, qui se sont traduites par un développement de l'interventionnisme municipal, par la mise en œuvre de solutions de gestion nouvelles, comme les régies municipales ou les syndicats intercommunaux, et par la priorité donnée à la politique sociale, au développement des infrastructures, à l'amélioration de l'habitat ouvrier, et parfois à la politique culturelle. Toutefois, elles font aussi ressortir la minceur des résultats, qui trouve son explication dans l'ampleur des obstacles : mauvaise volonté du pouvoir central et des préfets ; opposition constante de l'adversaire bourgeois mais aussi, éventuellement, comme à Saint-Étienne, du syndicalisme ouvrier ; absence d'une ligne d'action clairement définie à l'échelon national et d'une discipline partisane véritable ; envahissement par une masse de questions revêtant un simple « caractère d'édilité » ; compétence médiocre des élus ; insuffisance des moyens financiers ; irréalisme de certains projets.

Les contributions jettent aussi un éclairage très suggestif sur l'évolution des élus socialistes eux-mêmes. Ceux-ci ne parviennent pas à prendre possession de l'institution municipale sans se faire posséder par elle. En jouant leur rôle, ils finissent par endosser des obligations, par se conformer à des usages et par intérioriser des règles et des codes qui en font des notables républicains. Face aux difficultés, ils évoluent aussi vers le pragmatisme, et obéissent désormais moins à des principes idéologiques ou partisans qu'à des intérêts personnels, particularistes, territoriaux et clientélistes. Ils y perdent sans doute un peu de leur identité, mais acquièrent ainsi une « autorité sociale » et des compétences propres à servir leur implantation comme leur action publique.

Éric NADAUD.

Prosper Viguier, *Un chirurgien de la Grande Guerre,* présentation de Rémy Cazals, Toulouse, Privat, 2007, 161 p.

Ce livre regroupe divers textes rédigés par le D[r] Viguier, mobilisé pendant la Première Guerre mondiale. Il s'ouvre par une conférence prononcée devant son personnel, « L'ambulance est la cheville ouvrière du service de santé », qui est un peu la vie rêvée, ce que devrait être le service de santé en campagne. La suite de l'ouvrage, qui mêle un journal assez succinct à des notes médicales, en représente la réalité, avec toutes ses terribles imperfections. On y remarque quelques temps forts, tels que la découverte, en 1914, de la « guerre sale », où ce sont les obus qui

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

blessent et non la balle de fusil dite « humanitaire ». Le bilan dressé en juin 1915 décrit une médecine d'évacuation sur un front toujours en mouvement, la stabilisation dans un hôpital de campagne, dépeinte d'une façon vivante et concrète, ou l'analyse de nombreux cas d'automutilation.

Le ton plutôt technique de ces notes témoigne parfaitement de ce qu'était alors la médecine clinique française, fondée sur la collecte d'observations. Un petit glossaire est destiné à aider les lecteurs non spécialistes.

Les notes du D[r] Viguier sont précédées d'une présentation de Rémy Cazals dont la qualité fait regretter la brièveté. Ce livre offre donc une source, qui corrobore ce que l'on sait du service de santé entre 1914 et 1918. Elle a le mérite d'être accessible, ce qui n'est pas le cas des notes prises par de nombreux médecins pendant leur mobilisation.

Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON.

Albert Kéchichian, *Les Croix-de-Feu à l'âge des fascismes. Travail, famille, patrie,* Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2006, 413 p.

Depuis Philippe Machefer et malgré le volumineux et considérable ouvrage de Jacques Nobécourt, les Croix-de-Feu attendaient toujours leur historien référent. Albert Kéchichian est celui-là. Il a su percer les mystères de la plus importante ligue nationaliste de l'entre-deux-guerres ainsi que de son chef, le colonel de La Rocque, autant admiré par ses troupes que diabolisé par ses adversaires. D'aucuns regretteront le choix de l'auteur de ne pas dresser l'étude classique, quantitative et typologique, d'un mouvement politique. C'est qu'Albert Kéchichian s'est attaqué à un défi autrement plus complexe : pénétrer l'âme du mouvement Croix-de-Feu.

S'appuyant sur des sources particulièrement denses, il a porté une attention scrupuleuse à toute la rhétorique en vogue chez les cadres de la ligue pour mieux faire ressortir la nature profonde du mouvement. Il n'en est que plus qualifié pour réfuter catégoriquement toute assimilation des Croix-de-Feu aux fascismes. En dépit de certaines apparences (consignes secrètes données aux membres, parades, défilés motorisés, etc.) et malgré quelques thématiques voisines (la grandeur nationale, par exemple), les Croix-de-Feu rejettent nettement toute régénération de la nation et de la race par la violence ou la guerre, de même qu'ils ne souhaitent nullement participer à l'édification d'un Homme nouveau. Le mouvement et son chef relèvent bien davantage d'un traditionalisme social soucieux non pas de renverser, mais bien de renforcer les hiérarchies et les élites en place. Et l'auteur de citer le régime portugais de Salazar comme incarnant assez fidèlement les conceptions des Croix-de-Feu. Nullement fascistes, les Croix-de-Feu peuvent peu ou prou revêtir un aspect bonapartiste. Elles n'en sont pas moins imprégnées d'un idéal clairement traditionaliste, influencé à la fois par l'esprit ancien combattant des tranchées et par la nébuleuse catholique sociale.

De plus, il est évident que la ligue a connu différentes phases marquées par des orientations bien distinctes, entre novembre 1927 et juin 1936. Dans un premier temps, elle se place incontestablement à l'extrême droite. Ses membres, anciens combattants d'élite, exemples de pureté et d'abnégation, se font les censeurs intransigeants de la diplomatie française et les défenseurs intraitables de la grandeur nationale. Dans une prose imagée très léchée, l'auteur nous explique que les Croix-de-Feu ont instauré une sorte de *code de l'honneur chevaleresque* fondé sur les

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

prouesses, la loyauté, les largesses et la courtoisie. Ces chevaliers des temps modernes ont formé, à leurs débuts, une véritable aristocratie de la bravoure.

Hostiles à l'étatisme, au capitalisme libéral et à la démocratie du suffrage universel, les Croix-de-Feu combattent avec ardeur toutes les capitulations diplomatiques dont se rend coupable, à leurs yeux, un certain Aristide Briand. Mais cette agitation essentiellement incantatoire se révèle stérile. Alors assez proches des autres ligues nationalistes comme l'Action française et les Jeunesses patriotes, les Croix-de-Feu n'hésitent pas à envoyer leurs troupes de choc à l'assaut des ennemis communistes et *métèques*.

Cependant, l'audience du mouvement est encore confidentielle lorsqu'il s'ouvre tout doucement aux masses, à partir de septembre 1931, sous l'impulsion du colonel de La Rocque. La ligue arbore, par la suite, sa nouvelle devise, éminemment traditionaliste : Travail, famille, patrie. Elle place la morale au-dessus de tout, n'hésite pas à déployer sa force mais se garde de tout coup de force contre la République, comme l'a prouvé son attitude lors du 6 février 1934. Haï aussi bien par la gauche marxiste que par l'extrême droite nationaliste, La Rocque n'en continue pas moins de développer son mouvement dans des proportions assez considérables et de promouvoir la réconciliation de la grandeur nationale et du progrès social. Pour arracher les ouvriers au communisme et les ramener dans le giron national, il orchestre une immense action caritative qu'il amplifie à partir de l'automne 1935. Il tente ainsi un « encerclement [des masses] par la philanthropie », selon Roger de Saivre, cadre des Jeunesses patriotes. La Rocque, en bon apôtre social, se fait le chantre de la réconciliation des classes et de la « profession organisée ». L'importance prise par le mouvement, qui rassemble environ un demi-million de membres en mai 1936, tout comme sa forte implication sociale, ne peut résister à l'engrenage de la dissolution et à la mue contrainte en un authentique parti politique, un parti de masses, le Parti social français.

Renaud TAUZIN.

Claude Liauzu (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française,* Paris, Larousse, coll. « À présent », 2007, 646 p.
Jean-Pierre Rioux (dir.), *Dictionnaire de la France coloniale,* Paris, Flammarion, 2007, 936 p.

Les considérations sur le passé colonial de la France se multiplient depuis le changement de siècle et les médias l'invoquent régulièrement sur le ton de la révélation du secret. Alors que l'opinion publique semble découvrir le passé colonial de ce pays, les historiens nous rappellent que son écriture ne date pas d'hier. D'aucuns questionnent alors le tournant postcolonial insufflé outre-Atlantique que la France aurait enfin pris, tandis que les autres voient dans cette cristallisation le travers d'une France qui superpose trop vite mémoire coloniale et problèmes sociaux contemporains. En tous les cas, il semble en effet que, si l'histoire du passé colonial de la France reste un récit en devenir, le besoin de dresser un premier bilan est né de cette effervescence ; et le temps des dictionnaires est aussi le temps des bilans. Deux ans après les polémiques de l'année 2005, qui a été marquée du sceau de la mémoire coloniale, ce n'est pas un dictionnaire, mais deux dictionnaires, l'un de la « colonisation française », l'autre de la « France coloniale », qui sont apparus à

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

quelques mois d'intervalle chez les libraires. Leur édition est le signe que l'histoire coloniale française se situe bel et bien à un tournant. Mais alors, que serait ce dictionnaire d'histoire coloniale ? Un récit chronologique des événements qui se voudrait exhaustif, un classement alphabétique des ethnonymes et des toponymes ou encore un inventaire à la Prévert de tout ce que nous évoque le charme suranné de l'exotisme colonial ? Et pourquoi pas les trois à la fois ?

Ces deux dictionnaires affichent d'emblée des partis pris différents. Alors que le premier, celui dirigé par Claude Liauzu, présente 775 articles sur 646 pages, le second, dirigé par Jean-Pierre Rioux, propose 120 entrées en 936 pages plus grandes. De même, le premier observe un classement alphabétique des articles tandis que le second les a ordonnés selon une typologie thématique – qui les regroupe selon 11 parties : Étapes ; Figures ; Maghreb et Levant ; Afrique, océan Indien, Asie et Pacifique ; Amériques ; Métropole ; Colonisateurs ; Colonisés ; Représentations ; Enjeux. Dans les parties géographiques, on remarquera à chaque fois un exergue sous forme de « carte postale », permettant d'aborder un espace plus localisé – en général significatif pour l'histoire coloniale, comme « Lambaréné » pour l'AEF ou le « centre Tjibaou » pour la Nouvelle-Calédonie – et, de ce fait, plus proche de la rencontre entre colonisés et colonisateurs. D'emblée, le premier se présente davantage comme un dictionnaire en tant que tel, avec des notices alphabétiques plus courtes et beaucoup plus nombreuses, bien qu'un index et une table des articles dans le second permettent un renvoi alphabétique aux notices. Mais, tout en reprenant le mode du dictionnaire, le « Liauzu » replace ce corpus dans la profondeur historique, puisqu'un texte introductif de plus de 30 pages intitulé « Temps forts » retrace les grandes étapes de cette histoire ; de plus, certaines notices appelant une plus grande transversalité ou une plus grande problématisation font l'objet d'un plus grand développement. Par exemple, la première de ces notices plus détaillées est celle consacrée aux « Abolitions de l'esclavage » ; elle se compose d'une dizaine de pages et est organisée en plusieurs sous-parties (p. 70-79). Outre cette structuration différente, les deux dictionnaires ne relèvent pas tout à fait de la même catégorie. Le « Rioux », avec sa couverture dure, son format, ses 300 pages supplémentaires par rapport au « Liauzu », son prix – plus du double du premier – et surtout sa richesse iconographique, a pris davantage le parti d'un ouvrage esthétique, voire luxueux, qui se rapproche en ce sens de l'encyclopédie et du beau livre. En revanche, aucune iconographie dans le « Liauzu », seules des cartes composent un cahier iconographique en couleur. Beaucoup plus épais, mais composé de presque six fois moins d'articles, ce qui autorise des textes beaucoup plus longs, le « Rioux » rassemble moins d'auteurs (44 contre 71 dans le Liauzu). À ce titre, il faut signaler une contribution commune de six auteurs : Hubert Bonin, Jacques Frémeaux, Jean-Charles Jauffret, Claude Prudhomme, Benjamin Stora et Trinh Van Thao – ce dernier avait déjà participé à l'ouvrage collectif dirigé par Claude Liauzu, *Colonisation : droit d'inventaire* (Paris, Armand Colin, 2004)[1]. En ce qui concerne les rédacteurs, Jean-Pierre Rioux signale d'ailleurs en introduction la présence dans son dictionnaire de certains contributeurs au projet du Mémorial national de la France d'outre-mer, dont Jean-Jacques Jordi.

Les deux dictionnaires ont pour corpus la période contemporaine de la colonisation – à savoir, essentiellement le XIX^e^ et le XX^e^ siècle –, même si l'un comme l'autre puisent régulièrement dans le temps long de la rencontre coloniale.

1. Claude Liauzu, fortement engagé dans les polémiques liées à la mémoire de la colonisation, n'en était effectivement pas à son coup d'essai en matière de bilan d'histoire coloniale.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Les deux coordinateurs précisent, en introduction, l'objectif de ces inventaires. Celui de Jean-Pierre Rioux, de par son titre, s'inscrit d'emblée dans une historiographie et dans le souvenir de l'ambition savante de *La France coloniale. Histoire, géographie, commerce* (1885) et de l'*Histoire de la France coloniale* coordonnée par Charles-Robert Ageron (1990-1991). Il se positionne par rapport à d'autres entreprises collectives, notamment le dictionnaire coordonné par Claude Liauzu : contrairement à ce dernier, il n'entend pas faire une histoire de la « colonisation », d'un « système colonial » ; il entend davantage « soupeser et (...) apprécier la capacité de combinaison qu'a eu, depuis le XIX^e^ siècle et dans ses prolongements jusqu'à nos jours dans nos représentations collectives, le mot "France" avec les mots "colonialisme", "colonies", "colonisateurs" et "colonisés" » (p. 15). Les rédacteurs y observent avant tout « la part coloniale de l'Histoire de France ». Cet ouvrage, dont la maquette reprend d'ailleurs, par certains côtés, l'esthétique coloniale, se situerait davantage au niveau des représentations – avec une partie éponyme – et de l'histoire culturelle, ce que l'abondante iconographie vient renforcer. Dans son introduction, Claude Liauzu présente moins son ouvrage comme une somme érudite que comme une « vulgarisation de qualité » et un outil de travail (p. 10). Comme il l'explique, « l'objectif de ce travail est d'étudier la situation coloniale, notion définie par Georges Balandier, c'est-à-dire un ensemble, un système, un régime hors duquel ni le colonisateur ni le colonisé ne peuvent être compris » (p. 13)[2]. Il envisage la colonisation comme un « phénomène ambigu et complexe ». Dans cette logique, le dictionnaire de Claude Liauzu se situe dans une démarche plus systématique de déconstruction du rapport ambivalent entre colonisation et République pour éclairer les spécificités françaises[3]. Les objectifs annoncés de ces deux dictionnaires sont donc différents, le « Rioux » cherchant à définir ce que la France a pu avoir d'intrinsèquement colonial à une époque donnée, tandis que l'autre, plus proche de la pensée anticoloniale des temps de la décolonisation, envisage en quoi la colonisation a pu, comme l'a énoncé Jean-Paul Sartre, être un « système » ou encore un « fait social total ». Ces deux sommes divergent donc sensiblement, tant sur le plan des objectifs affichés par leurs coordinateurs dès les introductions que par la structuration même des données. Aussi toute comparaison notice à notice a-t-elle ses limites ; nous allons tout de même en examiner quelques-unes de manière à entrer au cœur des textes.

À l'entrée « Immigrés », commune aux deux dictionnaires, le « Rioux » – plus long et fourni de bien moins de notices comme nous l'avons dit précédemment – propose un exposé plus détaillé et plus problématisé. Si les deux dictionnaires mettent en garde contre un amalgame trop rapide entre colonisés d'hier et immigrés d'aujourd'hui, Vincent Viet, dans le « Rioux » aborde la situation du colonisé qui immigre en métropole pour rappeler justement que, bien que la catégorie d'immigré existât du temps de la France coloniale, les ressortissants des colonies n'étaient pas concernés par celle-ci, étant précisément des sujets, donc ni immigrés, ni citoyens de la République française. Ainsi, seul le « Rioux » pose véritablement la question de la citoyenneté et du statut juridique au temps colonial qui éclaire en

2. Georges Balandier a défini cette notion dans son article « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie,* 11, 1951, p. 44-79. Un récent ouvrage collectif réfléchit à la fortune critique de l'école des *Postcolonial studies* dans la pensée française en prenant pour point de départ l'article de cet anthropologue : Marie-Claude Smouts (dir.), *La situation postcoloniale,* Paris, Presses de Sciences Po, 2007, 451 p.

3. Une notice, « République et colonisation. Des rapports ambigus », y est consacrée, p. 552-557.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

partie une réflexion autour du refus d'amalgame trop rapide entre colonisés et immigrés[4].

En revanche, du fait de la structuration des données, certains éléments sont présents dans le « Liauzu » et ne figurent pas dans le « Rioux » : c'est le cas par exemple de certaines personnalités emblématiques, comme le chef kanak « Ataï » (p. 125) ou le leader politique Tiemoko-Garan Kouyaté (p. 395). C'est aussi le cas de la répression des manifestations du 8 février 1962, plus connu sous le nom des événements de « Charonne », qui font l'objet d'une notice éponyme dans le Liauzu, mais qui ne sont pas évoqués par les notices « L'Algérie en guerre » de Jean-Charles Jauffret (p. 227-236) ou « Les accords d'Évian » de Daniel Lefeuvre (p. 105-109) dans le « Rioux ». D'autres pages de cette histoire coloniale, comme par exemple la répression de Yen Bay, si elles font l'objet d'une notice dans le « Liauzu » (p. 634), sont également traitées dans le « Rioux » en différents endroits, notamment dans l'article consacré aux « résistances » ou aux « violences coloniales » pour Yen Bay, sans faire l'objet d'un article spécifique.

Il est en revanche des catégories qui appellent un traitement à peu près équivalent : prenons l'exemple de l' « anticolonialisme », dont chacun des deux directeurs se sont chargés. Chacun à leur manière, ils rappellent la faiblesse de cet engagement qui tient avant tout à un européocentrisme caractérisé. Si Claude Liauzu[5] (p. 102-108) cherche à définir de manière plus explicite un terme qui lui paraît ambigu et traite plus en profondeur l'entre-deux-guerres, Jean-Pierre Rioux (p. 477-482) évoque plus largement l'anticolonialisme de nature mercantile, que peut-être le premier ne tient pas pour un anticolonialisme en tant que tel. Cependant, les deux auteurs n'abordent pas les anticolonialistes des décolonisations, comme Jean-Paul Sartre, Frantz Fanon ou Aimé Césaire tout récemment disparu (il représente l'une des figures intellectuelles anticolonialistes des années 1950, même s'il lance son message dans les années 1930).

Compte tenu de son titre, on aurait pu penser *a priori* que l'ouvrage dirigé par Jean-Pierre Rioux porterait une attention particulière à la scène française. Or, si la question des représentations coloniales de la métropole est particulièrement bien traitée, il ne semble pas que ce soit au détriment de ce qui se passe dans les colonies. En outre, répondant à la veine postcoloniale, un article de Pierre Vermeren est consacré aux « résistances » dans les colonies (p. 665-673). De même, le « Liauzu » n'élude pas non plus la métropole, puisqu'il multiplie les entrées traitant des représentations coloniales dans les arts, les cultures populaires et dans les imaginaires politiques en général. En ce qui concerne le rapport aux débats contemporains, les deux auteurs se placent dès l'introduction dans une perspective visant à dépasser les « guerres de mémoires » et les fractures contemporaines, même si, dans son introduction tout autant que dans le choix de certaines entrées, le « Liauzu » a peut-être davantage adapté son outil aux besoins mémoriels actuels. Quelques courtes notices, comme par exemple celle consacrée à « Zinédine Zidane », à vocation avant tout symbolique, témoignent d'une sensibilité aux attentes d'une opinion publique récemment convertie à la question de la mémoire coloniale.

4. Une exposition questionnant ce rapport entre immigrés et colonisés a été inaugurée à la récente Cité nationale d'histoire de l'immigration : *1931. Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale,* sous le commissariat général de Jacques Hainard, du 6 mai au 7 septembre 2008.

5. Claude Liauzu, spécialiste de ce sujet, a publié récemment, de manière posthume puisqu'il nous a quittés le 23 mai 2007, une *Histoire de l'anticolonialisme en France du XVI^e siècle à nos jours,* Paris, Armand Colin, 2007.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Là s'arrête la comparaison, tant les deux ouvrages divergent dans leurs objectifs et dans leur organisation même. Structurellement plus exhaustif pour le « Liauzu », plus problématisé pour le « Rioux », le « Liauzu » s'utilise plus comme un dictionnaire tandis que le « Rioux » se lit davantage comme un livre d'histoire. Ce dernier s'engage à retracer les catégories du « colonial », tandis que l'autre rassemble les mille et une pièces d'un puzzle qui est celui du « colonialisme ».

Sophie LECLERCQ.

Geneviève Verdo, *L'indépendance argentine, entre cités et nations (1808-1821)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, 477 p.

Le livre de Geneviève Verdo est une version remaniée d'une thèse de doctorat menée sous la direction de François-Xavier Guerra et présentée en Sorbonne en 1998. Nous pouvons d'abord saluer la publication d'une belle thèse qui est une contribution importante à l'historiographie des indépendances américaines et tout particulièrement à l'historiographie argentine. Admirablement écrit, avec une structure narrative qui associe réflexion théorique et déploiement d'une intrigue en plusieurs actes, cet ouvrage intelligent se lit avec bonheur et peut susciter l'intérêt d'un large public qui s'intéresse à la politique. À deux ans des festivités du bicentenaire des révolutions d'indépendance, le lecteur trouvera dans le livre de Geneviève Verdo une clé de lecture des commémorations qui approchent. Le choix de la couverture du livre – un cliché reproduisant une fresque qui associe pêle-mêle Notre-Dame de Luján, patronne de la République argentine, José de San Martín, un des héros de la guerre d'indépendance ici drapé des couleurs nationales et la façade de la maison où s'est tenu le congrès qui déclara l'indépendance des « Provinces-Unies de l'Amérique du Sud » en 1816 – nous introduit d'emblée dans l'univers des indépendances. Dans l'imaginaire national argentin, toutes ces images se télescopent dans un même discours sur la geste nationale que les événements de mai 1810 inaugurent. Le livre de Geneviève Verdo nous parle pourtant peu de cette geste, en s'intéressant plutôt à tout ce qu'elle a dû taire pour exister. E. Renan l'avait pertinemment souligné : « L'oubli, et je dirai même, l'erreur historique, sont un facteur essentiel à la création d'une nation. » Geneviève Verdo cherche ici à mettre en scène des acteurs oubliés de cette histoire, les cités et leurs conflits de prééminence. Mais pour Verdo ces disputes anciennes, que des événements nouveaux dans la péninsule Ibérique viennent attiser, vont se livrer avec des instruments tout à fait inédits, introduits par les notions de souveraineté et de représentation.

Le public de spécialistes trouvera une thèse originale qui s'inscrit dans le renouveau de l'histoire politique latino-américaine. Comme l'indique l'auteur en introduction, elle suit les pistes de recherche de José Carlos Chiaramonte concernant le rôle politique joué par les cités dans le processus d'indépendance au Río de la Plata et de François-Xavier Guerra sur la nature d'un processus qui s'inscrit dans la crise de légitimité monarchique introduite par l'invasion napoléonienne en Espagne et qui se dénoue en Amérique autour de la représentation de la nation espagnole. Elle se nourrit de ces réflexions pour aller plus loin dans l'analyse et pour articuler une explication d'ensemble concernant le territoire de la vice-royauté du Rio de la Plata, qui donnera naissance à quatre États-nations indépen-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

dants : le Paraguay, l'Argentine, l'Uruguay et la Bolivie. Plus qu'une analyse sur l'indépendance argentine, comme le titre de l'ouvrage pourrait le laisser croire, c'est un modèle d'interprétation des indépendances sud-américaines qu'elle propose dans cet ouvrage. Si elle fait le choix de restreindre ses conclusions à l'espace de ce qui deviendra en 1853 la Confédération argentine, c'est certainement par volonté de fonder sa thèse sur un solide appareil heuristique qui lui permet de confronter une vision globale du processus politique à ses manifestations locales, et dont la nouveauté vient du choix d'un corpus qui intègre la correspondance administrative entre le gouvernement central et les cités, ainsi que celle entre les cités principales et secondaires. Cette documentation qu'elle a dû aller chercher dans les différentes archives provinciales est complétée par des sources éditées, comme les actes des *cabildos* et les fonds sur le Congrès qui se trouvent pour une grande partie aux Archives nationales.

Le cadre chronologique est parfaitement cohérent avec ce propos : 1808-1821, soit de la crise de la monarchie espagnole jusqu'au « troisième acte » de la révolution, qui se scelle par l'échec de l'organisation constitutionnelle des Provinces-Unies du Rio de la Plata. Cette pièce se joue donc en trois actes aux temporalités légèrement décalées en fonction des différents aspects de cette révolution dont le travail cherche à mettre en évidence les articulations profondes : les conflits entre cités, l'introduction de la représentation politique, la fragmentation de la souveraineté. Le premier acte s'étend de 1808 à 1815, période pendant laquelle Buenos Aires tente de s'imposer comme « tête » de la révolution – ville janus, faudrait-il ajouter, car elle parle à deux voix, en tant que tête de la révolution et en tant que cité principale, contribuant autant que les autres à la fragmentation de la souveraineté. Le deuxième acte couvre la période 1815-1820 où les initiatives se partagent entre Buenos Aires et les autres cités, traduisant des liens plus égalitaires comme en témoigne le Statut provisoire de 1815. Enfin, le troisième acte – mais nullement le dernier, dans une pièce qui continue à se jouer de nos jours – est celui qui s'ouvre avec la « décapitation » de Buenos Aires en 1820 et qui devrait nous amener jusqu'à la nouvelle tentative d'organisation constitutionnelle des Provinces-Unies du Rio de la Plata en 1824-1827.

Le travail a le grand mérite d'associer une analyse des événements politiques locaux, pour laquelle Geneviève Verdo débat avec une historiographie locale méconnue en France et bien souvent peu connue à Buenos Aires, à une réflexion sur le politique dans ces manifestations spécifiques au moment de la crise de légitimité monarchique dans le monde hispanique et plus globalement à une réflexion sur la démocratie dans le monde contemporain. Ainsi, sur la question centrale de la mise en place de la représentation des *pueblos,* ses analyses font écho à des recherches récentes sur les indépendances en Amérique hispanique. Cela lui permet de mettre en évidence la spécificité du processus au Rio de la Plata : une ville capitale qui, en même temps qu'elle participe à cette « révolution des corps intermédiaires » dont parle Antonio Annino pour le Mexique, prétend hériter de l'autorité administrative du vice-roi et, au nom du roi absent, garantir l'unité de la souveraineté (voir Antonio Annino, Luis Castro Leiva, François-Xavier Guerra, *De los Imperios a las Naciones : Iberoamérica,* Zaragoza, Ibercaja, 1994 ; Antonio Annino (dir.), *Historia de las elecciones en Iberoamérica. Siglo XIX,* Buenos Aires, FCE, 1995 ; Antonio Annino, « Ciudadanía *versus* gobernabilidad republicana en México. Los orígenes de un dilema », dans Sabato, Hilda (dir.), *Ciudadanías políticas y formación de las naciones. Perspectivas históricas de América Latina,* Buenos Aires, FCE, 1997). Ses interprétations de la situation locale, sans s'inscrire dans une approche comparative, tiennent compte du processus global, ce qui lui permet de conclure par

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

exemple que l'assemblée de l'année 1813 joue le rôle que dans d'autres régions de l'ex-empire va jouer la Constitution de Cadiz, dans une volonté de mettre un frein à la fragmentation successive de la souveraineté par l'introduction de la notion de souveraineté nationale. Le lecteur trouvera de fines analyses sur le processus de transfert de la souveraineté, de la monarchie espagnole à la « nation », dont les cités s'emparent, provoquant cette « fragmentation de la souveraineté ». Cette analyse aurait gagné à être enrichie par le renouveau des recherches sur l'État moderne en Espagne, en particulier celles de Pablo Fernández Albaladejo sur la monarchie catholique, dont l'ouvrage *Fragments de monarchie* (*Fragmentos de monarquía*, Madrid, Alianza Universidad, 1992) invite à réfléchir sur les continuités possibles entre les changements introduits par la crise dynastique du début du XVIII[e] siècle – celle qui amène la dynastie des Bourbons en Espagne – et la fragmentation qui aurait donné lieu au transfert de souveraineté. Mais, même si ces questions restent en toile de fond, l'univers d'action des cités est parfaitement restitué dans son contexte culturel et juridique. Il faut néanmoins signaler une bizarrerie qui est peut-être due au hasard des corrections de style, surtout quand celles-ci se font après une double traduction, linguistique et historique. Ainsi, le corps municipal *o cabildo* devient parfois « municipalités » sans qu'aucune explication ne vienne accompagner ce changement de dénomination qui n'est certainement pas dépourvu de sens et qui renvoie à deux conceptions bien différentes de la nature du pouvoir local.

On peut également lire cet ouvrage comme une histoire de la représentation au Rio de la Plata, dans le droit chemin magistralement ouvert il y a soixante ans par Julio C. González (*La proyectada modificación de la Real Audiencia 1812*, Buenos Aires, 1942) et abandonné ensuite, jusqu'à ce que les recherches de François-Xavier Guerra viennent souligner sa pertinence. Geneviève Verdo met en lumière, de manière tout aussi remarquable, une multiplicité de formes de représentation politique qui reflètent le caractère encore corporatif de la société locale, parmi lesquelles le patriotisme des cités. L'analyse du patriotisme comme palliatif de la représentation de la communauté au sens ancien n'est pas dépourvue d'originalité. D'autant plus que l'auteure l'associe à cette quête de légitimité de la part des nouveaux dirigeants, ce qui l'amène à conclure que le patriotisme est l'un des fondements les plus puissants du nouveau régime en termes de légitimité. Culture patriotique dont le choix de la couverture du livre vient témoigner et dont l'ouvrage nous explique ses fondements politiques profonds. C'est donc un livre à placer entre toutes les mains, et pas uniquement entre celles des latino-américanistes, même si ceux-ci en feront rapidement un ouvrage de référence.

Pilar GONZÁLEZ-BERNALDO.

Samuel Berthet, *Inde-France (1870-1962) : enjeux culturels*, Pondichéry, Institut français de Pondichéry - Centre de sciences humaines de Delhi, coll. « Sciences sociales », 12, 2006, 676 p.

Issu d'une thèse de doctorat dirigée par Jacques Weber, ce livre a pour objet de décrire et d'essayer de comprendre le paradoxe des relations culturelles franco-indiennes, soit le contraste existant entre l'enthousiasme des idées et des attache-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

ments franco-indiens et le peu d'actes mis en œuvre par la France pour concrétiser la belle rencontre, le bel amour franco-indien.

L'ouvrage se distribue ainsi en deux parties : lumières et ombres. Lumières, c'est la première partie, intitulée « Culture française et dynamiques nationales en Inde ». Le lecteur y découvre l'enthousiasme francophile des élites indiennes, leur foi dans la culture française (section « Les foyers de réception de la culture française ») qui les pousse à promouvoir l'enseignement du français alors que le gouvernement français, sur le fond, s'en désintéresse (section « Naissance et développement de l'enseignement du français »). Il y a du merveilleux, ce merveilleux si caractéristique de la culture indienne vécue dans son intimité, dans cet aspect de l'histoire qui résiste à cinquante années de déceptions devant les incapacités politiques françaises. Bien sûr, au seuil des années 1920, le désenchantement a fini par s'installer politiquement : la conclusion du livre donne une formule amère de cette déception (p. 497) en reprenant un propos d'Abul Kalam Azad Maulana, futur ministre de l'Éducation de l'Inde indépendante (1947-1954) : la France généreuse et libérale n'a pas tenu la promesse de réconciliation de l'Orient et de l'Occident que les élites indiennes avaient mise en elle. Une image aimée se déchire, mais cela n'altère pas encore les passions francophiles individuelles et donc les relances des amours culturelles franco-indiennes (p. 169-199, section « La diaspora indienne en France »). La merveilleuse boutade parsie – « Finalement ce sont nous les Parsis les Français d'Inde » – ne dit pas seulement, sur le mode du mot d'esprit, l'importance du rôle des Parsis dans les relations franco-indiennes. Elle dit aussi que les Parsis sont capables de croire en la France plus que ne le font les gouvernements de Paris (ce qui est encore une façon de leur trouver un certain charme dans leur étrange et entêtée impuissance). Les Parsis continuent de vouloir que la France soit, sans cesse, celle d'Anquetil-Duperron. Tout l'ouvrage de Samuel Berthet témoigne de la vitalité des « liens directs » franco-indiens, de Bombay à Calcutta, du Bengale au Penjab, d'Ahmedabad à Madras.

Mais si ces liens d'élection perdurent, dès la fin du XVIII[e] siècle, ils sont pourtant contestés par d'autres liens qui se révèlent précisément dans les politiques coloniales des années 1870-1950. C'est là la part d'ombre sur l'histoire, qu'étudie la seconde partie du livre, intitulée « Politique, diplomatie et action culturelle françaises en Inde ». En se livrant à une étude minutieuse des archives consulaires et diplomatiques, Berthet fait bien apparaître qu'à partir des années 1870 la politique de la France est fondée sur une logique de partage colonial et de solidarités impériales : aux Anglais l'Inde, la France n'ayant souci que de l'Indochine. Consciente ou inconsciente, la logique politique se révèle rigoureuse ; elle est le fondement des incapacités commerciales, des découragements culturels, de la procrastination des ministères français au regard de leurs engagements, encore sont-ils rares. Ce qui frappe, c'est l'efficacité étonnante des entreprises individuelles au regard de l'incapacité administrative française. Mais elles ont leurs limites et jamais des politiques gouvernementales françaises cohérentes ne prennent le relais. Si, par exception, celles-ci se produisent, elles sont rapidement désavouées. Comment ne pas constater « l'absence de tout projet politique en Inde » (p. 232) ? Une aboulie, mais consentie. La position française va au-delà de l' « indifférence » du Quai d'Orsay à l'enseignement du français en Inde (p. 298), puisqu'elle en vient à épouser la « défiance britannique » (p. 315-316) vis-à-vis de l'Inde organique, celle des intellectuels dont chaque œuvre, touchant un public de plus en plus populaire, travaille, ouvertement ou plus discrètement, pour le *svaraj* (le gouvernement libre, l'indépendance).

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

L'effacement délibéré de la politique française en Inde devant le Raj britannique est si profonde que la décolonisation de l'Inde ne change pas fondamentalement la situation. La France est par trop empêtrée dans son incapacité à décoloniser pour déployer les moyens d'une réponse à une demande de coopération de nation à nation soutenue par le gouvernement de Nehru. Les chiffres abondent dans le travail de Samuel Berthet pour soutenir la thèse de l'organisation délibérée d'une non-action culturelle en Inde. Il s'agit là de la coulisse d'un théâtre où cependant le meilleur de la coopération se produit, que ce soit dans le champ de l'indianisme ou des mathématiques, de l'électrification du réseau ferroviaire indien ou de la recherche nucléaire. De magnifiques acteurs jouent une pièce qui ravit tous les soirs le public, plus ou moins abondant. Mais, en coulisse, le régisseur attend, grognon, la fin du spectacle. Au bout du compte, une comparaison dit la réalité de la situation : en 1962, la France (Quai d'Orsay et Quai Branly réunis) propose 225 bourses aux étudiants indiens pour 3 200 offertes par les États-Unis, 3 000 par la Grande-Bretagne, 1 300 à 1 500 par la RFA, un peu plus de 1 000 par l'URSS, la bourse française étant inférieure de 15 % au montant de la bourse allemande (p. 478).

Le lecteur pourrait sortir accablé de la lecture de l'ouvrage de Berthet. D'où vient un sentiment tout autre ? Celui d'une sorte d'espérance ? C'est qu'à travers le travail de Berthet apparaît un lien d'union culturelle entre la France et l'Inde qui précède les relations étatiques, survit à leurs avatars, maladresses et paresses, et continue de nourrir une histoire qui, pour politique qu'elle soit, est bien au-delà des affres historiques des politiques étatiques (*le* politique). Loin des enjeux de pouvoir, des calculs stratégiques qui se réduisent au désarroi d'Harpagon veillant sur sa cassette, une communauté de destin apparaît, liant intellectuels indiens et intellectuels français. C'est Jacques Monod, prix Nobel pour ses travaux de biologiste, s'avouant amoureux de philosophie indienne et relisant le *Deus sive Natura* de Spinoza à la lumière de la doctrine de l'atman-brahman. C'est Laurent Schwartz qui, dans ses *Mémoires* (Paris, Odile Jacob, 1997), attribue à sa rencontre avec deux mathématiciens (Homi Bhabha, rencontré en 1949 à Vancouver, et Chandrasekhar, prix Nobel en 1983 pour son œuvre d'astro-physicien, rencontré en 1950 au Congrès mathématique international) ce qui fut aussi, Berthet le rappelle, une mission de mise sur rail d'un projet important de coopération. Un Indien peut d'emblée adhérer à l'idée que la patrie du mathématicien est « LA patrie des mathématiques », tout en se sentant un peu plus réalisé comme Indien. Il se pourrait que le livre de Berthet fasse comprendre que depuis longtemps des Français partagent cette même conviction concernant la fonction de l'intellectuel dans le lien social et que cette conviction touche au plus attachant de la France dans le monde. C'est sans doute un des aspects les plus intéressants du travail de Berthet que de rendre sensible au lecteur ce point de convergence franco-indienne résistant à tous les aléas de l'histoire.

Certes, l'exercice de réduction d'une thèse universitaire à un unique volume publié n'est pas aisé et cela explique sans doute un certain nombre de coquilles. La plus surprenante (p. 185) est l'attribution d'un prix Nobel de mathématiques (qui n'existe pas, puisque c'est l'attribution, plus rare que le Nobel, de la Médaille Fields, qui en tient lieu) à R. V. Raman, un personnage que le lecteur attentif retrouvera, douze pages plus loin, sous le nom, cette fois exact, de Chandrashekhara Vankata Raman, avec la mention d'un prix Nobel de physique en 1930 pour la reconnaissance de son œuvre scientifique. Pareille confusion (p. 465) vise le premier conférencier français qui soit intervenu en 1947 au Tata Institute of Fundamental Researches, fondé et dirigé par Homi Bhabha, désigné comme étant « le

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

professeur de physique Hadomard », alors qu'il s'agit en fait de Jacques Hadamard, mathématicien éminent.

Par ailleurs, on peut regretter que le désir – légitime – de publier des annexes conséquentes (125 p.) et notamment 30 documents d'archives précieux (par exemple, des lettres manuscrites sur Tagore d'Alexandra David Néel ou un document invitant Georges Dumézil à renoncer à faire acte de candidature à un poste à l'Université d'Ahmedabad) ait conduit à des choix discutables dans la bibliographie. Ainsi, pour Rabindranath Tagore (1861-1941), 11 traductions concernant la période 1922-1964 sont citées, alors que l'auteur indique dans le fil de son travail qu'au seuil de la Seconde Guerre mondiale 32 ouvrages ont déjà été publiés en français. Le fameux *Nationalisme* (qui reprend les conférences américaines de 1916 que Tagore dut interrompre devant la campagne de haine d'une partie des médias américains, et qui furent publiées en 1917), traduit en 1924, ne figure pas parmi les 11 titres retenus par l'auteur. Voilà qui affaiblit un peu la démonstration d'une des thèses avancée par l'auteur pour expliquer l'atonie de la politique culturelle de la France en Inde : la méfiance des gouvernements français plombés par leur histoire coloniale devant les mouvements de décolonisation et tout ce qui peut y contribuer. Et qui – plus grave – peut apparaître comme une concession à l'esprit occidental qui oppose, divise, déchire, ségrège, ce que l'Inde veut continuer de tenir ensemble : l'art et la science, la liberté de penser et la conséquence des dires. Le Tagore politique n'infirme pas le Tagore poète, ce qui est clair pour les élites indiennes et leurs amis européens français et francophones mais qui est refusé de fait par la politique des gouvernements français. L'entrecroisement de l'engagement culturel, artistique et scientifique, et de l'engagement politique (qui n'est pas en Inde essentiellement de forme parti) est très vif dans l'Inde des années 1870-1960, dans la période même qui voit en France le scientisme prendre son essor de la critique du romantisme faite par le positivisme et imposer la méfiance puis le divorce entre l'art et la connaissance, la pensée et la politique. Pour cette raison, il aurait été souhaitable de rappeler que le remarquable homme de science Satyendranath Bose (qui a donné son nom au boson), évoqué à plusieurs reprises par Samuel Berthet pour ses travaux scientifiques décisifs, fut aussi vice-chancelier de l'Université Vishva-bharati fondée par Tagore, œuvre culturelle majeure mais aussi manifeste politique.

Il est dommage également que ne soit pas mentionné le catalogue *Rabindranath Tagore,* édité en 1961 par la Bibliothèque nationale : 510 entrées figurent dans ce catalogue qui, en français, n'a pas de précédent. Tagore est, après Sylvain Lévi et avant Romain Rolland, la personne la plus souvent citée par Samuel Berthet, tout au long de son travail. Même si le choix qu'a fait l'auteur de privilégier les sources d'archives françaises (surtout) et anglaises (de façon moins systématique) est cohérent avec la visée de son travail, il aurait été intéressant, en raison même de l'éveil de l'intérêt ainsi suscité, de garder une bibliographie d'orientation sur l'ensemble de l'œuvre de Tagore. Reste que, par son ambition et son érudition (1 389 notes, souvent amples, par exemple lorsqu'il s'agit de recenser les travaux des doctorants indiens en France), l'ouvrage de Samuel Berthet est appelé à devenir un ouvrage de référence.

Camille SCALABRINO.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Iris Chang, *Le viol de Nankin. 1937 : un des plus grands massacres du XX^e siècle,* traduit de l'anglais par Corine Marotte, Paris, Payot, 2007, 384 p. (préface de Robert Frank).

Publié aux États-Unis, soixante ans après *Le viol de Nankin,* le livre d'Iris Chang est traduit en français pour le soixante-dixième anniversaire du massacre. Cet ouvrage – important succès de librairie – a fortement contribué à raviver en Occident le souvenir des exactions japonaises qui, en revanche, n'avaient jamais été oubliées dans les pays occupés entre 1937 et 1945. L'auteur, journaliste née aux États-Unis de parents chinois, a croisé des documents d'archives (issus notamment du procès de Tokyo), avec des entretiens avec des survivants. Dépressive, Iris Chang s'est suicidée en 2004. Peut-être la rédaction du *Viol de Nankin* a-t-elle aggravé son état, car les cruautés détaillées dans l'ouvrage sont insoutenables.

Le livre étudie d'abord l'événement, puis son euphémisation, voire son déni, par les gouvernements libéraux-démocrates au pouvoir au Japon depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Selon Iris Chang, l'exaltation par l'État de l'obéissance comme vertu civique suprême, ainsi que la dureté de la discipline dans l'armée et les écoles, ont fourni dès l'époque Meiji les conditions de possibilité du massacre : méprisant leur propre vie, les soldats se souciaient moins encore de celles de leurs ennemis. Avant même Nankin, les opérations japonaises en Chine s'étaient signalées par leur brutalité. Ainsi, en 1932, le bombardement aérien de Shanghai avait causé des dizaines de milliers de victimes civiles. Dans le cas de Nankin, l'ordre écrit de liquider tous les prisonniers chinois (sous prétexte qu'il aurait été impossible de les nourrir tous) émane soit du prince Asaka, oncle de l'empereur Hirohito affecté en Chine, soit de son officier de renseignement Cho Samu (qu'Asaka n'a pas désavoué). Les forces chinoises de Nankin furent effectivement exécutées, bien qu'elles se soient rendues sans combattre, étant dépourvues d'aviation militaire. Suivirent dix jours de pillage et de massacre des civils, pour se venger peut-être de la résistance opposée d'août à novembre 1937 par Shanghai, ville où les défenseurs chinois étaient dix fois supérieurs en nombre aux assaillants japonais. Les massacres furent effectués aux yeux de tous, y compris de la presse étrangère pendant les premiers jours, probablement pour réserver à la capitale du Guomindang un sort exemplaire qui terrifierait le reste de la population chinoise.

Les atrocités commises à Nankin ont pour spécificité de comporter un nombre exceptionnellement élevé de viols (entre 20 000 et 80 000 femmes). De plus, les exécutions donnèrent lieu à des raffinements de sadisme. Comme le souligne Robert Frank dans sa belle préface, cette volonté d'humilier le vaincu peut expliquer pourquoi la Chine populaire a érigé en dogme le chiffre probablement surestimé de 300 000 civils massacrés à Nankin, repris sans critique par Iris Chang. L'exagération du nombre des victimes sert certaines manœuvres diplomatiques de Pékin envers Tokyo, mais correspond aussi à un sentiment de honte largement partagé dans la société chinoise.

La principale originalité du livre consiste à détailler les efforts déployés par des Européens et des Américains présents à Nankin pour instaurer une zone de sécurité où pourraient se réfugier les civils chinois. L'exemple venait du siège de Shanghai, pendant lequel un prêtre français avait créé une zone neutre pour abriter les sans-abri, dont les bombardements avaient augmenté le nombre. Parmi ces sauveteurs, Iris Chang réserve un sort particulier au cas spectaculaire d'un nazi allemand, John Rabe, qui dirigeait la succursale locale de l'entreprise Siemens (il est vrai qu'en 1937 l'Allemagne hésitait encore entre l'amitié de la Chine et celle

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

du Japon). L'auteur a retrouvé les carnets tenus par Rabe pendant le massacre, qui ont été publiés depuis lors (*The Good Man of Nanking : The Diaries of John Rabe*, New York, Knopf, 1989 ; repris sous le titre *The Good German of Nanking, the Diaries of John Rabe*, Londres, Abacus, 2000). De retour à Berlin, Rabe prononça des conférences sur le comportement des Japonais (y compris au ministère des Affaires étrangères) et tenta d'en avertir personnellement Hitler, mais cette activité lui valut un interrogatoire par la Gestapo. Siemens le renvoya dans des postes à l'étranger, sans doute pour le protéger.

La seconde partie du livre porte sur le déni des crimes de guerre par les gouvernements japonais depuis 1945, dont la censure des manuels d'histoire ou les visites de Premiers ministres au sanctuaire de Yasukuni offrent des exemples bien connus. L'auteur attribue cette situation à la position clé du Japon dans le système de défense américain depuis la guerre froide. L'explication est insuffisante, car l'Allemagne de l'Ouest, dont l'importance stratégique n'était pas moindre, a multiplié à l'inverse les manifestations de repentir. L'ouvrage lui-même suggère une autre piste : alors que la capitulation de l'Allemagne est postérieure à l'effondrement du régime nazi ou du moins au suicide d'Hitler, celle du Japon fut échangée contre l'engagement américain de conserver le régime impérial et de ne pas mettre en cause la responsabilité de la famille régnante dans les crimes de guerre. L'arrêt de l'épuration dès 1947 consolida le sentiment d'impunité des milieux politiques japonais. De fait, le prince Asaka ne fut pas accusé au procès de Tokyo, où toute la responsabilité du massacre de Nankin fut imputée au général Matsui, commandant en chef des armées japonaises en Chine. Matsui fut exécuté, bien qu'il n'ait été mêlé en rien aux exactions et qu'il ait réprimandé ses subordonnés après les avoir découvertes.

Cet ouvrage complet, de lecture aisée, et dont la préface corrige les quelques informations ou interprétations datées, complète heureusement des livres de portée plus générale sur les crimes de guerre japonais, comme *L'armée de l'empereur* de Jean-Louis Margolin (Paris, Armand Colin, 2007).

Laurent CESARI.

Wilson D. Miscamble : *From Roosevelt to Truman : Potsdam, Hiroshima, and the Cold War,* Cambridge, Cambridge University Press, 2007, xx-393 p.

Wilson D. Miscamble s'interroge sur la part de continuité et celle de rupture entre la politique étrangère de Franklin D. Roosevelt et celle de Truman. En d'autres termes : si Roosevelt n'était pas mort en 1945, l'entente entre les États-Unis et l'URSS aurait-elle pu être maintenue, évitant ainsi la guerre froide ?

L'auteur conclut que Truman, parvenu à la présidence sans connaissance du monde extérieur, a évolué assez lentement vers des positions antisoviétiques, en fonction des circonstances et non en appliquant un programme prédéterminé. Comme Roosevelt, il souhaitait maintenir la coopération entre les vainqueurs de l'Axe au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais étant entendu que les États-Unis jouiraient d'une influence prépondérante dans ce cadre. Sa longue carrière parlementaire l'avait prédisposé à attacher un prix tout particulier au respect de la parole donnée. À sa prise de fonctions, Truman, conscient de son manque d'informations, sollicita les avis des diplomates de carrière, que Roosevelt avait sys-

thématiquement écartés. Le département d'État, beaucoup plus circonspect envers l'URSS que le président défunt, s'empressa de représenter à Truman que Staline ne tenait pas ses engagements, quand bien même ceux-ci laissaient une large part à l'interprétation, comme les accords de Yalta. En quelques mois, mais pas en quelques jours, Truman se rangea à cette opinion. La panique suscitée à Washington par la demande soviétique d'une révision de la Convention de Montreux sur les détroits turcs, à l'été 1946, scella la conversion du président.

Dans l'ensemble, cette évolution était connue, et l'ouvrage apporte une utile synthèse plutôt que des révélations. La stricte limitation du propos aux débats politiques américains, l'absence totale de référence à des documents soviétiques, renvoient le livre à une historiographie datée. Mais s'il ne bouleverse pas nos connaissances, Wilson D. Miscamble se signale par son ton. Il s'inscrit dans une veine triomphaliste et ouvertement partisane devenue assez fréquente chez les historiens américains de droite depuis la disparition de l'URSS. Tous les actes de Truman sont jugés en fonction de leur efficacité pour contrer l'influence de Moscou hors de ses frontières, même si telle n'était pas leur intention sur le moment. Dans cette perspective, Truman suscite des appréciations bien plus favorables que Roosevelt, coupable, contrairement à Churchill (autre idole des conservateurs), d'avoir cru possible de transformer le régime soviétique par la coopération et non par l'affrontement. Au total, ce livre nous renseigne au moins autant sur le climat politique actuel aux États-Unis que sur les origines de la guerre froide.

Laurent CESARI.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)